



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	18
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	18
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	23
II. Ressources financières	80
A. Vue d'ensemble	80
B. Contributions non budgétisées	81
C. Gains d'efficience	81
D. Taux de vacance	81
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	82
F. Formation	83
G. Voyages officiels à des fins autres que la formation	84
H. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration	85



I.	Services de détection des mines et de déminage	86
J.	Autres activités relatives aux programmes	88
K.	Projets à effet rapide	93
III.	Analyse des variations	94
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	100
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/282 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	101
A.	Assemblée générale	101
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	109
Annexes		
I.	Définitions	113
II.	Organigrammes	115
Carte	117

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, dont le montant s'élève à 1 157 676 000 dollars.

Ce budget est en augmentation de 83 288 300 dollars (7,8 %) par rapport aux crédits de 1 074 387 700 dollars ouverts pour 2022/23.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2659 (2022). La Mission continuera de mettre l'accent sur la protection des civils, l'appui au processus de paix, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et les mécanismes de justice transitionnelle, la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

Ce budget couvre le déploiement d'un effectif de 155 observateurs militaires, 14 245 membres des contingents, 600 membres de la police des Nations Unies, 2 420 membres d'unités de police constituées, 771 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 30 occupant des emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 115 administrateurs recrutés sur le plan national, 520 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 11 occupant des emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 303 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits humains ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit ; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	536 090,1	602 014,4	642 887,9	40 873,5	6,8
Personnel civil	217 293,2	228 597,0	224 096,5	(4 500,5)	(2,0)
Dépenses opérationnelles	282 895,7	243 776,3	290 691,6	46 915,3	19,2
Montant brut	1 036 279,0	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	15 935,5	16 062,9	17 042,5	979,6	6,1
Montant net	1 020 343,5	1 058 324,8	1 140 633,5	82 308,7	7,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	1 036 279,0	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8

Ressources humaines^a											
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	127	35	57	1	49	–	269
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	128	35	57	1	52	–	273
Composantes											
Sécurité, protection des civils et droits humains											
Effectif approuvé 2022/23	155	14 201	600	2 420	56	19	11	–	27	–	17 489
Effectif proposé 2023/24	155	14 201	600	2 420	56	19	11	–	27	–	17 489
Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	56	5	5	31	61	–	158
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	56	5	5	30	61	–	157
Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	49	24	86	–	13	108	280
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	49	24	86	–	13	108	280
Appui											
Effectif approuvé 2022/23	–	44	–	–	442	31	342	–	144	–	1 003
Effectif proposé 2023/24	–	44	–	–	452	32	350	10	150	–	1 038
Total											
Effectif approuvé 2022/23	155	14 245	600	2 420	730	114	501	32	294	108	19 199
Effectif proposé 2023/24	155	14 245	600	2 420	741	115	509	41	303	108	19 237
Variation nette	–	–	–	–	11	1	8	9	9	–	38

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Ce chiffre comprend les Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 15 novembre 2023, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2659 (2022).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif stratégique général, qui est de contribuer à créer les conditions politiques, les conditions de sécurité et les conditions institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une posture proactive et robuste.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent autour de quatre composantes (sécurité, protection des civils et droits humains ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit ; appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2022/23 est analysée pour chaque composante.

5. Dans sa résolution 2659 (2022), le Conseil de sécurité a décidé que l'effectif maximal autorisé de la MINUSCA restait fixé à 14 400 militaires, dont 580 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 3 020 policiers, dont 600 policiers hors unités constituées et 2 420 membres d'unités de police constituées, ainsi que 108 agents pénitentiaires, et a rappelé qu'il comptait réexaminer ce chiffre en permanence.

6. Le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission sont situés à Bangui et desserviront les 156 sites implantés à Bangui et dans tout le pays. Les sites de la Mission comprennent 12 bureaux extérieurs dotés d'effectifs civils, policiers et militaires, dont celui de Bangui, et d'autres lieux d'affectation dotés d'effectifs militaires et policiers.

7. Dans sa résolution 2659 (2022), le Conseil de sécurité a prévu le maintien ou le renforcement de certaines tâches, comme suit :

a) Continuer d'appliquer sa stratégie de protection des civils en associant l'ensemble de la Mission, en coordination avec les autorités centrafricaines, l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes d'aide humanitaire et de défense des droits humains et les autres partenaires intéressés ;

b) Poursuivre son rôle à l'appui du processus de paix, notamment par un soutien politique, technique et opérationnel à la mise en œuvre et au suivi du cessez-le-feu et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (l'Accord politique), et appuyer l'exécution de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ;

c) Continuer de resserrer la collaboration avec tous les acteurs humanitaires, y compris les organismes des Nations Unies, et d'aider à la mise en place des conditions de sécurité favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, sous la direction de civils, de l'aide humanitaire et au retour volontaire et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés et des réfugiés, à leur intégration sur place ou à leur réinstallation ;

d) Compte tenu de la priorité qui a été accordée au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État parmi les six tâches énoncées à la rubrique « autres tâches » de la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité, s'attacher encore davantage à aider les autorités centrafricaines à mettre en œuvre la stratégie établie par le Gouvernement pour étendre durablement l'autorité de l'État, notamment en appliquant les dispositions pertinentes de l'Accord politique, tel que l'appui au déploiement de membres des forces nationales de sécurité agréés et formés, notamment en faisant en sorte qu'ils partagent les mêmes locaux et en leur fournissant des conseils, un encadrement et un suivi, en coordination avec d'autres partenaires, dans le cadre du déploiement de l'administration territoriale et décentralisée et d'autres autorités chargées de l'état de droit ;

e) Continuer de suivre la situation en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains commises sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine et les atteintes à ces droits, rendre compte au Conseil de sécurité chaque année, concourir aux enquêtes y relatives et assurer leur suivi, et signaler notamment les violations et les exactions commises contre des enfants et des femmes, y compris les viols et autres formes de violence sexuelle perpétrés en temps de conflit armé ;

f) Continuer d'aider les autorités centrafricaines à créer, à l'issue du dialogue républicain, les conditions favorables à la tenue d'élections locales crédibles et inclusives, en leur offrant ses bons offices, y compris en favorisant le dialogue entre tous les acteurs politiques, de façon inclusive, afin d'apaiser les tensions durant la période électorale, ainsi qu'en leur fournissant un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et, le cas échéant, technique, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées, et en coordonnant l'assistance électorale internationale avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

g) Continuer de fournir des conseils stratégiques et techniques aux autorités centrafricaines pour mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le plan national de défense, l'objectif étant de veiller à la cohérence de la réforme, notamment moyennant une répartition claire des responsabilités entre les forces armées centrafricaines, les forces de sécurité intérieure et autres corps habillés ;

h) Continuer d'aider les autorités centrafricaines à mettre en œuvre un programme inclusif, tenant compte des questions de genre, progressif et sûr pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des groupes armés et, dans le cas des combattants étrangers, pour leur rapatriement, et, le cas échéant et en consultation et en coordination avec les partenaires internationaux, soutenir d'éventuels sites temporaires de cantonnement volontaire à l'appui d'une réintégration socioéconomique dans la collectivité, y compris en aidant le Gouvernement à assurer la sécurité des ex-combattants démobilisés ; continuer en outre de mettre en œuvre des programmes de réduction de la violence de proximité, y compris des programmes tenant compte des questions de genre, à l'intention des membres des groupes armés, dont ceux qui ne sont pas admis à participer au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, en coopération avec les partenaires de développement et en collaboration avec les communautés d'accueil ;

i) Continuer de concourir à renforcer l'indépendance de la justice et à renforcer les capacités et l'efficacité de l'appareil judiciaire ainsi que l'efficacité et la responsabilité du système pénitentiaire, notamment en fournissant une assistance technique aux autorités centrafricaines pour ce qui est d'identifier les responsables de crimes constituant des violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits commis sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites ; continuer en outre d'apporter, en association avec d'autres partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, une assistance technique aux autorités centrafricaines et renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'opérationnalisation et le bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. La Mission a permis qu'un certain nombre d'étapes politiques soient franchies en République centrafricaine au cours de l'année écoulée. En coopération avec ses partenaires, elle a mis en place des initiatives qui ont contribué à revitaliser le processus politique, notamment le renforcement de la mise en œuvre de l'Accord politique conformément à la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les activités de sensibilisation menées par la Mission et la mise en œuvre de la feuille de route, entre autres, ont permis d'aboutir en octobre 2021 à l'annonce d'un cessez-le-feu par le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra. En outre, les opérations militaires robustes menées par la force de la Mission ont contribué à faire progresser le processus de paix et à inciter les groupes armés à reprendre le dialogue. Par ailleurs, d'importants progrès ont été accomplis grâce aux bons offices menés par la Mission auprès du Gouvernement et des partis politiques d'opposition pour plaider en faveur d'un dialogue républicain inclusif, les partis d'opposition ayant accepté de rejoindre à nouveau le comité d'organisation du dialogue au début de 2022. En outre, les consultations que la Mission a tenues avec le Gouvernement et les acteurs régionaux ont contribué à remobiliser le soutien régional et international en faveur du processus de paix, ce qui a abouti à l'approbation d'un calendrier progressif de réalisation des objectifs, lequel permettra d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des six composantes de la feuille de route. Par ailleurs, au cours du second semestre de 2022, les progrès réalisés ont été examinés au regard du calendrier de réalisation lors de réunions de coordination organisées par le Premier Ministre à la demande de M. Touadéra.

9. Bien que certaines étapes politiques aient été franchies, les élections locales qui devaient avoir lieu en septembre 2022 en application d'une disposition essentielle de l'Accord politique ont été reportées en raison du manque de ressources financières. L'Autorité nationale des élections a publié un nouveau calendrier électoral le 21 novembre 2022, au titre duquel il a été prévu de tenir des scrutins en juillet et octobre 2023, scrutins pour lesquels le Gouvernement centrafricain s'est engagé à allouer davantage de fonds. Malgré ce report, la Mission a continué d'apporter un appui multiforme à l'Autorité nationale des élections en vue de rendre le processus électoral plus inclusif, ce qui a conduit à l'actualisation de la cartographie électorale le 7 septembre 2022. La MINUSCA a également aidé le pays à créer un environnement propice aux élections en facilitant la revitalisation d'un dialogue politique au sein du cadre de concertation et en révisant le plan intégré de sécurité pour les élections, ainsi qu'en apportant son concours à des campagnes nationales de sensibilisation et d'éducation civique visant à promouvoir une large participation aux élections locales, notamment celle des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires. L'Autorité nationale des élections continuera d'avoir besoin de recevoir

de la part la MINUSCA une importante assistance technique et un soutien opérationnel et logistique pour la tenue des élections locales, qui se dérouleront en juillet et en octobre 2023.

10. Les violences commises par les groupes armés, la criminalité et les affrontements entre les groupes armés et les forces de défense nationale et de sécurité intérieure assistées par des agents de sécurité déployés bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de sécurité. Ces affrontements ont entraîné au cours de l'exercice 2022/23 une augmentation des violations du droit international humanitaire et une multiplication des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Les opérations militaires menées contre les groupes armés et le changement de tactique des mêmes groupes armés, qui lancent désormais des attaques contre la population civile, devraient se poursuivre et s'accompagner d'atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire de la part des différentes parties au conflit. La menace liée aux explosifs observée dans l'ouest du pays devrait continuer d'entraver la liberté de mouvement et de mettre en danger les soldats de la paix de la MINUSCA, les acteurs humanitaires et la population locale. Compte tenu des risques qui pèsent sur la sûreté et la sécurité de la population, la Mission a amélioré ses moyens d'action face aux menaces contre la sécurité et, à cette fin, renforcé la mobilité et la souplesse de son personnel militaire et de police, sécurisé les principales zones de tension, réduit les risques de violence à caractère politique, assuré la coordination entre ses composantes, collaboré avec les acteurs humanitaires et intensifié le suivi et la mise en œuvre des mesures d'alerte et d'intervention rapides dans tous ses sites. Le reste des contingents supplémentaires autorisés par la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité qui seront déployés au cours du second semestre 2022 permettra à la Mission d'être plus souple et mobile pour assurer la protection des civils, appuyer le processus politique et consolider la sécurité dans les zones où la paix a été rétablie.

11. La Mission n'a cessé de prêter son appui au renforcement des capacités de l'État en République centrafricaine, notamment en améliorant la protection des civils, en renforçant l'état de droit et en favorisant la restauration de l'autorité de l'État. Des progrès ont été réalisés dans certains de ces domaines depuis la création de la Mission, mais les violences politiques et l'instabilité qui en a découlé après la mi-décembre 2020 ont causé plusieurs revers. En 2021, malgré ces reculs et grâce à un appui et à des efforts constants, la Mission a contribué à renforcer les capacités de l'État, comme elle l'avait fait en 2020, en améliorant le fonctionnement et en augmentant les effectifs des tribunaux, des prisons et des administrations civiles dans l'ensemble du pays, en augmentant les effectifs des forces de sécurité intérieure, qui couvrent aujourd'hui une plus grande partie du territoire qu'avant la fin de 2020, et en renforçant la présence des forces de défense nationale dans l'ensemble du pays.

12. À mesure que la République centrafricaine augmentera sa capacité à protéger ses civils et à faire respecter l'état de droit dans un certain nombre de régions à travers le pays, les tâches statiques liées à la sécurité continuant d'être transférées de la Mission aux forces nationales, la MINUSCA réduira les ressources destinées à appuyer le Gouvernement. Cela lui permettra de mobiliser ses ressources militaires, policières et civiles, d'être plus mobile et de mettre l'accent sur les domaines prioritaires selon que de besoin.

13. Les hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour 2023/24 sont les suivantes :

a) La Mission continuera de faire avancer l'Accord politique en exécutant la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'agit en outre de continuer à donner suite aux recommandations issues du

dialogue républicain, tout en sachant qu'en l'absence d'une véritable appropriation nationale et d'un processus politique globalement inclusif, les progrès accomplis à cet égard seront inégaux ;

b) La volonté politique des parties à l'Accord politique de continuer à participer à un dialogue global et à un processus de paix risque d'être détournée en raison de la polarisation et des tensions qui découlent des efforts visant à modifier la Constitution et des positions qui seront adoptées lors des prochaines élections présidentielle et législatives. Les avancées vers les étapes clés envisagées dans l'Accord politique seront sans doute freinées tout au long de la période électorale par l'action de certains groupes armés, qui s'écarteront de leurs engagements et réduiront leur participation pour essayer de mettre le processus électoral au service de leur intérêt politique ;

c) Les tensions persistantes entre les groupes armés et les forces de défense nationale et de sécurité intérieure assistées par des agents de sécurité déployés bilatéralement et d'autres personnels de sécurité, en particulier à proximité des principaux sites d'exploitation minière et de trafic et des couloirs de transhumance, devraient se poursuivre. En outre, les tactiques utilisées par les groupes armés auront évolué, et consisteront par exemple à utiliser davantage de munitions explosives. Le déplacement des groupes armés de leurs bastions traditionnels devrait également conduire ces derniers à multiplier les actes d'extorsion illégale, entravant ainsi la liberté de mouvement des citoyens centrafricains ;

d) Il est probable que certaines parties du pays soient toujours déstabilisées par des conflits locaux alimentés par des tensions intercommunautaires, lesquelles entraîneront le recours à l'action armée et militaire et une stigmatisation accrue des communautés marginalisées. La transhumance saisonnière continuera de poser un risque pour la stabilité et la sécurité des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs, et les problèmes de sécurité transfrontaliers continueront probablement d'avoir des répercussions sur la dynamique régionale ;

e) D'ici le début de l'exercice 2023/24, la République centrafricaine devrait disposer d'une liste électorale actualisée, fiable, inclusive et consensuelle, les électeurs ayant été enregistrés à partir de la nouvelle cartographie électorale et conformément à un cadre juridique actualisé et à des outils de planification stratégique et opérationnelle élaborés avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD ;

f) Les ressources nécessaires au Gouvernement pour la tenue des élections viendront à la fois du budget national et des contributions de partenaires et de donateurs internationaux. La MINUSCA offrira ses bons offices, assurera la sécurité, fournira un appui opérationnel, logistique et, le cas échéant, technique, et coordonnera l'assistance électorale internationale à l'appui d'élections locales ouvertes à tous, transparentes, crédibles et pacifiques, en application de la résolution [2659 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité ;

g) Le Gouvernement devrait continuer de faire face à des contraintes budgétaires quant au renforcement de l'autorité de l'État dans tout le pays. On s'attend également à ce que certains problèmes structurels persistent, notamment le manque d'infrastructures, de facilités de paiement et de contrôle. Cela risque de freiner les progrès qui ont été faits jusqu'à présent pour renforcer le déploiement de représentants des autorités locales, notamment de préfets, de sous-préfets, de maires et d'autres fonctionnaires, ainsi que de membres du personnel judiciaire et pénitentiaire et des forces de défense nationale et de sécurité intérieure ;

h) Les forces nationales de sécurité intérieure et les institutions de justice pénale continueront d'avoir besoin de l'appui opérationnel et des conseils techniques de la MINUSCA pour assurer le fonctionnement de base de l'appareil de justice

pénale, y compris pour ce qui est du recours à des mesures temporaires d'urgence et de la gestion des prisons nationales accueillant des détenus à haut risque, celle-ci nécessitant un appui solide. Les cours d'appel de Bangui et de Bouar continueront de tenir des procès. Des difficultés subsisteront en ce qui concerne la démilitarisation des prisons et l'intégration complète du personnel civil dans le système de paie du Gouvernement. La situation humanitaire devrait rester désastreuse : difficultés d'accès, menaces contre les travailleurs humanitaires dans toutes les régions du pays, dont, dans certaines régions, une menace liée aux explosifs, et réduction possible de l'aide fournie par les partenaires internationaux. La MINUSCA devrait continuer de préserver l'espace humanitaire et d'effectuer des patrouilles régulières sur tous les axes principaux pour protéger les agents humanitaires et dissuader les tentatives d'attaques à leur encontre.

Principales priorités de la Mission

14. Pour atteindre son objectif stratégique pendant l'exercice 2023/24, la Mission a reçu le mandat ci-après : a) continuer de se concentrer sur les tâches prioritaires de maintien de la paix, dont la protection des civils, notamment en aidant les autorités nationales à prévenir, à atténuer et à combattre la menace que représentent les engins explosifs ; b) continuer de dispenser de bons offices ainsi qu'un appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et aux mécanismes de justice transitionnelle ; c) continuer d'aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ; d) continuer d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

15. Outre ces tâches prioritaires, la MINUSCA est chargée, dans la limite de ses capacités et ressources et en coordination avec le Gouvernement centrafricain, de continuer à renforcer son appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement du personnel de l'administration territoriale, des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, et à la préservation de l'intégrité territoriale ; à promouvoir et protéger les droits humains ; à veiller au bon déroulement des élections locales en 2023 ; à prêter son concours à la réforme du secteur de la sécurité ; à mettre en œuvre les programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration ainsi que de lutte contre la violence de proximité ; à contribuer à la justice nationale et internationale, à la lutte contre l'impunité et au respect de l'état de droit. Ces objectifs sont complémentaires des quatre tâches prioritaires énoncées au paragraphe 14 du présent rapport.

16. Compte tenu des hypothèses budgétaires susmentionnées, la Mission s'efforcera de s'acquitter de son mandat en adoptant une approche globale à l'échelle de toutes ses composantes qui sera conforme à sa stratégie actualisée en matière de politique et de sécurité, ainsi qu'une posture proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix. Elle contribuera également à la préservation durable de l'intégrité territoriale et apportera son appui au Gouvernement pour qu'il surmonte les obstacles rencontrés sur le plan politique et en matière de sécurité, en axant ses activités sur les trois composantes thématiques interdépendantes et activités d'appui présentées ci-après et sur les priorités qui y sont définies.

17. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat en menant les activités prévues dans son programme avec le concours de partenaires d'exécution, en privilégiant, compte tenu des avantages comparatifs, les tâches auxquelles sont associés des objectifs à moyen et long termes qui conviennent le mieux aux partenaires de la République centrafricaine. Ces activités sont décrites à la section II.J du présent rapport.

Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

18. La MINUSCA, en collaboration avec les garants de l'Accord politique, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires, continuera à encourager un dialogue entre toutes les parties prenantes centrafricaines, notamment les signataires de l'Accord, les partis politiques et la société civile, en vue de consolider et de renforcer encore les acquis du processus de paix et de réconciliation et de préserver et consolider l'espace démocratique et les droits et libertés individuels, notamment ceux des minorités. La priorité sera accordée à l'appui à apporter au Gouvernement dans la mise en place des conditions politiques, juridiques, techniques et de sécurité essentielles à la préservation et à l'élargissement de l'espace politique dans le contexte de l'Accord politique et de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La MINUSCA continuera d'appuyer la consolidation des acquis démocratiques et la mise en place d'un système de gouvernance plus représentatif, notamment au niveau local, afin d'offrir aux communautés marginalisées davantage de possibilités de participer à la vie publique et de répondre directement aux revendications de longue date des parties signataires, et dans la perspective de prévenir la violence associée aux élections et de faciliter le règlement pacifique des différends politiques. En outre, elle continuera de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en veillant à ce que les femmes participent véritablement au processus de paix et à ce que l'on progresse dans les voies de règlement politique, ainsi qu'en renforçant la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines.

19. L'action menée à l'échelon national et régional se fera en conjonction avec le dialogue entrepris au niveau local, la mobilisation de la population et les initiatives de réconciliation, afin de progresser plus solidement vers une paix durable à l'échelle de tout le pays. Une attention particulière sera accordée au règlement des conflits, à la préservation et au renforcement d'un espace démocratique inclusif et à la garantie des libertés et droits fondamentaux pour tous les Centrafricains, y compris les femmes, les jeunes, les minorités, les personnes déplacées, l'opposition politique et les médias indépendants. En coordination avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, la MINUSCA continuera de poursuivre sur la lancée des progrès réalisés en ce qui concerne les mécanismes de paix au niveau local et les comités établis pour concourir à la mise en œuvre de l'Accord politique.

20. Parmi les objectifs immédiats qui lui ont été prescrits et dans le cadre plus général de son appui au processus politique engagé dans le pays, la Mission œuvrera, en coordination avec des partenaires, à la mise en place de conditions propices à la tenue d'élections locales transparentes, pacifiques, libres, régulières, crédibles et inclusives, en continuant à fournir un soutien technique, logistique, opérationnel et politique à l'Autorité nationale des élections et à d'autres institutions telles que la Cour constitutionnelle et le Haut Conseil de la communication. La présence continue, sur le terrain, du personnel électoral de la Mission et des bureaux électoraux de secteur ainsi que l'appui technique et logistique fourni aux autorités centrales à Bangui seront essentiels au bon déroulement des préparatifs des élections locales et du scrutin lui-même. Dans ce contexte, la MINUSCA fournira un appui technique et opérationnel à l'Autorité nationale des élections pour permettre la participation citoyenne et l'information des électeurs à tous les niveaux et s'assurer que les parties prenantes à l'échelon local sont bien informées au sujet du processus décentralisé et participent activement aux scrutins de leur circonscription.

21. La Mission apportera son concours à la réforme du secteur de la sécurité en mettant l'accent sur la mise en place d'institutions, le renforcement de la surveillance et du contrôle démocratiques et l'amélioration de la gouvernance du secteur de la

sécurité. Par ailleurs, par l'intermédiaire de l'organe de coordination nationale de la réforme du secteur de la sécurité, du Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique et du Ministère de la défense, et dans le cadre de la politique nationale de sécurité, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et du plan national de défense, elle appuiera la réforme nationale du secteur de la sécurité, qui tiendra compte des questions de genre. Elle accordera la priorité à la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité de l'Accord politique et de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle continuera également à fournir du matériel et des infrastructures, à mettre en avant les meilleures pratiques et à s'efforcer d'atténuer les risques en matière de gestion des armes et des munitions grâce à des activités de formation et à la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action national de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

22. La MINUSCA continuera d'appuyer les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui sont essentielles aux avancées politiques. Elle aidera les autorités nationales à procéder au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement durables des combattants qui remplissent les conditions fixées dans le programme national en la matière, en apportant son concours sur les plans de la planification et des opérations. En outre, elle continuera, avec les autorités nationales, à suivre cette question afin de veiller à créer des synergies pour l'intégration des ex-combattants démobilisés dans le secteur de la sécurité. La Mission maintiendra également ses programmes de lutte contre la violence de proximité, qui s'articulent autour des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle nationale et vont dans le sens des mesures prises pour encourager le dialogue et stabiliser la situation au niveau local, l'objectif global étant de faire cesser les violences et de créer les conditions propices à l'amélioration des conditions de sécurité, au relèvement des communautés et à la protection des civils.

Sécurité, protection des civils et droits humains

23. La protection des civils reste un objectif prioritaire de la Mission. La stratégie de sécurité de la Mission se fondera sur une riposte intégrée qui prévoit des interventions ciblées des contingents et des forces de police, lesquelles aideront le Gouvernement à réduire durablement la violence physique et les menaces contre les civils. Elle s'inscrira, plus largement, dans le processus politique, dont elle vise à réunir toutes les parties prenantes dans un dialogue constructif et dans un but dissuasif vis-à-vis des groupes armés, afin de favoriser la transformation du conflit par des moyens pacifiques. Cette stratégie se fondera également sur le déploiement supplémentaire de personnel militaire et policier autorisé par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, y compris le déploiement de capacités facilitatrices spécifiques, rendu possible grâce à la multiplication des moyens aériens et à la concentration des forces découlant de la rationalisation des bases d'opérations temporaires. La Mission gagnera ainsi en mobilité et en souplesse et renforcera sa posture – déjà robuste – au moyen d'opérations proactives et préventives visant à améliorer la protection des civils. Des efforts particuliers seront faits pour améliorer la capacité de la Mission en matière d'appréciation de la situation. Il s'agira à cet effet de renforcer le renseignement, la surveillance, l'acquisition d'objectifs et la reconnaissance grâce au déploiement de nouveaux drones aériens et à une meilleure analyse du renseignement, laquelle sera rendue possible en renforçant l'analyse conjointe et l'échange d'informations interne et permettra de mieux anticiper et prévenir les menaces majeures.

24. La Mission continuera de prévenir les attaques contre les civils dans le cadre d'initiatives militaires et civiles intégrées, notamment en renforçant les capacités des populations en matière d'appréciation des risques et des menaces, de règlement et de

médiation des différends au niveau local et de prévention des flambées de violence. La stratégie de protection des civils de la Mission sera facilitée par des mécanismes de protection renforcés au niveau des populations mettant l'accent sur les mesures préventives, le renforcement de l'alerte rapide et des mesures de protection physique en amont. Elle travaillera en étroite concertation avec les intervenants humanitaires pour continuer de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration sur place et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés. Au niveau local, en coopération avec ses partenaires, la Mission s'efforcera de prévenir toute violence électorale et de faciliter le règlement pacifique des différends électoraux.

25. Par ailleurs, la Mission continuera de renforcer la protection et la promotion des droits humains dans le pays, s'agissant en particulier des femmes et des enfants. Elle assurera un suivi et communiquera des informations au sujet des violations du droit international humanitaire et des droits humains, notamment de toutes les formes de violences et d'atteintes sexuelles liées au conflit, ainsi que des six violations graves commises contre les droits de l'enfant et contribuera aux enquêtes menées à leur sujet.

26. La Mission apportera également son concours au Gouvernement pour l'aider à réduire l'instabilité et l'insécurité causées par la transhumance saisonnière le long des frontières et des couloirs de transhumance, notamment en soutenant l'élaboration d'une politique nationale de gestion des frontières et le développement des comités locaux de gestion de la transhumance. La sécurisation des zones frontalières sera assurée grâce aux échanges et à la coopération avec les pays voisins dans l'intérêt d'une plus grande stabilité régionale et de la fourniture d'un appui aux forces de sécurité concernées. Une attention particulière sera également accordée aux échanges de la Mission avec la population locale afin de protéger les minorités et de lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence, et d'empêcher ainsi une reprise des conflits intercommunautaires.

Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit

27. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à améliorer les capacités institutionnelles afin de poursuivre le renforcement de l'état de droit et le rétablissement de l'autorité de l'État, essentiels au maintien de conditions de protection suffisantes et à la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix. Cet appui sera assorti d'un renforcement des capacités locales afin de faciliter la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires sur les questions de la paix et de la justice. La mise en œuvre de la stratégie de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État sera coordonnée avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales, en mettant l'accent sur le renforcement de l'efficacité des déploiements locaux dans les domaines de l'administration, de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la sécurité, ainsi que sur la rénovation et l'équipement de postes de police et de gendarmerie. Les activités de communication et les activités médiatiques seront également renforcées entre les administrations locales et le Gouvernement central de Bangui, ce qui est essentiel dans le mouvement de décentralisation et pour permettre la tenue d'élections locales transparentes, pacifiques, libres, régulières, crédibles et inclusives.

28. La MINUSCA fournira un appui technique, une aide à la planification et un soutien logistique pour le redéploiement progressif des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, avec qui la MINUSCA conduit des opérations conjointes, notamment des activités de planification et de coopération tactique. Cela permettra d'appuyer la mise en œuvre des tâches confiées à la Mission dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, à condition que la

MINUSCA s'assure que les destinataires respectent l'Accord sur le statut des forces de la Mission.

29. La Mission continuera d'apporter son concours à la mise en œuvre du plan de défense nationale, y compris en établissant des garnisons dans les zones de défense régionales. La présence coordonnée de forces sur l'ensemble du territoire restera un élément essentiel de l'action intégrée visant à rétablir la sécurité et l'autorité de l'État partout dans le pays. En outre, la MINUSCA appuiera l'action menée par le secteur de la justice, y compris pour ce qui est de la responsabilité pénale dans la lutte contre l'impunité. Il faudra pour cela maintenir l'aide fournie au système judiciaire ordinaire et à la Cour pénale spéciale afin, notamment, d'augmenter le nombre d'affaires pénales que traite cette dernière.

30. Par ailleurs, pour garantir l'accès à la justice, il sera essentiel de coordonner les efforts visant à renforcer la responsabilité pénale avec les efforts de réconciliation et la mise en œuvre de l'Accord politique, notamment grâce au travail de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. En sa qualité de mission intégrée, la MINUSCA continuera de s'employer, à l'appui des autorités nationales, à déterminer quels partenaires, notamment parmi les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs définis pour le moyen et le long termes dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, à commencer par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la bonne gouvernance.

Efficacité de la Mission

31. La MINUSCA renforcera considérablement sa mobilité dans l'ensemble du pays, ce qui aura des effets transversaux sur son efficacité opérationnelle, notamment sur sa capacité à protéger les civils et à appuyer l'extension et la consolidation de l'autorité de l'État. Elle poursuivra la rationalisation des bases d'opérations temporaires, dont certaines fermeront conformément à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et en fonction des résultats de l'examen global de la présence de la MINUSCA, lequel porte également sur ses structures conjointes.

32. La Mission s'efforcera toujours plus de protéger le personnel des Nations Unies, comme cela est recommandé dans le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, et mettra en place des mesures dans la droite ligne de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus en vue d'améliorer la performance des missions et le respect du principe de responsabilité. En outre, une attention particulière sera accordée à l'amélioration des conditions de vie dans les bases d'opérations temporaires et au logement du personnel en uniforme.

33. La Mission poursuivra sa transition numérique grâce à une meilleure utilisation de la solution Umoja de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance, y compris de son module Application de pilotage stratégique, de sa solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information et de son Système complet de planification et d'évaluation de la performance, en vue d'améliorer la planification et l'intégration internes de la Mission et de continuer à créer une synergie entre les processus et les outils. Le Système est utilisé régulièrement pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. La MINUSCA utilise actuellement tous les outils à sa disposition pour évaluer régulièrement l'efficacité et les effets des produits de la Mission ainsi que pour recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. Elle se sert également des données et des analyses générées par le Système pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances

d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

34. La stratégie globale de communication et d'information de la Mission et l'appui qu'elle apportera au Ministère de la communication et à la mise en œuvre de stratégies nationales de communication permettront de donner plus de visibilité aux activités de la MINUSCA et d'informer la population de son rôle impartial et des priorités stratégiques de son mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, l'appui au processus de paix et la facilitation de l'aide humanitaire. Des activités de communication stratégique seront entreprises pour empêcher que la désinformation, la désinformation et les discours haineux influencent certaines communautés ou les incitent à commettre des violences ciblées contre un groupe, et la surveillance des médias sera renforcée, en particulier en ce qui concerne la couverture des élections locales et du processus politique général.

35. La Mission intensifiera en outre l'action qu'elle mène pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en s'appuyant sur son cadre annuel de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle continuera d'appliquer un programme de déontologie et de discipline rigoureux permettant de gérer et d'atténuer les risques connus associés à l'ensemble des types de fautes commises par le personnel de la Mission, en mettant un accent particulier sur la prévention des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés contre des femmes et des enfants vulnérables, et en le complétant par une approche centrée sur les victimes. Elle s'attachera également à former son personnel civil et ses agents en tenue, procédera à des évaluations des risques, mettra en œuvre des mesures d'atténuation et veillera à ce que les victimes et les enfants nés de l'exploitation et d'atteintes sexuelles bénéficient rapidement d'une aide adéquate. En outre, elle donnera la priorité à la présence sur le terrain de son Équipe déontologie et discipline afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions dans les domaines de la gestion des risques et de la prévention et en matière d'application des règles et de mesures correctives. Elle mettra en œuvre de solides activités de prévention et de gestion des risques de manière coordonnée et intégrée pour tenir compte de la situation des zones où son personnel est déployé, en donnant la priorité aux contingents à haut risque en fonction de leur emplacement et de leur profil de risque. Elle redynamisera également les réseaux locaux et les mécanismes de plainte locaux présents dans 31 localités, dont Bangui et ses environs. Elle donnera la priorité au renforcement des capacités et à l'autonomisation des populations locales en multipliant les échanges et en améliorant la coordination aux niveaux local, régional et national, notamment par l'intermédiaire du réseau national de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle intensifiera encore les activités de sensibilisation qu'elle mène, notamment sur les médias sociaux, pour faire connaître la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que les différents mécanismes de signalement, au moyen d'annonces diffusées localement à la radio, de SMS, de messages télévisés et d'activités de sensibilisation du public.

Activités d'appui de la Mission

36. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 comprend diverses initiatives visant à répondre aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#), et prévoit notamment que la priorité soit accordée aux activités destinées à améliorer le logement de son personnel sur le terrain.

37. La Mission a recensé les lacunes que la grave crise du carburant survenue au cours du premier semestre 2022 a entraînées dans la chaîne d'approvisionnement. Pour combler ces lacunes et garantir la sécurité de l'approvisionnement en

combustible, qui fait partie intégrante des opérations de la Mission, il est proposé d'améliorer la capacité de stockage de carburant de la MINUSCA dans plusieurs endroits afin de permettre à cette dernière de faire passer la durée de stockage des réserves stratégiques de carburant de 30 à 90 jours, et d'allonger également de plusieurs jours la durée de stockage des réserves locales de carburant à des niveaux variables selon les endroits et en fonction des risques en matière de sécurité.

38. Il est également proposé d'exécuter les projets de construction suivants : a) la réinstallation d'une unité de police constituée de Bangui à Sam Ouandja dans le secteur est, en vue d'appuyer une stratégie révisée de l'aménagement de la force, l'objectif étant de garantir dans ces endroits une présence qui soit proportionnelle à la menace ; cette réinstallation s'accompagnera de la construction d'un camp d'une capacité d'accueil de 180 personnes ; b) la construction d'un camp destiné au personnel militaire à Sam Ouandja, dont la capacité d'accueil sera de 150 personnes ; c) la construction de bureaux et de logements destinés à 30 membres du personnel d'appui à Sam Ouandja. La préparation des camps de Sam Ouandja est en cours et les contingents sont déjà déployés. L'installation des tentes devrait être achevée d'ici la fin du mois de juin 2023 et la construction de la structure en dur d'ici le mois de juin 2024.

39. La MINUSCA poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie environnementale globale, notamment en renforçant ses capacités en matière d'énergies renouvelables, en améliorant la manière dont elle produit et gère l'énergie et en s'employant à mieux gérer les déchets solides et les eaux usées. En outre, elle continuera de s'appuyer sur les projets déjà réalisés, tels que les systèmes photovoltaïques et les systèmes solaires hybrides. Elle étudiera également les possibilités de diversification des sources d'énergie et recherchera des solutions de remplacement qui permettent de favoriser les énergies propres, telles que l'électricité produite à partir de sources durables et renouvelables, notamment : a) l'hydroélectricité (grâce à la connexion au réseau national) et les générateurs à haut rendement énergétique ayant peu d'effets sur l'environnement ; b) les systèmes d'énergie solaire photovoltaïque (grâce à la conclusion d'un accord d'achat d'électricité avec une société privée). Ces efforts contribueront à réduire la dépendance de la MINUSCA à l'égard de l'électricité produite à partir du diesel, ce qui permettra de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de carbone au cours de l'exercice 2023/24. La Mission continuera également d'améliorer sa stratégie de gestion des déchets grâce à l'exploitation et à l'entretien, à Bangui et sur les sites des bureaux locaux, de déchetteries centralisées et d'incinérateurs de déchets généraux et biomédicaux entièrement opérationnels, et grâce à l'entretien d'une décharge municipale assainie.

40. La Mission continuera de renforcer ses capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance grâce à des systèmes de drone aérien dotés de fonctionnalités améliorées, qui feront l'objet d'un nouveau contrat de service au sujet duquel la Mission a entamé la dernière phase de négociation. Les nouveaux systèmes doivent être dotés, entre autres, des caractéristiques suivantes : décollage et atterrissage vertical, résolution de caméra permettant d'identifier des individus armés et capacité à mener des opérations longue distance de plus longue durée. Tout cela permettra à la Mission de déployer rapidement des tâches de surveillance et de reconnaissance dans des endroits éloignés, et d'améliorer la planification des besoins opérationnels ainsi que la protection des civils et du personnel de la Mission.

41. La MINUSCA et le Département de l'appui opérationnel ont entamé un examen de la dotation en personnel civil conformément à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale. La première phase de l'examen a consisté en une évaluation interne de la composante Appui, dont l'objectif était de déterminer précisément les besoins en personnel de la composante. Comme suite à l'augmentation récemment autorisée de 27,0 % des effectifs en tenue de la Mission en vertu de la résolution 2566 (2021) du

Conseil de sécurité, une augmentation des effectifs de la composante Appui (de seulement 4,0 %) a été prévue afin que la Mission soit dotée des ressources suffisantes pour appuyer le personnel en tenue supplémentaire ainsi déployé. Le présent projet de budget tient compte des besoins essentiels en matière de sûreté et de sécurité. Compte tenu du caractère sensible et urgent des besoins en personnel de la Mission, les postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer pour l'exercice 2023/24 étaient nécessaires avant même qu'il soit procédé à l'examen de la dotation en personnel civil.

42. Dans ce contexte, l'effectif civil proposé affiche une augmentation globale de 38 postes et emplois de temporaire, qui s'explique par le fait qu'il est proposé de supprimer un emploi de temporaire soumis à recrutement international et de créer 39 postes et emplois de temporaires, à savoir : 11 agents recrutés sur le plan international, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies.

43. Les changements proposés en matière d'effectifs tiennent aux facteurs suivants : a) l'augmentation des moyens nécessaires à l'appui de 3 690 membres du personnel en tenue supplémentaires ; b) l'analyse de la charge de travail et les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité ; c) l'analyse des risques et des aspects liés à la sécurité dans les opérations ; d) les observations et recommandations d'audit formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes. Aucun changement majeur dans la structure organisationnelle de la Mission n'est proposé pour l'exercice 2023/24. La Mission continuera de renforcer encore davantage ses capacités en matière de personnel recruté sur le plan national. Dans ce contexte, les ressortissants qualifiés engagés en tant que vacataires et Volontaires des Nations Unies sont encouragés à présenter leur candidature et sont dûment pris en considération lorsque des postes sont vacants. En outre, 51,3 % des nouveaux postes et emplois proposés pour l'exercice 2023/24 relèvent des catégories du personnel recruté sur le plan national. En raison du nombre élevé de postes vacants au sein de la MINUSCA, dont certains le sont depuis longtemps, une équipe spéciale chargée du recrutement a été mise en place sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Afin d'accélérer les recrutements visant à pourvoir les postes qui sont vacants depuis longtemps, les demandes de recrutement et de sélection internes ont été numérisées dans un souci de simplification de la procédure d'approbation, et des personnes référentes ont été désignées pour assister les responsables des postes à pourvoir.

44. Le montant estimatif des ressources nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2023/24 s'explique par la hausse des ressources demandées au titre : a) du carburant destiné aux groupes électrogènes, aux véhicules et aux aéronefs, le prix moyen du litre devant augmenter, la consommation de carburant devant être plus élevée en raison du déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires, et les frais de mise en route du contrat lié à l'expansion de la capacité de stockage de carburant de la Mission devant également être plus élevés ; b) du matériel majeur appartenant aux contingents, dont la performance sera globalement améliorée ; c) de la location et de l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, le nombre d'heures de vol devant augmenter du fait de la multiplication des relèves de contingents, qui tient au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires ; d) des frais d'installation de chantier liés au projet de mise en place d'un entrepôt au titre d'un nouveau contrat d'approvisionnement en rations entrant en vigueur en novembre 2023 ; e) des systèmes de drones aériens, les quatre orbiteurs mis à disposition dans le cadre d'une lettre d'attribution devant être remplacés par cinq systèmes de drone aérien au titre d'un contrat conclu avec une entreprise privée ; f) des voyages des militaires et du personnel de police (déploiement, relève et rapatriement), le taux horaire moyen

devant être plus élevé au titre du nouveau contrat d'affrètement à long terme ; g) des militaires et du personnel de police, en raison d'une hausse du taux standard de remboursement du coût des contingents approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276 et de l'augmentation du nombre moyen de membres du personnel en tenue qui seront déployés chaque mois.

C. Coopération au niveau régional

45. La MINUSCA s'efforcera d'exploiter les ressources d'autres missions après leur retrait et la réduction de leurs effectifs pour répondre à ses besoins opérationnels. Elle continuera de faire une meilleure utilisation des services de la Section de l'appui centralisé aux achats située à Entebbe (Ouganda) pour fournir des produits et des services à l'appui de l'exécution de son mandat et inclura la Section dans sa planification des besoins en matière d'achats, le cas échéant. Elle continuera également d'utiliser la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à Entebbe, en y détachant un(e) agent(e) des services généraux et deux agent(e)s du Service mobile, qui apporteront un appui dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

46. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUSCA, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les allocations-logement, les services de sécurité, les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques conformément à l'accord de prestation de services. En outre, la MINUSCA continuera d'utiliser les services de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour ce qui est du déploiement des stocks, afin d'optimiser les procédures d'achat et de garantir la livraison en temps voulu des fournitures de la Mission.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

47. Pour permettre à la mise en œuvre de l'Accord politique de progresser et pour favoriser la bonne gouvernance, la Mission améliorera la coordination avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. Elle cherchera à renforcer sa coopération interrégionale et ses économies d'échelle avec les missions de la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), afin d'améliorer la collaboration, la mise en commun et l'analyse d'informations et la facilitation, le cas échéant. Ces partenariats resteront essentiels pour harmoniser les efforts et les priorités stratégiques et organisationnelles en vue d'offrir un appui unifié et cohérent aux autorités nationales. Afin de réduire les menaces transnationales et d'étayer les efforts de stabilisation, la Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec les acteurs régionaux en vue de rendre pleinement opérationnels les commissions conjointes (mixtes) et les dispositifs transfrontaliers, en étroite coopération avec le BRENUAC. Elle veillera en outre à ce que les pays voisins continuent de participer au processus de paix et s'efforcera de soutenir la bonne gouvernance et la consolidation de la paix après les échéances électorales nationales.

48. Dans le cadre de la collaboration étroite de la Mission avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, l'initiative consistant à adopter une nouvelle façon de travailler continuera d'être mise en œuvre dans les programmes consacrés au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en particulier dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, de la stratégie nationale relative aux solutions durables et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027). De concert avec ses partenaires et dans le cadre du comité directeur conjoint du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, l'ONU continuera d'aider le Gouvernement à renforcer la coordination entre les ministères et le secrétariat du Plan national dans le but d'améliorer encore la communication sur les dividendes de la paix dont la population a concrètement bénéficié et leur donner davantage de visibilité.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

49. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

50. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Admis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total partiel		
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général													
Postes approuvés 2022/23	1	–	9	4	5	19	4	2	6	2	–	2	27
Postes proposés 2023/24	1	–	9	4	5	19	4	2	6	3	1	4	29
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	2
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)													
Postes approuvés 2022/23	1	–	3	1	1	6	–	2	2	–	–	–	8
Postes proposés 2023/24	1	–	3	1	1	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total partiel	
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques													
Postes approuvés 2022/23	1	–	6	6	2	15	1	2	3	–	–	–	18
Postes proposés 2023/24	1	–	6	6	2	15	1	2	3	–	–	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^a 2022/23													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés^a 2023/24													
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	1	–	7	6	2	16	1	2	3	–	–	–	19
Effectif proposé 2023/24	1	–	7	6	2	16	1	2	3	–	–	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet													
Postes approuvés 2022/23	–	5	24	24	12	65	15	16	31	33	–	33	129
Postes proposés 2023/24	–	5	24	25	12	66	15	16	31	34	–	34	131
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	1	2
Service de la communication stratégique et de l'information													
Postes approuvés 2022/23	–	1	4	10	7	22	15	35	50	14	–	14	86
Postes proposés 2023/24	–	1	4	10	7	22	15	35	50	14	–	14	86
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (postes)													
Postes approuvés 2022/23	3	6	46	45	27	127	35	57	92	49	–	49	268
Postes proposés 2023/24	3	6	46	46	27	128	35	57	92	51	1	52	272
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	1	3	4

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Administrateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total partiel	
Total (emplois de temporaire)													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2022/23	3	6	47	45	27	128	35	57	92	49	-	49	269
Effectif proposé 2023/24	3	6	47	46	27	129	35	57	92	51	1	52	273
Variation nette	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2	1	3	4

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : reconduction de 1 emploi de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	VNU recruté sur le plan international	Spécialiste des droits des victimes	Création	
	+1	VNU recruté sur le plan national	Spécialiste des droits des victimes	Création	
Total	+2				

51. L'effectif approuvé pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général s'élève à 27 : 1 secrétaire général(e) adjoint(e), 6 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 5 agent(e)s du Service mobile, 4 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 2 agent(e)s des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies. Le Bureau donne des orientations et des conseils à toutes les composantes de la Mission pour que toutes les tâches prescrites soient exécutées.

52. Les effectifs approuvés chargés de fournir une assistance et un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles comprennent un(e) spécialiste hors classe des droits des victimes (P-5). Conformément à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des

atteintes sexuelles commises par des fonctionnaires des Nations Unies et des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, exposée dans un rapport daté de 2017 (A/71/818 et A/71/818/Corr.1), le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes est le principal point de contact de toutes les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté en République centrafricaine. Le (la) titulaire du poste est chargé(e) de défendre les droits des victimes sur le terrain, d'appuyer le mandat de la Défenseuse des droits des victimes basée au Siège au niveau stratégique et d'agir comme principal point de contact de l'ensemble des victimes et de leurs familles. Il (elle) travaille au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et est chargé(e) de renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système, le dispositif global d'assistance et les mécanismes de suivi.

53. La MINUSCA s'efforce de renforcer sa capacité à défendre les droits des victimes pour concrétiser l'engagement pris par le Secrétaire général de faire des droits et de la dignité des victimes une priorité dans les efforts déployés par la Mission pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Depuis sa création, en 2014, 630 victimes d'actes commis par des membres du personnel des Nations Unies ayant besoin d'une assistance ont été recensées. Il faudra par ailleurs renforcer les capacités de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le contexte du déploiement supplémentaire de personnel en tenue autorisé par la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité. À cet égard, la Mission concentrera ses efforts sur la formation de son personnel en tenue, réalisera des évaluations des risques et appliquera des mesures d'atténuation.

54. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des droits des victimes au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, comme indiqué dans le tableau 2. Les titulaires de ces postes, des Volontaires des Nations Unies, l'un(e) recruté(e) sur le plan international et l'autre sur le plan national, aideront le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes et veilleront à assurer une couverture adéquate des activités d'assistance aux victimes.

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Reconduction	
Total	1				

55. L'effectif approuvé pour le Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques comprend 18 postes (1 sous-secrétaire général(e), 3 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 2 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 agent(e)s des services généraux) et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de la classe P-4. Le Service de la lutte antimines fournit des services à la MINUSCA dans le cadre de son partenariat de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Pendant l'exercice 2022/23, un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) a été créé au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques. Le (la) titulaire agit

comme chef du programme de lutte antimines de la Mission. Cela permet au Service de la lutte antimines de piloter directement l'évaluation des menaces, la conception et le suivi des programmes et la représentation auprès des hauts responsables de la Mission et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux.

56. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 3, que l'emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) affecté au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques soit reconduit. Le (la) titulaire est chargé(e) de concevoir la stratégie relative au programme de lutte antimines de la MINUSCA, de diriger la planification stratégique et opérationnelle ainsi que l'élaboration et l'exécution des mesures destinées à contrer les menaces, de donner des conseils à la direction de la Mission et d'assurer la coordination avec les autres composantes de celle-ci, en particulier sa force, de contribuer aux initiatives de sensibilisation et de conduire le dialogue avec les autorités locales associées à la lutte antimines. Il (elle) supervise également les prestations et les performances des partenaires opérationnels.

Bureau du (de la) Chef de cabinet

Tableau 4

Ressources humaines : Bureau du (de la) Chef de cabinet

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-3	Analyste de données	Création	
	+1	VNU recruté sur le plan international	Analyste de données	Création	
Total	+2				

57. L'effectif approuvé pour le Bureau du (de la) Chef de cabinet comprend 37 postes : 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 5 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 12 agent(e)s des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies. Le Bureau est chargé d'assurer le déroulement efficace et la gestion intégrée de toutes les activités de la Mission, conformément à la vision stratégique et aux orientations de la Représentante spéciale du Secrétaire général. À cet effet, le (la) Chef de cabinet supervise les principaux mécanismes et rouages qui permettent à la Mission de s'acquitter de son mandat de manière intégrée, en particulier pour ce qui est de la planification stratégique et opérationnelle, de la coordination des orientations, de la prise de décisions au plus haut niveau et de la gestion de l'information. Il (elle) veille également à ce que des structures de coordination soient en place et à ce que les exigences en matière d'établissement de rapports soient respectées pour permettre à la Mission de fonctionner de la manière la plus efficace et diligente possible. Il (elle) s'assure en outre que les structures de gestion de la Mission sont en place (les organes de décision de haut niveau et le mécanisme de planification et de coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, entre autres) et qu'elles seront en mesure de fonctionner en temps de crise. Le (la) Chef de cabinet se concerta également avec l'ensemble des bureaux de la Mission pour garantir l'utilisation des meilleures méthodes à l'appui des objectifs et des priorités de celle-ci, dans le respect des règles et règlements de l'Organisation, et, tout en renforçant l'intégration des composantes de la Mission à tous les niveaux, il (elle) veille à ce que les activités de fond et les capacités d'appui à la mission soient clairement comprises et qu'un bon équilibre soit assuré. Le (la) Chef de cabinet supervise également la mise en place de procédures et de systèmes intégrés d'analyse et de gestion de l'information à l'échelle de la

Mission, notamment en ce qui concerne la mise en commun d'informations à l'intérieur de la Mission, les exigences en matière d'établissement de rapports et la communication avec le pays hôte et les autres parties prenantes.

58. Actuellement, la Mission ne dispose pas d'effectifs spécialisés suffisants pour assumer les tâches liées à l'analyse des données et à la gestion des informations et des dossiers, compte tenu surtout de l'augmentation de la quantité de données, d'informations et de rapports axés sur les données produits par la Mission et centralisés au niveau du Bureau du (de la) Chef de cabinet. À titre d'exemple, le nombre d'indicateurs suivis par le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est passé de 64 en 2019 à 110 en 2020 et à 143 en 2022, ce qui représente une augmentation de 123 % en trois ans. Par ailleurs, il est urgent de renforcer la gestion de l'information et des dossiers au sein du Bureau, notamment la correspondance avec le pays d'accueil et les communications internes, qui ont également augmenté de manière substantielle au cours des dernières années. En outre, le nombre de cadres de suivi et d'établissement de rapports établis par le Siège de l'ONU exigeant des mises à jour régulières et continues sur les initiatives menées à l'échelle de la Mission a aussi considérablement augmenté au cours des dernières années. Il s'agit, entre autres, de la solution de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance d'Umoja, du cadre de communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités Action pour le maintien de la paix Plus et du rapport du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix sur l'approche de la Mission en matière de déontologie et de discipline.

59. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste d'analyste de données (P-3) et un poste d'analyste de données (Volontaire des Nations Unies) au Bureau du (de la) Chef de cabinet, comme indiqué dans le tableau 4. Les titulaires de ces postes appuieront le (la) Chef de cabinet s'agissant de piloter la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies et aideront la Mission à utiliser au mieux les données disponibles pour superviser la planification, les opérations, l'intégration et la coordination en ce qui concerne l'exécution de son mandat. La Mission sera ainsi mieux à même d'analyser une grande quantité de données relatives aux programmes et de produire un éventail de rapports d'informatique décisionnelle et de visualisation des données, l'objectif étant d'affiner la compréhension et l'analyse du contexte opérationnel et des réalisations de la Mission en puisant dans diverses sources d'information et d'ainsi aider ses hauts responsables à prendre des décisions éclairées fondées sur des données.

60. L'analyste de données (P-3) sera chargé(e) : a) de coordonner, planifier et exécuter des activités d'analyse de données et de gestion de l'information pour la MINUSCA, ainsi que d'assurer la coordination et la direction de partenariats en matière de données avec toutes les parties prenantes, dont l'équipe de pays des Nations Unies ; b) de garantir la fourniture de données et d'informations solides et significatives à l'appui de la planification, des opérations et des efforts de sensibilisation menés dans l'ensemble de la Mission ; c) de planifier et mettre en œuvre des initiatives de gestion de l'information et des données revêtant une importance significative pour la Mission et ses différentes composantes (cadres d'analyse de données, tableaux de bord d'informatique décisionnelle, applications polyvalentes de veille, etc.) ; d) de fournir, à l'échelle de la Mission, des services consultatifs intersectoriels et collaboratifs sur les méthodes de gestion de l'information et des données, notamment l'analyse des besoins et des modes de fonctionnement, les conseils en matière d'innovation, l'organisation et la conservation des informations, la préservation et la destruction de données et les politiques et procédures de gestion de l'information, en particulier en ce qui concerne les applications technologiques ; e) de piloter des projets visant à améliorer la gestion

de la correspondance et la tenue des dossiers en apportant sa contribution aux études de faisabilité, à l'analyse, à la conception, à l'élaboration et à la mise en place des systèmes, ainsi qu'à l'évaluation et à la mise à l'essai des processus améliorés et des nouveaux systèmes.

61. L'analyste de données (VNU) sera chargé(e) : a) d'aider le personnel technique de la Mission à élaborer des modèles et des applications visant à faciliter la collecte et la présentation de données et d'informations spécifiques au contexte ; b) de gérer et développer de nouvelles plateformes de visualisation proposant des analyses de données critiques qui permettront aux responsables de la Mission de prendre des décisions éclairées ; c) de réaliser et mettre à jour des produits d'information comme des rapports, des tableaux et des infographies en transformant les données en représentations graphiques véhiculant des messages et un récit ; d) d'élaborer des documents de sensibilisation, notamment des fiches d'information, des présentations et d'autres documents visuels destinés aux hauts responsables et au Siège de l'ONU.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits humains

62. Au titre de la composante 1, la Mission continuera d'assurer les principales réalisations escomptées figurant dans les objectifs stratégiques suivants concernant la sécurité, la protection des civils et la promotion et la défense des droits humains :

a) Continuer d'œuvre à la mise en place et à la consolidation d'un environnement sûr et sécurisé en République centrafricaine en protégeant la population civile et rechercher des solutions politiques durables au conflit et à l'instabilité actuelle. La MINUSCA s'efforcera de protéger les civils contre les menaces pesant sur leur sécurité, notamment en collaborant avec les forces de défense nationale et de sécurité ; de réduire les risques de violence électorale ou politique au niveau local ; d'aider les forces de défense nationale et de sécurité à rétablir un lien de confiance avec les populations locales et à empêcher les groupes armés de s'installer dans les zones où l'État restaure progressivement son autorité. Il est indispensable que la Mission continue d'adopter, avec toutes les parties, une approche proactive face à l'évolution des conditions de sécurité et des tactiques employées par les groupes armés, notamment face à des actes d'hostilité qui pourraient être commis à l'approche des élections locales contre des organisations humanitaires, d'autres organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou internationales ou des membres du personnel des Nations Unies. La Mission aidera en outre le Gouvernement à renforcer ses capacités pour qu'il puisse combattre les nouvelles menaces qui pèsent sur les civils du fait de l'évolution des méthodes de combat des groupes armés, notamment de l'utilisation d'engins explosifs. Elle continuera également de s'efforcer d'améliorer sa coopération avec les forces de défense nationale et de sécurité afin de s'acquitter de son mandat de protection des civils dans toute la République centrafricaine. La coopération militaire, policière, civile et politique intégrée que mène la Mission et l'assistance technique qu'elle fournit, y compris la conduite d'opérations à court et à long terme et l'utilisation stratégique des moyens aériens, permettront d'inciter les parties à mettre fin aux violations de l'Accord politique et aux violations des droits humains, et à trouver des solutions politiques durables au conflit et à l'instabilité qui perdure. Cette approche intégrée s'appuie sur l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, en particulier pour ce qui est de la primauté du politique. Elle contribuera à l'établissement d'une présence plus mobile et plus robuste permettant de prévenir et d'anticiper les crises, de maintenir des zones sûres et sécurisées aux fins de la protection des civils et d'appuyer la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État ;

b) Continuer d'accorder la priorité à la protection des civils contre les menaces de violence, notamment la violence sexuelle liée aux conflits, la violence fondée sur le genre et les violations graves des droits des femmes et des enfants, et aux stratégies intégrées et dynamiques de prévention de la violence, en tirant pleinement parti des capacités de surveillance et des dispositifs d'alerte rapide de la Mission, le but étant d'aborder la protection des civils dans une perspective plus préventive et intégrée, quelle que soit l'origine des menaces. La composante militaire et la composante Police de la Mission mettront en œuvre des interventions proactives et échelonnées visant à créer un environnement favorable au processus de paix et de réconciliation, notamment à soutenir la mise en place de conditions propices à la tenue d'élections locales durables et crédibles au moment opportun. La Mission s'efforcera d'empêcher tout acteur de compromettre les acquis en matière de paix et de sécurité et soutiendra la mise en place de conditions sûres en vue de faciliter la tenue des élections locales et la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique. La stratégie de protection des civils fondée sur la concertation et les efforts de prévention et de règlement des conflits au niveau local, l'appui au processus politique et le déploiement de services étatiques et de forces de défense nationale et de sécurité intérieure menant leurs activités de façon efficace, responsable et durable sur l'ensemble du territoire. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de renforcer les capacités des autorités nationales en matière de protection des civils et de réduire au minimum le risque que les parties au conflit attisent les tensions communautaires à des fins électorales, politiques ou économiques. Pour faire face aux risques actuels inhérents aux préparatifs des élections locales, elle continuera de mettre en œuvre ses dispositifs de surveillance du respect des droits humains et d'alerte rapide dans les lieux stratégiques, notamment en dispensant aux forces de défense nationale et de sécurité une formation en matière de droits humains, de droit international humanitaire, de protection de l'enfance et de prévention de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre. Elle appuiera en outre le maintien des comités techniques de sécurité et des comités préfectoraux et électoraux de sécurité qui ont été créés sur l'ensemble du territoire et qui permettront aux acteurs locaux de surveiller les violations de l'Accord politique, d'engager un dialogue politique et de s'attaquer aux problèmes de sécurité ;

c) La Mission, qui possède un réseau d'assistantes et assistants chargés de la liaison avec la population locale et continue d'appuyer le fonctionnement des mécanismes de planification et d'alerte précoce permettant d'assurer la protection au niveau local, continuera de mobiliser et de responsabiliser encore davantage l'ensemble des acteurs de la protection et de la sécurité, notamment sa force et sa police, les autorités locales, les représentantes et représentants de la population et de la société civile et les membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, ces acteurs locaux de la protection se verront offrir un appui et des moyens pour évaluer et recenser ensemble les risques, l'objectif étant de réduire la violence à l'échelle locale, de faciliter le retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés, de renforcer les réseaux d'alerte locale et les capacités en matière d'évaluation des menaces et d'assumer un rôle clé dans les activités de sensibilisation et de protection. La composante civile et la composante Personnel en tenue, d'une part, et les intervenants humanitaires, d'autre part, continueront de se coordonner et de collaborer pour prévenir et combattre la violence et aider le Gouvernement nouvellement élu à préserver l'intégrité territoriale et à promouvoir la réconciliation ;

d) La Mission s'attachera à surveiller, signaler, prévenir et réprimer les violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, quelles que soient les parties au conflit mises en cause.

Sur le plan technique, elle aidera les groupes armés à mettre en place et à exécuter des plans d'action visant à combattre les violations graves des droits des femmes et des enfants. Elle prêtera aussi assistance aux autorités nationales pour ce qui est de mener des enquêtes professionnelles et de poursuivre de manière impartiale les auteurs de violations des droits humains, qui qu'ils soient. La Mission aidera le Gouvernement à mettre en place un projet pilote visant à réhabiliter et à rendre opérationnel un centre de formation professionnelle pour les enfants, l'objectif étant de protéger ces derniers, de prévenir les violations graves de leurs droits, y compris le recrutement forcé et l'exploitation, et de faciliter la réintégration de ceux qui ont été séparés des groupes armés. En outre, la Mission continuera d'aider les pouvoirs publics à établir les cadres institutionnels et juridiques nécessaires à la protection des civils et à la défense des droits humains, et notamment à assurer la pleine exécution du Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, à l'appui du Haut Conseil de la communication, du Comité national sur la prévention du génocide et de la Commission nationale des droits de l'homme et en coordination avec eux ;

e) Continuer à surveiller, signaler et limiter les faits publics d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence pour prévenir les menaces de violence physique contre les civils. Il s'agit d'appliquer les stratégies de communication et les plans d'action préventifs mis en place par la Mission pour lutter contre les discours haineux, y compris les plans liés à la gouvernance et aux élections, de promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale et d'informer l'opinion publique au sujet du processus électoral, de la mise en œuvre de l'Accord politique et des faits nouveaux concernant l'extension de l'autorité de l'État ;

f) Se concerter étroitement avec les intervenants humanitaires pour continuer de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration et à la réinstallation volontaires et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés. Il sera essentiel de soutenir l'aide humanitaire, car la pauvreté, l'insécurité et la vulnérabilité risquent d'être exacerbées par les activités des groupes armés.

63. Forte d'un effectif autorisé de 14 400 militaires (dont 155 observateurs et 425 officiers d'état-major), 3 020 membres du personnel de police (2 420 membres d'unités de police constituées et 600 policiers hors unités constituées) et 108 spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements, la MINUSCA continuera de déployer ses forces dans sa zone de responsabilité et adaptera ses stratégies et ses moyens d'action en fonction de la situation sur le terrain, accroissant ainsi sa souplesse et son dispositif de façon à sécuriser les zones prioritaires et à consolider la sécurité là où la paix a été restaurée, y compris dans les principaux centres électoraux, selon que de besoin.

64. Pour créer les conditions propices à une plus grande stabilité et continuer d'appuyer le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, la Mission continuera d'utiliser ses bases d'opérations principales (permanentes et temporaires). Elle examinera l'utilité de chacune des bases temporaires en fonction des besoins opérationnels et s'emploiera à moderniser celles qui ont été établies au cours des années passées. Elle renforcera la mobilité et la souplesse de la force en tenant compte de l'augmentation des effectifs militaires et policiers autorisés, l'objectif étant de créer les conditions de sécurité minimales nécessaires pour assurer la protection des civils, y compris dans le cadre des élections locales. Pour y parvenir, elle effectuera des patrouilles de longue distance pour atteindre les zones où sa présence est limitée et réduira la durée du déploiement des troupes dans les bases opérationnelles temporaires. La Mission continuera aussi de chercher à mieux apprécier la situation et à mieux anticiper les menaces qui pèsent sur la sécurité de

façon à pouvoir appuyer les opérations militaires et policières et les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, contrer les grandes menaces et faire face à celles qui guettent les civils. La fermeture des bases opérationnelles temporaires jugées inutiles contribuera également à atténuer les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tout comme le recours accru à des mesures permettant de limiter ces risques, notamment la désignation de points de contact et l'organisation de visites et d'inspections régulières dans tous les lieux où la Mission est déployée.

65. La composante militaire et la composante Police continueront d'effectuer simultanément des patrouilles de routine, d'établir des postes de garde statique pour accroître leur visibilité et leur capacité à intervenir de façon préventive, de faciliter les opérations à court et à long terme et de proposer la conduite de patrouilles conjointes avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, selon le contexte. Sous réserve d'un accord entre la Mission et les autorités nationales, un nombre restreint de membres agréés ou formés des forces de défense nationale et de sécurité intérieure continueront de participer à des opérations conjointes avec la MINUSCA. Ces opérations, qui visent notamment à fournir une aide à la planification et un appui technique et logistique renforcés, contribueront à consolider la capacité des forces s'agissant de la protection des civils.

66. La Mission prêtera aussi son concours aux autorités nationales en ce qui concerne la sélection, le recrutement, la vérification des antécédents et la formation non opérationnelle des membres des forces de sécurité intérieure en appuyant la mise en œuvre du plan de formation quinquennal. Elle s'efforcera en particulier, en collaboration avec ses partenaires, d'appuyer le renforcement des mécanismes de contrôle interne et de responsabilisation au sein des forces de défense et de sécurité intérieure en consolidant les structures de commandement et de contrôle et en accordant une attention particulière aux corps d'inspecteurs généraux et centraux. L'appui opérationnel fourni aux forces de sécurité intérieure permettra de renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes, d'arrestations, de détention, d'administration des preuves judiciaires et de transmission de ces preuves aux tribunaux compétents. La Mission continuera en outre d'apporter un appui logistique aux forces de sécurité intérieure pour mettre en œuvre un concept de police de proximité fondé sur le renseignement et centré sur la personne, l'objectif étant d'accroître les interactions avec les communautés locales afin de les rassurer quant à leur sécurité et les sensibiliser à cette question, ainsi que d'instaurer la confiance entre les forces de sécurité intérieure et la population. Grâce au renforcement des moyens des forces de sécurité intérieure, les autorités nationales pourront prévenir et combattre la violence et réduire la capacité d'auteurs potentiels de violences physiques contre des civils de passer à l'acte, tout en s'appuyant sur leurs propres institutions et en assumant une plus grande responsabilité quant à la protection des civils, y compris contre les violences électorales.

67. Le conflit armé en cours fait planer une nouvelle menace sur la sécurité et la sûreté de la population et du personnel civil et en tenue des Nations Unies. De juin 2020 à juin 2022, 76 problèmes sont survenus en lien avec des engins explosifs, principalement dans l'ouest du pays (45 mines antichars ou engins similaires actionnés par les victimes, 2 mines antipersonnel et 24 restes explosifs de guerre ont causé la mort d'au moins 37 personnes et en ont blessé 76). La MINUSCA continuera d'utiliser sa capacité d'intervention pour atténuer la menace que représentent les engins explosifs dans le pays. Pour y parvenir, elle exploitera pleinement les capacités militaires autorisées de la section de neutralisation des explosifs et munitions de la réserve de la force et des cinq compagnies du génie, qui comprennent chacune une section de neutralisation des explosifs et munitions équipée de véhicules télécommandés et de chiens entraînés à la détection d'explosifs. La composante militaire de la MINUSCA conserve la responsabilité de la neutralisation des explosifs

et munitions, mais la Mission continuera de faire appel à l'expertise du Service de la lutte antimines de l'ONU en ce qui concerne les évaluations préalables au déploiement, la formation, le mentorat et le renforcement des capacités des unités d'infanterie en matière de recherche et de détection, ce qui lui permettra de mener des opérations dans un environnement à haut risque et de contribuer à sauver la vie de son personnel, des acteurs humanitaires et des populations civiles. En outre, le Service de la lutte antimines continuera d'assurer la coordination des activités de lutte antimines menées à des fins humanitaires, notamment en accréditant les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSCA pour qu'elles puissent procéder au déminage humanitaire et en aidant le Gouvernement à établir une structure de coordination nationale pour combattre la menace que représentent les engins explosifs.

68. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la Mission renforcera la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de réseaux de protection en collaboration avec des organisations de la société civile et des institutions nationales et locales des droits humains. Il s'agira notamment d'aider à la collecte d'informations et au recensement des violations et des atteintes. La MINUSCA appuiera le renforcement des capacités des parties prenantes nationales (structures gouvernementales, institutions nationales des droits humains, organisations de la société civile, etc.), l'idée étant que les enjeux en matière de droits humains et de droit humanitaire international puissent être gérés localement. La situation des droits humains continuera de faire l'objet d'un suivi régulier. On conduira des enquêtes, on organisera des visites dans les lieux de détention et on engagera un dialogue avec les parties au conflit pour demander qu'elles mettent fin aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits. Des efforts seront faits pour promouvoir l'instauration d'un dialogue ouvert en assurant le suivi des tendances et constantes liées aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits en République centrafricaine et en communiquant à ce sujet. On formulera ensuite des recommandations pour améliorer la situation et renforcer la lutte contre l'impunité.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité et de la protection des civils, notamment par la réduction de l'insécurité causée par les engins explosifs, le perfectionnement des mécanismes de protection communautaire et le renforcement de la sécurité dans des zones stratégiques de la République centrafricaine

1.1.1 Nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2021/22 : 190 ; 2022/23 : 150 ; 2023/24 : 200)

1.1.2 Nombre de violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (2021/22 : 1 496 ; 2022/23 : 2 000 ; 2023/24 : 2 000)

1.1.3 Nombre de dispositifs d'alerte rapide et de mécanismes de protection mis en place pour prévenir les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 30)

1.1.4 Pourcentage du nombre total d'engins explosifs détectés qui sont détruits en toute sécurité (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 30 % ; 2023/24 : 50 %)

1.1.5 Nombre de membres des communautés locales les plus à risque qui ont une meilleure connaissance des pratiques dangereuses et sûres grâce à la sensibilisation aux risques des engins explosifs

Produits

- Maintien et exploitation de 19 bases d'opérations permanentes, de 24 bases d'opérations principales et de 30 bases d'opérations temporaires au plus pour une durée limitée, afin de permettre à la Mission d'avoir une présence souple et préventive
- Conduite de 2 000 patrouilles hebdomadaires (1 100 patrouilles de proximité, 300 patrouilles de moyenne distance, 320 patrouilles de longue distance et 280 missions d'escorte) dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, afin d'intervenir rapidement ou d'appuyer le processus de paix, les élections, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la justice transitionnelle
- Conduite de 14 patrouilles hebdomadaires conjointes avec les forces de défense nationale sur l'ensemble du territoire centrafricain, afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État et d'intervenir pour protéger les civils en atténuant le danger que représentent les groupes armés et en limitant l'influence et le contrôle qu'ils exercent sur le territoire
- Conduite de 220 patrouilles hebdomadaires conjointes avec les forces de sécurité intérieure et le personnel de police des Nations Unies dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État et d'intervenir pour protéger les civils en atténuant le danger que représentent les groupes armés et en limitant l'influence et le contrôle qu'ils exercent sur le territoire
- Conduite de 200 patrouilles hebdomadaires dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, afin d'intervenir rapidement ou d'appuyer le processus de paix, les élections, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la justice transitionnelle aux niveaux local et national pour atténuer le danger que représentent les groupes armés et limiter l'influence et le contrôle qu'ils exercent sur le territoire
- Conduite de 350 patrouilles hebdomadaires par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et le personnel de police des Nations Unies, en collaboration avec les forces de sécurité intérieure, pour garantir la liberté de circulation et assurer la protection des civils 24 heures sur 24
- Réalisation de 36 déploiements de forces d'intervention rapide et de bataillons de réserve en vue de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils dans les nouvelles zones de tension, de protéger les civils de la violence ou du harcèlement pendant la période électorale et de réduire la présence des groupes armés et le contrôle qu'ils exercent
- Réalisation de 40 vols hebdomadaires de systèmes de drones aux fins de l'appréciation de la situation et de l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et à l'appui des missions militaires de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
- Organisation de vols d'hélicoptère (36 heures en moyenne par mois et par unité d'aviation déployée) en vue d'appuyer les opérations militaires et les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
- Exécution de 480 projets de réfection des routes, ponts, puits et aéroports par les groupes du génie de la MINUSCA, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires gouvernementaux et humanitaires, afin de faciliter la protection des civils, l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et le relèvement rapide
- Conduite de 59 patrouilles quotidiennes programmées par des unités de police constituées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel, à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui, pour procéder à des évaluations de la sécurité, fournir un renfort à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre public et collaborer avec la population et les autorités locales en vue de recueillir des renseignements
- Tenue de 6 000 séances de dialogue organisées par les membres de la police des Nations Unies dans différentes localités (arrondissements et bases d'opérations, notamment) pour rassurer la population locale quant à sa sécurité et la sensibiliser à cette question

- Organisation de 15 séances de formation à la protection des civils et aux droits humains à l'intention de membres de la société civile et de coordonnateurs locaux qui luttent contre les discours haineux et s'emploient à prévenir les génocides et d'autres atrocités criminelles
- Conduite, par la société civile, les institutions locales et nationales de défense des droits humains et les réseaux d'alerte rapide, de 10 missions conjointes visant à renforcer la protection locale
- Conduite sur le terrain de 40 missions conjointes de protection visant à renforcer les systèmes d'alerte rapide et la protection des civils et à évaluer les menaces actuelles et éventuelles qui pèsent sur l'intégrité physique des civils
- Organisation de 20 séances de formation sur la protection des civils, les droits humains et le droit international humanitaire (notamment les violences sexuelles liées aux conflits) à l'intention de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, de fonctionnaires des ministères d'exécution, d'institutions nationales de défense des droits humains et de fonctionnaires de l'administration locale, afin de renforcer la capacité des acteurs étatiques à contribuer à la création d'un environnement protecteur
- Coordination, en conformité avec les mécanismes de protection intégrés de la Mission, de la protection de 10 personnes faisant l'objet de menaces en raison de leurs opinions ou parce qu'elles collaborent avec des entités des Nations Unies
- Conduite sur le terrain de 40 missions visant à renforcer les systèmes d'alerte précoce et à établir des réseaux de protection et des services d'orientation à l'appui des civils menacés et des victimes de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits
- Construction, à l'appui des partenaires de protection locaux ou externes, d'un refuge permettant d'accueillir temporairement des personnes faisant l'objet de menaces en raison de leurs opinions ou parce qu'elles collaborent avec des entités des Nations Unies ou avec d'autres mécanismes de protection
- Lancement de 36 initiatives de réflexion, de formation et de planification (600 bénéficiaires en tout) visant à resserrer les liens de collaboration entre la force de la MINUSCA et la communauté, à renforcer les mécanismes de coordination de la protection et de la sécurité au niveau local, à améliorer les conditions de sécurité en général et à faciliter le retour des personnes déplacées, des réfugiés et des autorités locales en appliquant des mesures de prévention et d'atténuation
- Organisation de 20 séances de renforcement des capacités, tables rondes et initiatives de planification (400 bénéficiaires en tout) sur les mesures visant à limiter la fréquence des conflits violents liés à la transhumance, notamment les mécanismes locaux efficaces de prévention des conflits qui font participer les autorités locales, les associations d'éleveurs et d'agriculteurs et les membres de la communauté (en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain)
- Organisation de 20 séances de formation à la neutralisation des explosifs et munitions, de formation des formateurs, de recyclage, de mentorat et de formation aux enquêtes après explosion à l'intention des unités de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies du génie, et activités de recyclage sur la recherche et la détection à l'intention des bataillons d'infanterie et du personnel de la force
- Organisation de 17 réunions d'assistance technique, et appui, par la fourniture de conseils techniques, à l'évaluation et à l'accréditation des capacités de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSCA aux fins de la lutte contre les menaces liées à ces engins
- Organisation de 200 séances de sensibilisation aux menaces que les engins explosifs font peser sur la population civile dans les zones où ces engins sont très répandus
- Tenue de 4 ateliers avec les autorités nationales pour appuyer la mise en place d'une entité nationale de lutte antimines
- Organisation de 52 séances de sensibilisation aux menaces liées aux engins explosifs à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUSCA, des entités des Nations Unies et des acteurs humanitaires

- Fourniture à 100 % des bataillons d'infanterie et des compagnies spécialisées en convois de combat déployés dans l'ouest de la République centrafricaine d'une formation et d'un encadrement adaptés au contexte sur les opérations de recherche et de détection des engins explosifs
- Lancement de 1 campagne de communication nationale d'une année ciblant en particulier les jeunes, au moyen de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation, afin de mobiliser un appui en faveur de la Mission et de prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires
- Organisation de 1 campagne nationale de mobilisation sociale pour prévenir la violence liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Intensification de la promotion et de la défense des droits humains en République centrafricaine, en particulier des droits des femmes et des enfants, notamment par le renforcement des capacités nationales et locales dans ce domaine

1.2.1 Nombre d'affaires concernant des violations des droits humains et du droit humanitaire international, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées aux conflits, qui sont portées à l'attention des autorités nationales et des groupes armés, et mesures prises à cet égard (2021/22 : 923 ; 2022/23 : 500 ; 2023/24 : 500)

1.2.2 Nombre total de personnes arrêtées et détenues arbitrairement qui sont libérées par les autorités nationales et les groupes armés grâce à l'intervention de la MINUSCA (2021/22 : 49 ; 2022/23 : 200 ; 2023/24 : 200)

1.2.3 Nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation sur les droits humains, la protection des civils et des enfants, la prévention de la violence liée au conflit, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les relations entre civils et militaires (2021/22 : 905 ; 2022/23 : 2 500 ; 2023/24 : 3 000)

1.2.4 Nombre d'engagements pris par la MINUSCA sur les plans politique et technique pour lutter contre les violations des droits humains (2021/22 : sans objet) ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 10)

1.2.5 Nombre d'instructions données par des parties au conflit en vue de prévenir et d'éliminer les violations graves des droits de l'enfant (2021/22 : 1 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4)

1.2.6 Nombre de plans d'action destinés à prévenir et à éliminer les violations graves des droits de l'enfant pleinement mis en œuvre par des groupes armés (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 3)

1.2.7 Nombre d'enfants libérés des rangs de forces et groupes armés et confiés à des services de prise en charge (2021/22 : 134 ; 2022/23 : 500 ; 2023/24 : 3)

1.2.8 Nombre d'engagements pris par les parties au conflit pour faire cesser et prévenir les violences sexuelles (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 2 ; 2023/24 : 3)

Produits

- Organisation de 20 séances de formation préalables et postérieures au déploiement sur les droits humains et le droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de l'enfance, à l'intention des forces de sécurité intérieure, afin d'appuyer l'intégration des droits humains dans la réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de 15 séances de formation sur les droits humains et le droit international humanitaire à l'intention des forces de sécurité intérieure
- Conduite de 120 missions de suivi et d'enquête pour assurer le suivi d'allégations concernant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en établir le bien-fondé
- Organisation de 200 visites de lieux de détention pour surveiller les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et enquêter à leur sujet
- Conduite de 3 enquêtes spéciales sur des violations graves des droits humains commises à l'extérieur de la République centrafricaine, en particulier dans des pays voisins où les réfugiés centrafricains pourraient être des témoins clés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ou en être eux-mêmes victimes
- Soutien à la réalisation de 15 missions de contrôle auprès d'organisations locales œuvrant à la promotion et à la protection des droits des détenus et des prisonniers afin d'évaluer les conditions de détention et de publier à l'attention du Gouvernement un rapport thématique contenant des recommandations pertinentes sur le sujet
- Tenue de 30 réunions de travail avec les ministères d'exécution et les autorités judiciaires et pénitentiaires pour plaider en faveur d'une gestion des cas individuels emblématiques qui soit conforme aux normes essentielles en matière de droits humains régissant la gestion de la détention
- Établissement de 2 rapports thématiques portant sur les violations et atteintes liées au conflit ainsi que de 12 rapports mensuels, 4 rapports trimestriels et 1 rapport public annuel sur la situation des droits humains dans le pays, y compris sur les violations des droits humains et atteintes à ces droits liées au conflit, les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants touchés par le conflit, afin de promouvoir la responsabilité politique et judiciaire
- Organisation de 30 manifestations publiques pour aider les organisations de la société civile et les réseaux de défenseurs des droits humains à s'engager dans des activités de mobilisation sur des questions importantes relatives aux droits humains, notamment la protection de l'espace civique, la prévention des incitations à la haine et à la violence, la protection des droits des femmes et la prévention de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables et des minorités
- Organisation de 5 campagnes nationales visant à donner de la visibilité aux travaux menés par la Mission sur des sujets clés liés à la promotion des droits humains, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, la promotion et la protection de l'espace civique, la prévention des incitations à la haine et à la violence, la promotion des droits des femmes et la prévention de la discrimination
- Tenue de 6 ateliers d'experts sur la rédaction de textes et de rapports destinés aux mécanismes des droits humains des Nations Unies et aux organes régionaux (2 à l'intention des organisations de la société civile, 1 de la Commission nationale des droits de l'homme et 3 des membres du comité interministériel chargé de rédiger et de valider les rapports que le Gouvernement présente aux organes conventionnels des Nations Unies)
- Organisation de 40 activités visant à aider les 4 institutions nationales des droits de l'homme à exécuter leur mandat de promotion et de protection (10 missions sur le terrain menées par le Haut Conseil de la communication pour évaluer l'impact de ses activités de sensibilisation sur la prévention de l'incitation à la haine et à la violence et réviser et mettre à jour en conséquence le plan national de prévention ; 20 missions

de contrôle menées par la Commission nationale des droits de l'homme pour évaluer la situation des droits humains en République centrafricaine et rédiger et publier des rapports thématiques sur le sujet ; 5 ateliers organisés par le Comité national sur la prévention du génocide dans le cadre de son mandat de prévention des atrocités criminelles contre certaines minorités ; 5 manifestations publiques organisées par la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance pour sensibiliser la population à ses activités et rédiger son plan quinquennal sur la promotion et la protection des minorités)

- Tenue de 20 séances méthodologiques sur les enquêtes, le suivi, les rapports et la sensibilisation concernant les droits humains à l'intention des acteurs de la société civile et des membres des ONG de défense des droits humains et des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains, afin de les aider à adopter une approche fondée sur les droits humains dans le cadre de leur travail
- Organisation de 15 séances de formation sur le suivi des procès à l'intention des membres des organisations de la société civile et des forums de défense des droits humains, afin de renforcer leur capacité à évaluer le respect des droits humains dans les procédures judiciaires et à participer au rétablissement de l'État de droit
- Tenue de 12 tables rondes dirigées au niveau communautaire par des institutions locales de défense des droits humains avec la participation de chefs religieux, administratifs, traditionnels et communautaires et visant à définir une approche commune des préoccupations locales en matière de droits humains
- Organisation de 6 réunions du groupe de travail chargé du suivi, de l'analyse et de la communication de l'information en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits, afin d'assurer la collecte systématique d'informations sur ces violences et de promouvoir des interventions visant à les prévenir et à les combattre
- Tenue de 4 réunions de sensibilisation avec des chefs de groupes armés pour discuter de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques en matière de violence sexuelle et de la communication d'ordres écrits et verbaux visant à prévenir et à faire cesser les violences sexuelles perpétrées par leur groupe
- Organisation de 10 manifestations publiques visant à appuyer les initiatives prises par le Ministère de la justice dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de droits humains
- Tenue de 12 séances de travail avec le Ministère de la justice (dont 6 au niveau de la direction avec le (la) Ministre et 6 au niveau technique avec des points focaux désignés par le Ministère), afin d'aborder les principales questions en matière de droits humains et les recommandations figurant dans les rapports sur le sujet
- Organisation de 5 manifestations publiques pour appuyer le plan de mise en œuvre du mécanisme national de prévention de la torture et son bon fonctionnement
- Organisation de 30 séances de formation sur les droits et la protection des enfants à l'intention de 1 500 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et agents de l'administration pénitentiaire
- Organisation de 30 séances de sensibilisation sur les 6 violations graves des droits de l'enfant et la protection des enfants dans les situations de conflit armé à l'intention des parties au conflit
- Tenue de 30 réunions avec les parties au conflit pour plaider en faveur de la signature et de la mise en œuvre de plans d'action ou d'ordres de commandement visant à prévenir et à faire cesser les violations graves des droits de l'enfant
- Organisation de 30 séances de sensibilisation aux préoccupations touchant la protection de l'enfance à l'intention de la société civile, des responsables locaux, des chefs religieux, des réseaux d'alerte locale et des autorités locales
- Conduite de 120 missions de surveillance sur le terrain pour assurer le suivi d'allégations concernant les 6 violations graves commises contre les droits de l'enfant, notamment l'association d'enfants à des parties au conflit, et en vérifier le bien-fondé
- Organisation de 1 atelier national et de 6 ateliers régionaux visant à examiner les plans de prévention nationaux et régionaux (préfectures) visant à protéger les enfants touchés par les conflits armés présentés dans le cadre du plan de prévention national, conformément à la résolution [2427 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité

- Organisation, en coordination avec le Gouvernement, de 4 visites dans un centre gouvernemental de formation professionnelle pour enfants, afin de soutenir la création et la mise en service du centre et ainsi protéger les enfants contre les violations graves de leurs droits
- Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organismes des Nations Unies sur le suivi, la communication de l'information et l'examen des violations graves des droits de l'enfant
- Renforcement des capacités permettant d'assurer la protection des femmes et des filles contre les accusations liées au genre, comme la sorcellerie, en tenant compte des questions de genre
- Organisation de 5 manifestations publiques en collaboration avec le Réseau des ONG de promotion et de défense des droits de l'homme en République centrafricaine, afin de sensibiliser à la promotion et à la protection des droits des défenseurs des droits humains, conformément à la loi adoptée à cet égard
- Organisation, par l'intermédiaire de la radio locale et dans le cadre d'activités de vulgarisation, de 11 campagnes visant à protéger les droits humains des citoyens de la République centrafricaine et à donner de la visibilité aux travaux menés par la Mission en matière de promotion des droits humains
- Lancement, au moyen de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation, de 1 campagne nationale à l'appui de l'initiative « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés », afin de protéger les enfants contre des violations graves de leurs droits
- Organisation, en collaboration avec la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance, de 5 manifestations publiques visant à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels et à y sensibiliser le public

Facteurs externes

Incidence du déploiement de forces bilatérales et d'autres membres du personnel de sécurité sur les conditions de sécurité ; comportement des groupes armés ; déploiement du personnel nécessaire en temps voulu et capacité technique des autorités nationales à assumer durablement des responsabilités de plus en plus importantes en matière de sécurité et de protection des civils ; aggravation des préoccupations concernant la violence et la protection durant les opérations électorales locales et tentatives visant à déstabiliser l'application de l'Accord politique.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 1 : sécurité, protection des civils et droits humains

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Postes approuvés 2022/23	155
Postes proposés 2023/24	155
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Postes approuvés 2022/23	14 201
Postes proposés 2023/24	14 201
Variation nette	–

													<i>Total</i>																										
<i>Catégorie</i>																																							
III. Police des Nations Unies																																							
Postes approuvés 2022/23													600																										
Postes proposés 2023/24													600																										
Variation nette													–																										
IV. Unités de police constituées																																							
Postes approuvés 2022/23													2 420																										
Postes proposés 2023/24													2 420																										
Variation nette													–																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="6"><i>Personnel recruté sur le plan international</i></th> <th colspan="3"><i>Personnel recruté sur le plan national</i></th> <th colspan="3"><i>Volontaires des Nations Unies</i></th> <th rowspan="2"><i>Total</i></th> </tr> <tr> <th><i>SGA/SSG</i></th> <th><i>D-2/D-1</i></th> <th><i>P-5/P-4</i></th> <th><i>P-3/P-2</i></th> <th><i>Service mobile</i></th> <th><i>Total partiel</i></th> <th><i>Adminis- trateurs</i></th> <th><i>Agents des services généraux</i></th> <th><i>Total partiel</i></th> <th><i>Personnel recruté sur le plan international</i></th> <th><i>Personnel recruté sur le plan national</i></th> <th><i>Total partiel</i></th> </tr> </thead> </table>															<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>																										
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>																											
V. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>																										
Bureau du commandant de la force																																							
Postes approuvés 2022/23	1	1	–	–	1	3	–	1	1	–	–	–	4																										
Postes proposés 2023/24	1	1	–	–	1	3	–	1	1	–	–	–	4																										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–																										
Bureau du chef de la police																																							
Postes approuvés 2022/23	–	2	10	5	1	18	–	4	4	–	–	–	22																										
Postes proposés 2023/24	–	2	10	5	1	18	–	4	4	–	–	–	22																										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–																										
Division des droits de l'homme																																							
Postes approuvés 2022/23	–	1	10	16	2	29	16	5	21	22	–	22	72																										
Postes proposés 2023/24	–	1	10	16	2	29	16	5	21	22	–	22	72																										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–																										
Groupe de la protection de l'enfance																																							
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	4	–	6	3	1	4	5	–	5	15																										
Postes proposés 2023/24	–	–	2	4	–	6	3	1	4	5	–	5	15																										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–																										

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Administrateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national		Total partiel
V. Personnel civil													
Total partiel (personnel civil)													
Effectif approuvé 2022/23	1	4	22	25	4	56	19	11	30	27	–	27	113
Effectif proposé 2023/24	1	4	22	25	4	56	19	11	30	27	–	27	113
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à V)													
Effectif approuvé 2022/23	1	4	22	25	4	56	19	11	30	27	–	27	17 489
Effectif proposé 2023/24	1	4	22	25	4	56	19	11	30	27	–	27	17 489
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 2 : appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

69. La Mission continuera de promouvoir la gouvernance démocratique et la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en assurant une participation inclusive à ses différents mécanismes de suivi et de mise en œuvre. La MINUSCA continuera d'encourager le dialogue inclusif, notamment par le suivi des recommandations issues du dialogue républicain. En outre, la Mission continuera de créer les conditions propices à une paix et à un processus politiques inclusifs, en veillant en priorité à la pérennité et à la mise en œuvre durable de toutes les dispositions de l'Accord politique, et à la cohérence avec les initiatives de paix régionales connexes en faveur de la République centrafricaine. Elle aidera également le Gouvernement et les institutions nationales concernées à créer les conditions politiques, juridiques et techniques, ainsi que les conditions de sécurité propices à l'élargissement et à la préservation de l'espace politique dans le cadre de l'Accord politique, notamment en facilitant la tenue d'élections locales libres, équitables, crédibles et inclusives, en s'appuyant sur les progrès accomplis au cours de l'exercice précédent. En outre, elle aidera à faciliter la participation de toutes et de tous au processus politique et l'appropriation de ce processus par les partis politiques, la société civile, les femmes et les jeunes, les chefs religieux, les groupes minoritaires et les collectivités locales. Cette aide sera renforcée par des efforts visant à maintenir un dialogue stratégique avec les groupes armés non signataires de l'Accord politique et les groupes armés qui y ont renoncé.

70. Comme prévu dans l'Accord politique, la Mission continuera d'offrir ses bons offices et un appui technique, y compris des visites sur le terrain, en vue de la dissolution durable des groupes armés et aidera les autorités nationales à faire en sorte que tous les citoyens centrafricains, y compris les anciens membres des groupes armés, puissent former des partis et des mouvements politiques afin de participer à la vie politique. Elle continuera également de dialoguer avec toutes les parties prenantes au niveau international, régional et national, et de se coordonner avec celles-ci, afin

que les échanges entre le Gouvernement et les dirigeants des groupes armés concernant la mise en œuvre de l'Accord politique soient constructifs.

71. En outre, elle continuera d'offrir des conseils techniques aux autorités nationales, selon qu'il conviendra, dans le cadre de leur collaboration avec les pays voisins et d'autres partenaires régionaux en vue de trouver des solutions aux problématiques d'intérêt commun ou bilatéral, et de promouvoir les initiatives locales de sécurité et de gestion des frontières, telles que l'appui aux autorités nationales pour le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières.

72. La Mission continuera également de soutenir le suivi et la concrétisation des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus qui concernent la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, au processus de paix et aux processus politiques ainsi qu'aux processus électoraux. En outre, elle continuera également d'appuyer le renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de réconciliation nationale et d'accroître leur niveau de représentation et de participation dans les organes de décision, en particulier en matière de gouvernance locale et d'élections.

73. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre et le suivi du cessez-le-feu unilatéral déclaré le 15 octobre 2021 par M. Touadéra, conformément au mandat de la Mission consistant à créer un environnement favorable à l'avancement du processus de paix et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique au moyen de la feuille de route conjointe. Pour promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et l'inclusivité du processus de paix et des processus politiques au niveau local, elle renforcera la mise en œuvre de l'Accord politique et tiendra compte de la détérioration des conditions de sécurité, des activités locales d'éducation civique et de sensibilisation et des initiatives de paix locales coordonnées. Elle améliorera également son utilisation de la communication stratégique pour soutenir les activités de sensibilisation à l'échelle du pays, notamment en encourageant la mobilisation de la population dans le processus de paix et le processus politique. Pour ce qui est d'appuyer la gouvernance démocratique et la tenue d'élections locales, la Mission s'efforcera de stabiliser et de transformer la vie politique dans les zones touchées par le conflit. À cet effet, elle encouragera l'abandon de la lutte armée au profit de la participation active au processus politique, en donnant aux dirigeants locaux, dont des femmes et des jeunes, les moyens de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de l'Accord politique et de la loi relative à la décentralisation. Dans le cadre de son action intégrée visant à lutter contre les violences faites aux civils, notamment dans le cadre de la transhumance, à renforcer la cohésion sociale, à faire accepter le rétablissement de l'autorité de l'État et à permettre aux réfugiés et aux déplacés de retourner dans leur lieu d'origine, la Mission s'attachera à faire en sorte que les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord politique participent aux processus locaux, nationaux et régionaux. Le soutien à ces mécanismes s'accordera avec les efforts plus larges menés par la Mission pour appuyer le rétablissement progressif de l'autorité de l'État et permettre au Gouvernement de renforcer son dispositif de paix à l'échelle locale, dans le cadre desquels elle s'efforcera de renforcer les comités locaux de paix et de réconciliation, d'appuyer l'application des accords de paix conclus au niveau local et de sensibiliser et de mobiliser toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, la société civile et les chefs religieux.

74. Les lois relatives à la gouvernance locale et à l'administration territoriale adoptées en avril 2020 et en janvier 2021, respectivement, ont déterminé les circonscriptions administratives du pays, et notamment créé de nouvelles préfectures. Les élections locales aux niveaux municipal et régional dans 176 circonscriptions des sept régions de la République centrafricaine restent une excellente occasion pour la

mise en œuvre de la décentralisation. Cela renforcera la gouvernance représentative locale et encouragera les Centrafricains à participer davantage à la vie politique, notamment en renforçant la participation des femmes et des jeunes et en créant les conditions de leur leadership au niveau local. Les élections locales constituent également une occasion de soutenir l'action que mène le Gouvernement pour régler les problèmes de longue date que sont la marginalisation et l'exclusion, qui sont vus comme faisant partie des causes profondes du conflit. S'il est pleinement mené à bien et maintenu par le Gouvernement, le projet de décentralisation contribuera à la recherche de solutions à l'échelle locale, à la création d'occasions aux fins du développement local et du partage du pouvoir en rendant la gouvernance des ressources naturelles plus efficace et plus inclusive ainsi qu'au renforcement de l'édification de l'État au bénéfice de l'intégrité territoriale du pays.

75. Au cours de l'exercice 2023/24, la Mission continuera d'apporter son concours aux opérations électorales en offrant ses bons offices et en apportant un appui opérationnel, logistique et technique, ainsi qu'un appui en matière de sécurité, selon les besoins, l'objectif étant d'aider les autorités nationales à préparer et à organiser des élections locales libres, régulières, crédibles et inclusives, comme l'a demandé le Conseil de sécurité et le prévoit la Constitution de la République centrafricaine. Le pays devrait organiser au moins un tour de scrutin au début de l'exercice 2023/24 sur la base d'une liste électorale actualisée, fiable, inclusive et consensuelle, les électeurs ayant été inscrits à partir de la nouvelle cartographie électorale et conformément à un cadre juridique actualisé et à des outils de planification stratégique et opérationnelle élaborés avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. En outre, les cadres de dialogue sur les élections locales et le plan de sécurité intégré pour les élections qui a été mis en œuvre permettront de maintenir un environnement politique et des conditions de sécurité favorables à la tenue de scrutins. Dans le prolongement de l'appui apporté jusque-là et du renforcement des capacités nationales, l'assistance électorale sera apportée de manière intégrée, le PNUD fournissant une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités de l'Autorité nationale des élections en complément de l'appui apporté par la Mission. La Mission continuera de promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes des opérations électorales de la République centrafricaine et d'œuvrer au renforcement de la gouvernance démocratique et des bonnes pratiques électorales dans le pays, notamment la participation des femmes, des jeunes et des personnes déplacées. La Mission continuera d'apporter un soutien technique, logistique et opérationnel à la Cour constitutionnelle et au Haut Conseil de la communication pour qu'ils s'acquittent de leurs mandats relatifs à la tenue d'élections locales régulières, libres et inclusives. Elle poursuivra aussi des activités d'une importance cruciale, par exemple le partage de locaux avec le personnel électoral dans 17 sites ou l'appui aux vastes programmes d'éducation civique, qui contribuent à informer l'électorat et à prévenir la désinformation et la désinformation. Par ailleurs, elle intensifiera ses activités de communication stratégique pour mieux faire connaître les opérations électorales et les activités de soutien impartial qu'elle mène dans ce cadre, ainsi que pour lutter contre la désinformation et les discours haineux.

76. La durabilité de la couverture régionale des forces nationales de sécurité sur l'ensemble du territoire et l'amélioration de la gouvernance locale sont essentielles au rétablissement de l'autorité de l'État, ainsi qu'au fondement d'une paix et d'un développement durables en République centrafricaine. La Mission continuera de fournir des conseils stratégiques, une assistance technique et un appui en matière d'opérations et de programmes en contribuant au renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales chargées de la sécurité, notamment l'organe de coordination de la réforme nationale du secteur de la sécurité, le Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique, le Ministère de la défense nationale et de la

reconstruction de l'armée, ainsi que le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche. Elle concentrera ses efforts sur la contribution à une approche inclusive, tenant compte des questions de genre, et sur la mise en œuvre, dans le contexte de la politique de sécurité nationale et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Elle s'efforcera aussi de donner aux organes législatifs du pays les moyens de mieux assurer leur rôle de supervision pour que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure s'acquittent de leurs fonctions de façon efficace et responsable. Des efforts seront déployés pour aider le Gouvernement à coordonner et à mobiliser l'assistance internationale en vue d'une mise en œuvre cohérente du processus de réforme du secteur de la sécurité, en particulier la mise en œuvre opérationnelle de toutes les politiques et de tous les plans sectoriels, tels que la politique de défense nationale. La priorité sera accordée au renforcement des capacités afin d'appliquer et de consolider le système de justice militaire, et d'améliorer les inspections centrales et générales des forces nationales de sécurité. La Mission accordera également la priorité à la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité de l'Accord politique et de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'agira notamment de renforcer les mécanismes de contrôle et d'aborder l'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de sécurité et la question de l'harmonisation des grades dans le respect des principes des droits humains, dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité et dans la limite des capacités.

77. La Mission continuera d'appuyer les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration menées dans le cadre de l'Accord politique, en tenant compte de la feuille de route commune. Le fait que la Mission continue de soutenir le Gouvernement est essentiel à la réalisation de l'objectif de celui-ci consistant à faire participer 7 000 combattants au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Depuis le lancement du programme en 2018, près de 5 000 combattants ont été désarmés et démobilisés. On estime à 2 000 le nombre de combattants qui doivent encore être inscrits au programme. Au cours de l'exercice 2023/24, la Mission aidera 1 000 ex-combattants, y compris des éléments de groupes armés affiliés à l'ancienne Coalition des patriotes pour le changement qui auront de nouveau adhéré à l'Accord politique par le jeu de la feuille de route commune. En outre, des efforts seront déployés afin de veiller à la création de synergies entre les activités de désarmement et de démobilisation et la réintégration socioéconomique des ex-combattants démobilisés dans leurs communautés d'accueil respectives.

78. La Mission maintiendra ses programmes de lutte contre la violence de proximité, qui s'articulent autour des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle nationale et vont dans le sens des mesures prises pour encourager le dialogue et stabiliser la situation au niveau local, l'objectif global étant de faire cesser les violences et de créer les conditions propices à l'amélioration des conditions de sécurité, au relèvement des communautés et à la protection des civils. Les programmes de lutte contre la violence de proximité seront étendus aux zones isolées récemment touchées par la violence et à celles où les groupes armés prolifèrent, des milices sont actives ou des violences intercommunautaires se produisent, et viseront les jeunes qui courent le risque d'être recrutés, l'accent étant particulièrement mis sur les femmes. La Mission continuera également de miser sur ces programmes, qui sont un outil important de stabilisation, car ils offrent aux populations visées d'autres solutions que la violence et contribuent davantage au rétablissement de la paix et de la stabilité, tout en demeurant ancrés dans le processus politique. En outre, pour soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en service de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, la Mission, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de lutte contre la violence de proximité, apportera son concours aux

activités d'information et de sensibilisation du public en vue de promouvoir la collecte non contraignante d'armes dans des communautés ciblées à Bangui.

79. La Mission continuera de faciliter et de promouvoir les initiatives de renforcement de la confiance, de renforcement des capacités nationales et de mobilisation de la population aux fins du bon déroulement du processus de paix et des processus politiques locaux, et d'encourager le pays à se les approprier pour une meilleure protection des civils et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. De manière intégrée, elle s'efforcera de mobiliser les groupes de femmes et de jeunes, afin qu'ils jouent un rôle de premier plan dans les campagnes de sensibilisation et les évaluations des besoins, dans le cadre desquels seront examinées des questions telles que la liberté de circulation, le retour des déplacés et la mise en œuvre des accords de paix au sein des localités.

80. La capacité exceptionnelle de la MINUSCA à établir le contact avec les populations et à renforcer la confiance au niveau local par l'intermédiaire de ses bureaux locaux et de ses bases militaires a joué un rôle déterminant dans la conclusion d'accords de paix locaux et a permis d'empêcher que les conflits locaux débouchent sur des affrontements armés. Dans ce contexte, elle fera fond sur les résultats qu'elle a obtenus par le passé et renforcera son soutien en mettant en œuvre des initiatives de renforcement de la confiance, de dialogue à l'échelon local et de mobilisation de la population. En outre, elle veut soutenir les autorités nationales dans la mise en œuvre d'un processus de réconciliation viable et inclusif dans lequel la marginalisation et les griefs locaux dans toutes les sphères de la société sont bien pris en compte, notamment grâce à des politiques nationales relatives au développement économique et au recrutement de fonctionnaires, ainsi qu'au déploiement de ceux-ci, au lendemain des élections.

81. La Mission continuera d'œuvrer pour que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure appliquent les meilleures pratiques en matière de gestion des armes et des munitions : elle a dispensé des formations spécialisées, mené des activités d'assurance et de contrôle de la qualité, surveillé de près la gestion des armes et des munitions et amélioré les installations de stockage, le but étant que cette gestion se fasse en toute sécurité. Elle continuera aussi d'appuyer l'application de la stratégie et du plan d'action nationaux sur les armes légères et de petit calibre de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.1 Progrès concernant la mise en œuvre de l'Accord politique et l'application de ses dispositions et respect de la gouvernance démocratique et des processus politiques inclusifs aux niveaux national et régional

2.1.1 Nombre de réunions tenues par les mécanismes nationaux officiels chargés de la mise en œuvre de l'Accord politique et des cadres d'harmonisation de l'accord et de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et pourcentage des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route commune, par rapport aux prévisions (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 16 réunions et 80 %)

2.1.2 Taux d'application des recommandations formulées lors des réunions sur le processus politique dirigées par le Gouvernement (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 60 %)

Produits

- Organisation par le Gouvernement de 4 réunions avec les garants et facilitateurs, avec l'appui de la Mission, dans le cadre d'une participation active à la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route commune
- Tenue, avec l'appui de la Mission, de 4 réunions du Comité exécutif de suivi et du comité national pour la mise en œuvre de l'accord de paix
- Tenue de 4 réunions consultatives, y compris des réunions de suivi avec les parties prenantes nationales et régionales, pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique au moyen de la feuille de route commune et de 1 réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine pour appuyer la mise en œuvre de l'accord
- Organisation de 4 visites sur le terrain du Gouvernement, avec les garants et les facilitateurs de l'Accord politique, pour appuyer sa mise en œuvre au moyen de la feuille de route commune, en fournissant une assistance logistique et technique et de bons offices
- Tenue de 6 réunions du comité national pour la mise en œuvre de l'Accord politique, organisées avec l'appui de la Mission, en vue de coordonner la mise en œuvre globale de l'accord de paix et de résoudre les problèmes régionaux signalés par l'intermédiaire des comités nationaux et préfectoraux de mise en œuvre de l'accord de paix
- Organisation de 10 missions, avec l'appui de la Mission, dans le cadre desquelles des députés de l'Assemblée nationale se rendent dans leur circonscription à des fins de reddition de comptes et pour appuyer le processus de paix, la cohésion sociale et le règlement pacifique des différends
- Organisation d'activités de mobilisation des médias et de la population afin de contribuer à la revitalisation de l'Accord politique au moyen de la feuille de route commune

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réconciliation, de la cohésion sociale et d'un processus de paix et d'un processus politique associant toutes les parties au niveau local grâce à la mise en œuvre de l'Accord politique, à l'éducation civique électorale et aux initiatives de paix locales coordonnées

2.2.1 Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits mises en place dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2021/22 : 32 ; 2022/23 : 36 ; 2023/24 : 29)

2.2.2 Nombre d'initiatives et de projets inclusifs de réconciliation des communautés qui contribuent à la paix et à la stabilité, avec la participation des femmes (2021/22 : 82 ; 2022/23 : 20 ; 2023/24 : 32)

2.2.3 Nombre de mécanismes inclusifs de suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique se réunissant à intervalles réguliers à l'échelle locale (2021/22 : 26 ; 2022/23 : 36 ; 2023/24 : 36)

2.2.4 Pourcentage de recommandations formulées par les comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique appliquées par le Gouvernement (2021/22 : 15 % ; 2022/23 : 60 % ; 2023/24 : 60 %)

2.2.5 Nombre de communautés qui désapprouvent et rejettent les discours de haine, et qui sont de plus en plus disposées à dénoncer la haine ciblée contre un groupe (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 15)

Produits

- Mise en place de 29 initiatives (ateliers, dialogue et séances de sensibilisation) à l'intention de 800 bénéficiaires dans les 12 bureaux locaux afin de renforcer les capacités des comités locaux de paix et de réconciliation, des acteurs de la société civile et des collectivités locales en matière de règlement des conflits, en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires techniques, le but étant de consolider les résultats obtenus grâce aux accords de paix locaux existants et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique
- Mise en place de 12 initiatives et projets en coordination avec la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies à l'intention de 500 bénéficiaires dans 12 bureaux locaux afin de préparer le retour pacifique des déplacés et des réfugiés, et de favoriser la coexistence pacifique, la liberté de circulation des biens et des personnes, l'accès aux services sociaux et l'autonomisation économique conduisant à la stabilisation de la communauté
- Tenue, avec l'appui technique et opérationnel de la Mission, de 68 ateliers d'éducation des électeurs et d'instruction civique (4 par bureau électoral régional) dirigés par les antennes locales de l'Autorité nationale des élections afin de préparer la population aux élections locales et de promouvoir la pleine participation des femmes aux processus électoral et politique
- Tenue de 10 séances de sensibilisation organisées au bénéfice des membres des comités de paix locaux et nationaux, dont le comité technique de sécurité et les comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique, portant sur la prise en compte des questions relatives aux enfants et à la protection de ces derniers dans le cadre des initiatives de paix
- Mise en place à l'échelle locale de 12 initiatives de dialogue ou de médiation dans des points chauds en périphérie de Bangui, organisées en coopération avec les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord politique ainsi que des parties prenantes proches des groupes armés, afin de désamorcer les violences et de promouvoir la réconciliation entre groupes armés rivaux
- Organisation de 100 réunions dans les préfectures avec les autorités locales, les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et les groupes armés, comme prévu dans l'Accord politique ou pour compléter les mesures prises pour donner suite à l'accord, aux fins de la tenue de discussions sur la réduction de la violence et la mise en œuvre de l'accord
- Tenue de 60 réunions avec les collectivités locales, les dirigeants communautaires et les représentants des communautés marginalisées ou victimes de préjugés, pour soutenir l'intégration de celles-ci dans le cadre d'une stratégie intégrée relevant du volet antidiscrimination de l'Accord politique
- Tenue de 30 ateliers et dialogues (750 participants en tout) afin de prévenir les discours de haine et de promouvoir la cohésion sociale, conformément aux dispositions de l'Accord politique
- Tenue de 20 ateliers (25 participants par atelier) afin de promouvoir l'éducation politique et d'aider les jeunes et les femmes à devenir des dirigeants et dirigeantes au niveau local et national
- Tenue de 4 réunions avec les groupes armés signataires et fourniture de bons offices à ces groupes à l'échelle nationale et locale pour appuyer leur dissolution et le recentrage de leurs membres dans l'engagement politique, conformément aux dispositions de l'Accord politique
- Organisation de 10 séances de formation à l'intention des forces de sécurité intérieure sur la planification, l'estimation des risques et la sécurisation des élections
- Tenue de 15 sessions de formation à la protection des droits humains dans le contexte électoral, organisées à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure
- Soutien à la participation des femmes aux initiatives de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation aux niveaux national et provincial
- Soutien aux initiatives des femmes en faveur de la paix et de la réconciliation, y compris le suivi de l'application des recommandations formulées lors du dialogue républicain organisé dans le cadre de l'Accord politique

- Organisation à l'intention de membres de la société civile de 15 campagnes publiques sur la prise en compte des questions de droits humains dans les initiatives de paix locales
- Organisation de 1 campagne de communication visant les acteurs politiques, les organisations de la société civile, les segments organisés des groupes vulnérables, les médias et le grand public, pour faire en sorte que toutes et tous appuient et s'approprient l'Accord politique et les initiatives de paix locales et participent aux élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.3 Les institutions nationales (Autorité nationale des élections, Cour constitutionnelle, Comité stratégique d'appui au processus électoral, Haut Conseil de la communication) font en sorte que les élections locales soient libres, régulières, crédibles et inclusives, notamment en faisant des progrès en matière de règlement effectif des contentieux électoraux

2.3.1 Pourcentage de plans et budgets opérationnels de l'Autorité nationale des élections relatifs aux élections locales qui sont conformes aux lois applicables, adoptés et prêts à être mis en œuvre (2021/22 : 50 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.3.2 Nombre de bureaux de vote où des élections sont tenues conformément aux résultats du projet de découpage électoral mené par l'Autorité nationale des élections (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 5 408 ; 2023/24 : 5 448)

2.3.3 Pourcentage de contentieux électoraux liés aux candidatures traités par des juges (2021/22 : 0 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.3.4 Part de femmes dans les candidatures aux élections locales (2021/22 : 0 % ; 2022/23 : 35 % ; 2023/24 : 35 %)

2.3.5 Part des femmes parmi les personnes élues à l'issue des élections locales (2021/22 : 0 % ; 2022/23 : 35 % ; 2023/24 : 35 %)

2.3.6 Nombre de femmes élues conseillères municipales formées au leadership féminin et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 200 ; 2023/24 : 200)

Produits

- Organisation de 3 réunions du Comité stratégique d'appui au processus électoral en vue de mener à bien les élections locales et de boucler le cycle électoral 2020-2023 de la République centrafricaine
- Tenue de 4 réunions du Cadre de concertation, pour promouvoir le dialogue et parvenir à un consensus entre les acteurs électoraux, notamment les autorités nationales, les partis politiques et la société civile, et pour régler les différends électoraux et les problèmes entravant le bon déroulement des élections locales
- Assistance quotidienne aux autorités électorales au moyen d'un partage des locaux avec l'Autorité nationale des élections et organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales pour : a) assurer le suivi de l'application des dispositions du cadre juridique régissant les élections et la décentralisation ; b) fournir un soutien technique, opérationnel et logistique aux fins de la tenue d'élections locales crédibles, libres, régulières et pacifiques ; c) assurer le transfert des compétences en matière de gestion électorale, ainsi que l'appui à la mise en œuvre de la loi sur la parité des genres
- Fourniture d'un soutien technique, opérationnel et logistique à l'Autorité nationale des élections dans les 20 préfectures pour mener à bien les élections locales et assurer le suivi et la gestion des procédures d'appel relatives aux résultats des élections municipales et régionales, notamment fourniture d'un soutien technique et logistique à l'Autorité aux fins de la coordination de son action avec celle du Tribunal de grande instance, et d'un soutien logistique aux décisions du Tribunal, selon les besoins

- Organisation de 12 inspections conjointes des fournitures et du matériel menées par l’Autorité nationale des élections et la Mission dans l’entrepôt géré par l’Autorité afin d’améliorer la gestion de l’entrepôt
- Tenue de 4 réunions par visioconférence entre le Ministre de l’administration du territoire, de la décentralisation et du développement local et des préfets ou représentants des collectivités locales, pour discuter des opérations électorales et des faits nouveaux concernant les élections
- Organisation de 18 sessions de sensibilisation (1 par préfecture et 1 à Bangui) au bénéfice des parties prenantes nationales, notamment des agents de l’État et de la société civile, concernant les moyens d’action positive pouvant permettre d’accroître la participation des femmes à la vie politique et la représentation de celles-ci dans les conseils municipaux et régionaux
- Tenue de 32 ateliers d’éducation civique (2 par bureau électoral régional) dirigés par l’Autorité nationale des élections (démembrements), avec l’appui technique et opérationnel de la Mission, afin d’appuyer la tenue d’élections municipales et régionales pacifiques et la participation des femmes aux processus électoral et politique
- Organisation de 1 séminaire national d’évaluation des opérations électorales durant la période 2020-2023 avec une participation politique inclusive des acteurs électoraux (institutions nationales, élus, partis politiques, société civile, administration publique et partenaires internationaux)
- Appui à l’organisation de 1 table ronde pour l’échange d’expériences entre le groupe des jeunes femmes, les femmes dirigeantes et les femmes parlementaires (échange d’expériences intergénérationnel)
- Appui à la participation des femmes aux élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès concernant la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment des plans sectoriels

2.4.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité tenant compte du genre et des plans sectoriels (2021/22 : révision de la politique nationale de sécurité et de 2 plans sectoriels ; 2022/23 : 1 stratégie et 3 plans sectoriels ; 2023/24 : 1 stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, 3 politiques nationales et 2 plans sectoriels)

2.4.2 Nombre de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés (2021/22 : 1 302 ; 2022/23 : 1 000 membres des forces de sécurité intérieure et 1 300 membres des forces de défense nationale ; 2023/24 : 1 000 membres des forces de sécurité intérieure et 1 300 membres des forces de défense nationale)

Produits

- Exécution de 10 procédures de vérification des antécédents, l’objectif étant d’appuyer l’intégration des groupes armés dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et d’aider celles-ci à recruter
- Conduite de 36 visites d’inspection conjointes dans des sites de stockage d’armes et de munitions aux fins de l’assurance et du contrôle de la qualité, et de 30 activités d’entretien dans ces sites
- Organisation de 12 initiatives d’assistance technique pour appuyer l’exécution de la stratégie et du plan d’action nationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre
- Organisation de 12 sessions de formation à la gestion des armes et des munitions à l’intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure

- Organisation de 2 ateliers pour aider les acteurs du secteur de la sécurité nationale à mettre en œuvre les plans sectoriels approuvés, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité
 - Organisation de 3 séances de formation et de 4 ateliers sur le code militaire de justice et le règlement de discipline générale à l'intention du personnel judiciaire, des policiers ou des militaires
 - Rénovation complète et équipement de 2 tribunaux militaires
 - Organisation de 4 réunions de coordination et de 2 ateliers visant à aider les acteurs nationaux de la réforme du secteur de la sécurité à améliorer les mécanismes de contrôle interne et externe relatifs à la gouvernance et au contrôle démocratique du secteur de la sécurité, notamment le système judiciaire militaire et les corps d'inspecteurs
 - Organisation de 10 réunions et de 2 ateliers avec des responsables militaires sur la mise en place d'un mécanisme de gestion des ressources humaines, notamment des processus de recrutement et de vérification des antécédents
 - Organisation de 8 réunions et de 2 ateliers avec des parties prenantes nationales et internationales sur la mise en œuvre de la politique de défense nationale et du plan cadre relatif à l'infrastructure de défense
 - Organisation de 4 séances de travail et de 2 ateliers avec des parties prenantes nationales et internationales sur l'appui stratégique et technique, l'objectif étant de contribuer à la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité en République centrafricaine
 - Organisation de 4 missions conjointes d'évaluation dans les zones de défense (ouest, est et sud) visant à aider les partenaires nationaux à évaluer l'efficacité et la viabilité du déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de la gestion des garnisons, de manière à contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État
 - Organisation de 4 séances de travail et de 1 atelier, en vue d'aider les autorités nationales à suivre la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières
 - Organisation de 3 ateliers visant à renforcer la gestion des ressources (budget, personnel, matériel et logistique) et les processus comptables au Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche
 - Organisation de 4 ateliers de sensibilisation aux rôles et aux responsabilités en matière de gouvernance de la sécurité dans le cadre du soutien au renforcement des capacités des commissions de l'Assemblée nationale
 - Organisation de 5 ateliers visant à appuyer l'examen des plans d'opérations stratégiques des forces de sécurité intérieure, y compris le plan de développement et de renforcement des capacités et le plan de redimensionnement et de déploiement
 - Tenue de 12 ateliers à l'intention de 750 membres des forces de sécurité intérieure, dont 150 femmes, dans le cadre desquels seront fournis des conseils et orientations de nature technique sur les activités de police nécessitant la prise en compte des questions de genre, comme le maintien de l'ordre public et la sécurité publique
 - Organisation de 1 campagne de mobilisation de la population et d'activités de sensibilisation dans les médias visant notamment à engager un dialogue avec les partenaires nationaux et à les aider à mieux comprendre et accepter la réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure
-

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.5 Progrès concernant l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité et d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration

2.5.1 Nombre de membres de groupes armés nouvellement désarmés et démobilisés, et qui ont bénéficié d'un appui à la réinsertion (2021/22 : 854 ; 2022/23 : 1 000 ; 2023/24 : 1 000)

2.5.2 Nombre de nouveaux bénéficiaires directs associés aux groupes armés ou membres de communautés participant au programme de lutte contre la violence de proximité [2021/22 : 5 800 (dont 2 466 femmes) ; 2022/23 : 3 650 (30 % de femmes) ; 2023/24 : 5 500 (30 % de femmes)]

2.5.3 Nombre de chefs de groupes armés ayant exprimé leur volonté de participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et ayant un dialogue ouvert avec la MINUSCA sur les violences sexuelles liées aux conflits (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 3)

2.5.4 Nombre d'atteintes à la sécurité dans les collectivités qui bénéficient de programmes de lutte contre la violence de proximité (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 600 ; 2023/24 : 420)

Produits

- Fourniture d'une aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à 1 000 combattants, conformément aux dispositions du cadre connexe et de l'Accord politique, afin de contribuer à la stabilisation en République centrafricaine
- Organisation de réunions mensuelles avec les acteurs nationaux et internationaux concernés, notamment la communauté des donateurs, pour planifier et coordonner les opérations de désarmement et de démobilisation et assurer le suivi de la synchronisation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants
- Fourniture d'un appui à 5 800 personnes (dont 30 % de femmes), y compris des jeunes enclins à la violence et des éléments associés à des groupes armés, pour les aider à participer à des activités de lutte contre la violence de proximité, l'objectif étant d'éviter que ces personnes ne participent à des activités armées illégales et d'atténuer les tensions, en particulier dans les localités où sévissent des violences intercommunautaires
- Tenue chaque trimestre de réunions plénières de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, avec les partenaires internationaux et nationaux concernés, donnant lieu à la production de 4 rapports trimestriels et à 3 campagnes de sensibilisation de masse visant la société civile, les leaders d'opinion, les dirigeants communautaires et les étudiants afin d'encourager la population à participer aux opérations de désarmement volontaires des civils
- Organisation de 12 missions visant à sensibiliser les groupes armés à la question de la participation des enfants au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à vérifier si des enfants sont présents, afin d'obtenir leur libération immédiate et leur prise en charge par le programme national
- Organisation de 4 réunions avec les dirigeants des groupes armés qui ont exprimé leur volonté de participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en vue d'obtenir leur engagement à faire cesser et à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, de favoriser le respect de ces engagements et de faire le point sur le processus

- Organisation de 1 campagne de mobilisation de la population et de 6 événements médiatiques à l'échelle régionale pour faire en sorte que les collectivités concernées comprennent mieux les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité et qu'elles les appuient et se les approprient davantage

Facteurs externes

Volonté des groupes armés, notamment ceux qui ont renoncé à l'Accord politique, de participer au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de respecter les critères d'admissibilité au programme national et de respecter les engagements pris au titre de l'accord ; volonté politique et confiance des parties prenantes nationales et régionales de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord politique, notamment au moyen de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Tableau 6

Ressources humaines : composante 2 (appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	
								<i>Total</i>					
Division des affaires politiques													
Postes approuvés 2022/23	–	2	12	17	2	33	–	3	3	14	–	14	50
Postes proposés 2023/24	–	2	12	17	2	33	–	3	3	14	–	14	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration													
Postes approuvés 2022/23	–	1	5	8	2	16	4	1	5	8	–	8	29
Postes proposés 2023/24	–	1	5	8	2	16	4	1	5	8	–	8	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de la réforme du secteur de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	2	1	7	1	1	2	2	–	2	11
Postes proposés 2023/24	–	1	3	2	1	7	1	1	2	2	–	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des affaires électorales													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	1	6	22	1	30	–	1	1	37	–	37	68
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	1	5	22	1	29	–	1	1	37	–	37	67
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national		Total partiel
Total (postes)													
Postes approuvés 2022/23	–	4	20	27	5	56	5	5	10	24	–	24	90
Postes proposés 2023/24	–	4	20	27	5	56	5	5	10	24	–	24	90
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2022/23	–	5	26	49	6	86	5	6	11	61	–	61	158
Effectif proposé 2023/24	–	5	25	49	6	85	5	6	11	61	–	61	157
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : reconduction de 30 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : reconduction de 37 emplois de temporaire

Service des affaires électorales

Tableau 7

Ressources humaines : Service des affaires électorales

	Nombre/ variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Emplois de temporaire	1	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales	Reconduction	
	6	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Reconduction	
	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Suppression	
	22	P-3	Spécialiste des affaires électorales	Reconduction	
	1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction	
	1	Agents des services généraux	Chauffeur(euse)	Reconduction	
	3	VNU recruté sur le plan international	Spécialiste des affaires électorales	Reconduction	
	34	VNU recruté sur le plan international	Conseiller(ère) électoral(e)	Reconduction	
Total	67				

82. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Service des affaires électorales comprend 68 emplois (1 D-1, 6 P-4, 22 P-3, 1 agent(e) du Service mobile, 1 agent(e)

des services généraux et 37 Volontaires des Nations Unies). Le Service continuera de jouer un rôle clef dans l'exécution du mandat de la Mission pour ce qui est d'appuyer les élections locales qui se tiendront en juillet et octobre 2023. La Mission entend maintenir ses capacités pour appuyer efficacement l'action de l'Autorité nationale des élections tant à son siège que dans les préfectures. L'appui apporté par la Mission en matière électorale est décrit aux paragraphes 7 f) et 9 ci-dessus, sur la base des hypothèses décrites aux paragraphes 13 b) et f) ci-dessus.

83. Pour mener à bien les tâches prescrites, il est proposé de maintenir le Service des affaires électorales qui est composé de 30 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et de 37 postes de Volontaire des Nations Unies, comme indiqué au tableau 7. Placé sous la direction d'un(e) administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales (D-1), le Service continuerait de fournir un appui à l'Autorité nationale des élections à son siège et dans les préfectures par l'intermédiaire d'experts et de conseillers en affaires électorales ayant les compétences requises pour mener ces activités d'appui. La Mission continuerait de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen du déploiement d'un(e) spécialiste des affaires électorales/coordonnateur(trice) régional(e), d'un(e) conseiller(ère) électoral(e) (logistique) et d'un(e) conseiller(ère) électorale (enregistrement des faits d'état civil et inscription sur les listes électorales) dans chacun de ses 17 bureaux locaux, répartis sur les 20 préfectures du pays, qui se concerteraient avec tous les acteurs et partenaires intervenant dans le processus électoral, notamment les entités des Nations Unies présentes sur place, et fourniraient un appui technique et logistique aux bureaux locaux de l'Autorité nationale des élections.

84. Compte tenu du calendrier électoral 2023/24, la Mission envisage une réduction progressive des effectifs du Service des affaires électorales en fonction des progrès réalisés dans la tenue des différents tours des élections locales et prévoit de proposer la non-reconduction d'un certain nombre d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) affectés au Service. Il convient de noter que toute proposition à cet égard continuera d'être alignée sur le mandat en matière d'élections et dépendra de l'avancement de toutes les opérations liées aux élections locales au cours de l'exercice 2023/24. En outre, dans le cadre d'un plan de transition, l'éventuelle réduction des effectifs se fera de sorte à conserver un effectif pouvant permettre de poursuivre les activités nécessaires de renforcement des capacités de l'organisme national de gestion des élections et d'aider l'Autorité nationale des élections et le Gouvernement à planifier les prochaines élections législatives. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (P-4), comme indiqué au tableau 7.

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit

85. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à renforcer l'impartialité des mécanismes judiciaires nationaux et de contribuer à la mise en place de nouvelles structures ayant pour vocation de favoriser la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité. La Mission agira en coordination avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Dans cette perspective, elle continuera d'axer ses travaux sur la concrétisation des priorités immédiates et à court ou à moyen terme en matière d'état de droit, notamment dans les zones où la sécurité a été ou doit être rétablie, afin d'aider l'État à rétablir progressivement son autorité et de faciliter la prestation de services ayant trait à l'état de droit et à la sécurité sur tout le territoire.

86. La Mission œuvrera toujours plus activement à l'exécution de la stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État, en poursuivant ses activités d'assistance au Comité de coordination et aux autres partenaires en vue d'accroître sur le territoire la présence des collectivités locales et déconcentrées dans un premier temps, notamment des préfets, sous-préfets, maires et autres fonctionnaires, ainsi que du personnel judiciaire et pénitentiaire et des forces de sécurité intérieure. Elle aidera le Gouvernement à rétablir progressivement son autorité en intégrant, dans son action, des interventions dans les domaines de la politique et de la sécurité afin que les groupes armés soient moins à même de se substituer de facto aux autorités, tout en veillant à ce que les conditions minimales soient réunies pour la tenue d'élections locales pacifiques, libres, équitables, crédibles et ouvertes à tout le monde, qui permettront de mettre l'accent sur la décentralisation des entités administratives (municipalités), ce qui serait une avancée notable, l'objectif étant de promouvoir le développement local, les services sociaux et la gouvernance. En outre, elle continuera d'aider le Gouvernement à renforcer la coordination entre les ministères sectoriels, l'équipe de pays des Nations Unies et le secrétariat du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, de sorte à améliorer davantage la communication et la mise en œuvre de programmes faisant profiter concrètement la population des dividendes de la paix.

87. Par ailleurs, la Mission continuera d'appuyer la démilitarisation du système pénitentiaire, en améliorant les infrastructures carcérales et en constituant un corps pénitentiaire civil efficace, inclusif et à forte capacité opérationnelle. Ces deux aspects sont essentiels pour que l'administration pénitentiaire centrafricaine puisse placer efficacement en détention des personnalités en vue sans que cela soit incompatible avec un système de gestion fondé sur les droits humains, compétent et respectueux des normes internationales. En outre, la Mission continuera d'exécuter des projets de réinsertion sociale et d'apporter son concours à des initiatives sanitaires dans les prisons. La Mission continuera également de faciliter la coordination et la mobilisation d'un appui bilatéral et multilatéral renforcé en faveur des institutions judiciaires et pénitentiaires, y compris de la Cour pénale spéciale, pour que le système de justice pénale puisse fonctionner correctement, tout en étant de plus en plus indépendant et responsable. En outre, elle continuera d'aider le Ministère de la justice à mettre en œuvre la politique de réforme du secteur de la justice, qui est un cadre stratégique et opérationnel quinquennal au moyen duquel l'ensemble des réformes judiciaires seront planifiées et appliquées. La mise en œuvre de cette réforme a été retardée parce que le Gouvernement a donné la priorité aux efforts de lutte contre la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au rétablissement de la sécurité dans le pays en 2020 et 2021, mais elle a repris en 2022, en partie grâce à l'appui de la MINUSCA. La Mission prêtera également son concours à l'affectation à long terme d'un plus grand nombre de magistrats, de greffiers et de membres du personnel pénitentiaire civil en dehors de Bangui, y compris pour des missions temporaires et des missions de contrôle. Conformément à la politique de réforme du secteur de la justice, la MINUSCA assurera la formation des présidents de tribunal aux mesures de contrôle interne et aux règles d'éthique judiciaire. Compte tenu de l'importance du rôle que joue la Haute Cour de justice pour ce qui est de poursuivre des membres du Gouvernement pour les infractions commises dans l'exercice de leur mandat et étant donné que des juges ont été remplacés du fait de la rotation des magistrats en 2022, la Mission contribuera à sensibiliser les membres de la Cour, notamment les juges, les greffiers et les secrétaires de parquet, et à renforcer leurs capacités dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'impunité à tous les niveaux. Elle continuera également d'améliorer l'accès à la justice en dehors de Bangui en soutenant les centres d'assistance judiciaire.

88. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité et dans les mesures qu'il prend pour traduire en justice les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains, y compris les infractions commises contre les soldats de la paix. Elle veillera également à ce que les victimes et les témoins de violences prolongées jouissent de leurs droits à la justice, à la vérité, à des réparations et à des garanties de non-répétition, et à ce qu'une suite soit donnée à leurs plaintes. Dans le cadre de sa démarche globale, elle contribuera à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire et le fonctionnement impartial du système judiciaire national, y compris de la Cour pénale spéciale, afin qu'ils puissent se pencher sur les infractions graves commises durant la crise ainsi que sur les violations de l'Accord politique. En coopération avec ses partenaires internationaux, la Mission s'attachera à prêter assistance à la Cour, notamment en aidant le Procureur spécial et les juges d'instruction à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de la Cour en matière d'enquêtes et de poursuites, notamment en apportant son concours aux missions d'enquête. Elle continuera d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle de la Cour en renforçant les capacités du personnel de la Cour et du corps spécial d'avocats à veiller à ce que les procès se déroulent conformément aux normes internationales, notamment en ce qui concerne la protection des victimes et des témoins. Elle continuera également d'appuyer les activités de sensibilisation et de communication avec le grand public et en particulier avec les populations touchées. En outre, elle continuera d'assurer la sécurité du personnel judiciaire et la protection des victimes et des témoins, la gestion d'ensemble des juridictions, ainsi que la mise en place et le fonctionnement du système d'assistance judiciaire.

89. Compte tenu de la complexité des affaires en cours d'instruction et de la durée des procès terminés et des procès à venir, une assistance technique et financière s'inscrivant dans la durée reste nécessaire pour appuyer le fonctionnement de la Cour, notamment par le renforcement de la structure organisationnelle et de la gestion des données du Greffe. Parallèlement, la Mission resserrera sa collaboration avec les autres tribunaux nationaux afin de consolider le système judiciaire à l'échelle nationale et de garantir la complémentarité des activités d'enquête et de poursuites.

90. Pour contribuer au maintien de l'ordre public fondamental et à la lutte contre l'impunité dans des zones où les forces de sécurité intérieure ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles, la Mission continuera d'appliquer des mesures temporaires d'urgence visant à arrêter les personnes coupables d'incitation à la violence et d'entrave à la mise en œuvre de l'Accord politique et du cessez-le-feu ou d'infractions graves contre des civils ou des acteurs internationaux, ou à faciliter l'arrestation de ces personnes. En coopération avec ses partenaires, elle aidera le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle aux prérogatives plus étendues et veillera, au moyen de mesures qui sont en train d'être prises de manière concertée, à ce que ces mécanismes respectent les normes internationales des droits humains et puissent être saisis de cas de violence fondée sur le genre et des questions ayant trait à la protection des victimes et des témoins. Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement au titre de l'Accord politique, la Mission continuera d'épauler la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, notamment en appuyant sa mise en œuvre opérationnelle. Elle mènera une action coordonnée et cohérente pour que les mécanismes de justice contribuent à répondre au besoin de justice du peuple centrafricain et aillent dans le sens de l'Accord politique et, plus largement, du processus politique et du processus de réconciliation.

91. La Mission continuera d'appuyer les activités menées par l'État et les organismes internationaux pour lutter contre l'impunité en communiquant des informations aux organes judiciaires, en établissant le profil des auteurs d'actes répréhensibles, en veillant à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en

matière de droits humains et en apportant un soutien technique à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation qui est un mécanisme de justice transitionnelle. Les activités relatives aux droits humains et la concertation avec les fonctionnaires et les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains porteront essentiellement sur le renforcement du rétablissement de l'autorité de l'État, par la création de réseaux locaux, la communication avec la population et la fourniture d'un appui aux missions des mécanismes de responsabilité pour sensibiliser à l'importance de traiter les griefs exposés aux mécanismes nationaux, y compris les organes de justice transitionnelle.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

3.1 Progrès concernant l'extension de l'autorité de l'État et l'état de droit en République centrafricaine

3.1.1 Nombre de représentants des collectivités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés (2021/22 : 8 687 ; 2022/23 : 1 000 ; 2023/24 : 1 200)

3.1.2 Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec l'appui de la MINUSCA (2021/22 : 28 ; 2022/23 : 20 ; 2023/24 : 22)

3.1.3 Nombre de membres des forces de sécurité intérieure déployés (2021/22 : 994 ; 2022/23 : 1 700 ; 2023/24 : 1 700)

Produits

- Établissement et soumission de 50 profils de personnes à haut risque à diverses équipes spéciales au moment où les demandes de vérification des antécédents sont reçues dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et à des fins d'application du principe de responsabilité
- Examen et soumission de 5 demandes d'informations sur des affaires judiciaires émanant de la Cour pénale spéciale, conformément au mandat de la MINUSCA en matière d'appui à la Cour
- Tenue de 3 réunions avec le Cadre de concertation de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, de manière à promouvoir et à renforcer la réponse de l'Unité à la violence sexuelle liée aux conflits et à la violence sexuelle et fondée sur le genre, laquelle est chargée de sensibiliser la population, d'intervenir rapidement, d'enquêter sur les violations, de constituer des dossiers en vue de poursuites et d'appuyer le suivi des dossiers par les autorités judiciaires
- Organisation, à l'intention de 500 participants, de 20 initiatives consacrées au rétablissement de l'autorité de l'État en vue d'évaluer et d'améliorer la qualité des services d'administration et de gouvernance clefs au niveau local, compte étant tenu le nouveau découpage administratif et à l'appui de la mise en œuvre de plans de sécurité, de stabilisation et de développement locaux, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires
- Tenue de 20 ateliers et séances de formation visant à renforcer les capacités de 600 représentants de collectivités locales, y compris les membres des délégations spéciales (maires, après les élections locales), afin de répondre aux besoins en matière de gouvernance locale, aux besoins socioéconomiques et aux besoins élémentaires de développement, en coordination avec les populations, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies
- Tenue de 12 réunions avec les autorités nationales en vue de faciliter l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles
- Tenue de 10 ateliers de formation à l'intention de 300 membres de la police judiciaire, dont 60 femmes, de 8 ateliers de formation en criminalistique (y compris la signalisation, la comparaison des empreintes

digitales, les premiers intervenants sur un lieu de crime, la protection des lieux de crime, les notions de base de photographie et les constatations complexes) à l'intention de 280 membres des forces de sécurité intérieure, et organisation d'activités quotidiennes de surveillance, d'encadrement et de conseil en matière d'enquêtes criminelles et de protection des lieux de crime, en vue notamment de sensibiliser les premiers intervenants

- Tenue de 10 séances de formation sur les droits humains et la détention à l'intention de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de membres des forces de sécurité intérieure, en collaboration avec des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire
- Aide à l'organisation, avec les forces de sécurité intérieure, de 20 opérations conjointes ciblées destinées à appréhender les auteurs présumés d'infractions graves, parmi lesquels des chefs ou de hauts dirigeants de groupes armés, et appui à l'organisation d'exercices réguliers visant à dégager les caractéristiques communes aux affaires emblématiques et aux violations flagrantes des droits humains, en vue de faciliter les enquêtes diligentées aux niveaux national et international
- Conduite de 120 visites sur le terrain dans les lieux de détention de la police et de la gendarmerie pour contrôler et vérifier les violations des droits humains, notamment s'informer de la présence d'enfants détenus et plaider pour que ceux-ci soient libérés et intégrés dans la société
- Remise en état ou équipement de 24 unités des forces de sécurité intérieure, y compris des commissariats de police et des unités spécialisées et des compagnies de maintien de l'ordre des brigades de gendarmerie
- Tenue de 3 ateliers de formation sur les méthodes et les techniques de la police de proximité à l'intention de 90 membres des forces de sécurité intérieure issus des commissariats et brigades territoriaux
- Organisation de 1 campagne de communication nationale pour promouvoir la politique de décentralisation et appuyer l'action menée par les collectivités locales pour ouvrir le dialogue avec les citoyens au sujet de la nouvelle politique

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

3.2 Progrès concernant la mise en œuvre de la politique nationale relative au secteur de la justice et dans la démilitarisation des prisons

3.2.1 Nombre de membres du personnel judiciaire (magistrats et greffiers) affectés en dehors de Bangui (2021/22 : 65 ; 2022/23 : 75 ; 2023/24 : 80)

3.2.2 Nombre total de tribunaux dont la compétence s'exerce en dehors de Bangui (2021/22 : 18 ; 2022/23 : 20 ; 2023/24 : 22)

3.2.3 Taux d'application de la politique relative au secteur de la justice (2021/22 : 30 % ; 2022/23 : 50 % ; 2023/24 : 50 %)

3.2.4 Nombre de nouvelles lois et de nouveaux décrets promulgués et appliqués dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la justice (2021/22 : 2 ; 2022/23 : 5 ; 2023/24 : 5)

3.2.5 Nombre de réformes juridiques visant à accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire qui ont été adoptées (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 2 ; 2023/24 : 2)

3.2.6 Nombre moyen de faits graves survenus dans des établissements pénitentiaires (mutineries, évasions massives, émeutes, attaques contre les établissements) et menaçant directement le fonctionnement de ces établissements et la sûreté publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2021/22 : 0,72 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 2)

3.2.7 Nombre de prisons remises en état, construites ou équipées, rouvertes et opérationnelles en dehors de Bangui (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 16)

3.2.8 Nombre d'agents civils de l'administration pénitentiaire en activité dans le pays (2021/22 : 261 ; 2022/23 : 409 ; 2023/24 : 406)

Produits

- Tenue de 50 réunions avec le Ministère de la justice, l'inspection générale des services judiciaires, le comité chargé de coordonner la formation du personnel judiciaire et des membres d'autres autorités nationales compétentes, aux fins de la planification et de la coordination de l'affectation du personnel judiciaire et des acteurs chargés de faire respecter l'état de droit à l'extérieur de Bangui
- Remise en état de 2 tribunaux, construction de 1 tribunal, équipement de 2 tribunaux correctionnels et construction de 2 salles de stockage des éléments de preuve, en appui à la stratégie nationale de décentralisation et pour renforcer la capacité des autorités nationales à enquêter sur les infractions, y compris celles commises contre les soldats de la paix, et à poursuivre les auteurs
- Équipement de 1 centre d'aide juridique à Bangassou en vue d'améliorer l'accès à la justice dans la région et fourniture d'assistance en vue d'assurer la continuité des activités en matière d'aide juridictionnelle des centres d'aide judiciaire de Bouar et de Bria, dans le cadre du projet conjoint PNUD-MINUSCA sur l'état de droit
- Fourniture de bibliothèques juridiques et d'ouvrages de droit à 2 tribunaux et autorités judiciaires afin d'améliorer la prestation des services judiciaires et l'accès à la justice
- Rédaction de 2 guides sur le droit et la procédure distribués à 500 agents du système judiciaire et juridique, y compris des organisations non gouvernementales œuvrant pour améliorer l'accès à la justice
- Organisation de 8 ateliers d'une journée dans des sites d'accueil de personnes déplacées à l'intention de 1 500 déplacés afin que ceux-ci connaissent mieux leurs droits et bénéficient d'un meilleur accès à la justice
- Organisation de 6 audiences foraines de 2 jours (2 dans le ressort de chacune des 3 cours d'appel) pour faire bénéficier 600 personnes de services de justice
- Organisation de 2 séances de formation de 3 jours à l'intention de 10 présidents de tribunal sur les mesures de contrôle interne relatives aux règles déontologiques, conformément au plan d'action pour l'indépendance du système judiciaire, du groupe thématique du secteur de la justice
- Tenue de 15 réunions avec la cellule de coordination de la réforme des politiques du secteur de la justice et ses 6 groupes thématiques aux fins de la planification et de la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de ces politiques, notamment de l'application effective du code de déontologie des magistrats
- Organisation, à l'intention de 20 participants, de 5 ateliers de 3 jours en vue de réviser et de mettre à jour la loi portant statut des huissiers de justice, notamment son décret d'application, les règlements internes et les textes réglementaires, et de renforcer les capacités pour améliorer l'accès à la justice
- Fourniture d'un appui technique et financier à 4 missions au bénéfice des mécanismes de contrôle judiciaire
- Élaboration, à l'intention du personnel judiciaire, de 4 programmes de formation sur la lutte contre la corruption et organisation de 2 ateliers de 2 jours aux fins du développement des outils de gestion de l'inspection générale des services judiciaires
- Modernisation et rénovation de 2 prisons (Bambari et Bari) dans le cadre de projets de remise en état et d'équipement
- Mise en œuvre de 3 programmes de réinsertion sociale, à savoir 2 activités de production carcérale et 1 activité axée sur les questions de genre visant à améliorer la condition sociale des détenues

- Réalisation de 1 évaluation de la santé des détenus, et fourniture de matériel et d'autres articles de soins de santé à 3 établissements de santé pénitentiaires, notamment 1 prison située à Bangui (prison centrale de Ngaragba) et 2 prisons situées à l'extérieur de Bangui (à Bimbo et à Bouar), afin qu'il soit possible de procéder régulièrement à des bilans de santé et de renforcer le respect du droit à la santé des détenus dans les établissements pénitentiaires
- Organisation d'activités quotidiennes d'encadrement et de conseil à l'intention de 406 membres du personnel pénitentiaire de 16 prisons et du siège de l'administration pénitentiaire, prestation de services d'encadrement et de conseil approfondis et accessibles 24 heures sur 24 à 145 membres du personnel civil de la prison centrale de Ngaragba et du camp de Roux, grâce au détachement du personnel pénitentiaire de la MINUSCA
- Organisation de 1 stage de recyclage des formateurs de 10 jours sur les techniques d'intervention en milieu carcéral à l'intention de 12 membres du personnel pénitentiaire civil national, de 2 sessions de formation spécialisée de 15 jours sur l'intervention rapide à l'intention de 72 membres du personnel pénitentiaire civil, et de 2 exercices de simulation sur le contrôle des émeutes et des incidents dans les prisons de Bangui
- Organisation de 30 visites de protection de l'enfance dans les locaux des services de police et de gendarmerie et dans les centres de détention judiciaire en vue de vérifier si des enfants y sont détenus du fait de leur association avec des groupes armés et de plaider pour leur libération
- Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 50 membres du personnel judiciaire sur le code de protection de l'enfant
- Organisation de 1 campagne de communication nationale aux fins de la sensibilisation de la population, avec le concours de la presse écrite et des médias audiovisuels, afin que les Centrafricains soient davantage au fait de leurs droits, des procédures juridiques et du fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires
- Organisation de 2 ateliers d'une journée en vue d'établir et de valider le mandat du Groupe déontologie et discipline de l'administration pénitentiaire de la République centrafricaine, élaboration de 2 programmes de formation au plan de lutte contre la corruption dans les prisons, et tenue de 15 séances de formation de 3 jours sur le nouveau code de déontologie pénitentiaire à l'intention de 432 membres du personnel pénitentiaire du pays

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.3 Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité

3.3.1 Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et transmises aux juges d'instruction depuis la création de la Cour (2021/22 : 8 ; 2022/23 : 18 ; 2023/24 : 22)

3.3.2 Nombre de magistrats et de greffiers nationaux et internationaux travaillant à la Cour pénale spéciale (2021/22 : 27 ; 2022/23 : 31 ; 2023/24 : 32)

3.3.3 Nombre d'audiences pénales tenues chaque année par les 3 cours d'appel (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 6 ; 2023/24 : 6)

3.3.4 Nombre de poursuites engagées pour infraction grave qui ont été menées à leur terme (2021/22 : 29 ; 2022/23 : 120 ; 2023/24 : 120)

3.3.5 Nombre d'enquêtes judiciaires ouvertes pour des crimes contre les soldats de la paix qui ont été menées à leur terme (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 3)

3.3.6 Nombre d'affaires classées par les chambres d'instruction de la Cour pénale spéciale depuis la création de celle-ci (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 10)

3.3.7 Nombre de jugements rendus par la (les) Chambre(s) de première instance de la Cour pénale spéciale depuis la création de celle-ci (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/2024 : 6)

3.3.8 Nombre de mécanismes de justice transitionnelle (outre la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits humains (2021/22 : 1 ; 2022/23 : 2 ; 2023/24 : 2)

Produits

- Tenue de 12 réunions de conseil et d'encadrement avec les conseillers aux enquêtes et le Bureau du Procureur spécial, aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de la Cour pénale spéciale en matière d'enquêtes et de poursuites
- Conduite de 7 missions d'enquête par la Cour pénale spéciale en dehors de Bangui en coordination avec le Bureau du Procureur spécial ou la Chambre d'instruction, ou les deux
- Désignation de 4 avocats internationaux pour qu'ils assurent la défense de personnes accusées de crimes internationaux devant la Cour pénale spéciale
- Tenue de 12 réunions de conseil et d'encadrement annuelles avec la Chambre de première instance de la Cour pénale spéciale afin de renforcer les capacités à mener des procès équitables pour les crimes internationaux
- Tenue de 10 réunions de conseil et d'encadrement avec le Greffe et la Présidence de la Cour pénale spéciale sur la gestion et la coordination des principaux services et entités de la Cour et du Greffe ainsi que sur des sujets particuliers tels que la protection des victimes et des témoins, l'aide judiciaire, les réparations, les activités de sensibilisation, la communication, la gestion de l'information et la sécurité
- Mise en place de 1 service d'audit externe en collaboration avec la Cour pénale spéciale et le Ministère de la justice, et élaboration de 1 rapport d'audit
- Tenue de 40 réunions avec le Ministère de la justice et les autorités judiciaires compétentes en vue d'offrir aux juridictions d'appel un soutien logistique et technique aux fins de l'organisation d'audiences pénales (2 à Bangui, 2 à Bouar et 2 à Bambari), notamment un appui visant à faire en sorte que les auteurs d'infractions commises contre les soldats de la paix fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites
- Organisation de 12 séances de formation sur des sujets spécialisés liés au système judiciaire et aux poursuites pénales, notamment la justice pour mineurs, les techniques d'enquête et la gestion des éléments de preuve, l'instruction des dossiers et la gestion de la détention provisoire, l'efficacité des enquêtes et des poursuites dans le cadre d'affaires de violence sexuelle, y compris de violence sexuelle liée aux conflits, la protection des victimes et des témoins, le recours à des mesures temporaires d'urgence, et la justice militaire
- Conduite de 6 missions judiciaires en vue de contribuer aux enquêtes sur les crimes commis contre les soldats de la paix et les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre
- Organisation de 1 séance de sensibilisation de 2 jours à la nouvelle politique en matière de criminalité pour les tribunaux de droit commun, de 1 atelier de 2 jours sur la justice militaire, de 2 ateliers de 2 jours sur la Haute Cour de justice de la République centrafricaine, et de 2 ateliers de 2 jours sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation

- Conduite de 20 missions d'enquête par le personnel de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en vue de recueillir des informations sur les violations graves des droits humains et de recenser les victimes
- Organisation de 5 manifestations publiques pour faciliter le dialogue direct entre la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et les différentes parties prenantes, y compris les autorités judiciaires, les organisations non gouvernementales nationales œuvrant dans le domaine de la justice transitionnelle, les représentants des victimes, les collectivités locales et les organisations religieuses, l'objectif étant d'avoir des échanges sur l'exécution du mandat de la Commission
- Conduite de 20 missions par les membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en vue de dialoguer avec les membres de la communauté, y compris les populations locales, les chefs traditionnels et les chefs religieux, sur les mesures pouvant être envisagées pour l'élaboration du programme de réparation
- Organisation de 5 ateliers d'experts avec les membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation sur l'intégration de l'approche centrée sur les droits humains et les victimes dans leurs activités et leurs débats
- Organisation de 12 activités par des organisations de la société civile visant à suivre et à rendre compte des travaux de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation afin de garantir qu'ils respectent les principes de recherche de la vérité, la protection des victimes et les normes d'un procès équitable et d'une justice équitable, tels que consacrés par les normes internationales et nationales en matière de droits humains
- Tenue de 8 réunions d'information sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains à l'intention des composantes de la Mission et d'autres entités des Nations Unies ; tenue de 15 réunions d'information à l'intention des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains, des autorités des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure, du secteur de la justice, des parlementaires, des ministères, des organisations de la société civile, des défenseurs des droits humains, et du corps diplomatique
- Réalisation de 100 estimations individuelles des risques associés aux demandes d'assistance émanant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes des Nations Unies, et présentation de recommandations à l'équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains
- Octroi de 20 subventions à des organisations de la société civile, y compris des centres d'aide judiciaire, qui soutiennent les victimes participant aux débats de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
- Organisation de 3 manifestations publiques visant à soutenir les initiatives du Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale, et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, ainsi que la coordination avec les victimes aux fins de la célébration de la Journée nationale des victimes
- Organisation de 1 campagne de communication aux fins de la sensibilisation de la population, avec le concours de la presse écrite et des médias audiovisuels, afin de mieux faire connaître les mécanismes de justice transitionnelle, de faire mieux connaître l'importance de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et de promouvoir l'appropriation par la population du processus de justice

Facteurs externes

La violence des groupes armés pourrait avoir une incidence sur la capacité du personnel judiciaire à mener des enquêtes et des procédures ; la capacité du personnel judiciaire et des fonctionnaires de rester à leur poste, du fait de la situation en matière de sécurité, des contraintes budgétaires du pays hôte et des infrastructures économiques limitées dans l'ensemble du pays, pourrait entraver les progrès ; l'affectation en temps voulu des effectifs nécessaires et la volonté du Ministère de la justice d'appliquer des mesures disciplinaires contre les membres du personnel qui s'absentent sans explication peuvent également avoir une incidence sur l'extension durable de l'autorité de l'État.

Tableau 8

Ressources humaines : composante 3 (lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit)

Catégorie													Total
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>													
Effectif approuvé 2022/23													108
Effectif proposé 2023/24													108
Variation nette													–
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total partiel	Total
<i>II. Personnel civil</i>													
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires													
Postes approuvés 2022/23	–	1	15	14	1	31	12	6	18	5	–	5	54
Postes proposés 2023/24	–	1	15	14	1	31	12	6	18	5	–	5	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles													
Postes approuvés 2022/23	–	1	7	8	2	18	12	80	92	8	–	8	118
Postes proposés 2023/24	–	1	7	8	2	18	12	80	92	8	–	8	118
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2022/23	–	2	22	22	3	49	24	86	110	13	–	13	172
Postes proposés 2023/24	–	2	22	22	3	49	24	86	110	13	–	13	172
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)													
Effectif approuvé 2022/23	–	2	22	22	3	49	24	86	110	13	–	13	280
Effectif proposé 2023/24	–	2	22	22	3	49	24	86	110	13	–	13	280
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 4 : appui

92. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et de police et au personnel civil dans tous les lieux d'affectation de la MINUSCA. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services technologiques ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2021/22 : 84,6 % ; 2022/23 : ≥ 90 % ; 2023/24 : ≥ 90 %)

4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 15 % \pm 1 % ; 2022/23 : 13 % \pm 1 % ; 2023/24 : 15,1 % \pm 1 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 29 % ; 2022/23 : ≥ 40 % ; 2023/24 : ≥ 40 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve entre la publication des avis de vacance et la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 84 ; 2022/23 : ≤ 108 ; 2023/24 : ≤ 90 pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques entre la publication des avis de vacance et la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 393 ; 2022/23 : ≤ 120 ; 2023/24 : ≤ 120 pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 74 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 100)

4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 99 % ; 2022/23 : ≥ 98 % ; 2023/24 : $\geq 98,5$ %)

4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : non disponible ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

4.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2021/22 : 1 860 ; 2022/23 : $\geq 1 800$; 2023/24 : $\geq 1 950$)

4.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2021/22 : 28,9 % ; 2022/23 : ≤ 20 % ; 2023/24 : ≤ 20 %)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

4.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 98,8 % ; 2022/23 : ≥ 97 % ; 2023/24 : ≥ 97 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Mise en œuvre de mesures visant à atteindre les indicateurs clés de résultats des cinq piliers de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel
- Application de mesures destinées à contrôler et traiter les risques liés à la gestion des eaux usées et des déchets sur tous les sites
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Installation de terminaux VSAT, de systèmes hertziens point à point à grande capacité de 4,9 et de 3,8 mètres, de nœuds de réseaux centraux et radio 4 G LTE, de dispositifs de réseau, de pare-feux et de tours de télécommunications et amélioration de ceux-ci en vue de renforcer les infrastructures informatiques et les infrastructures de communication de la Mission et, partant, de lui garantir un accès à des réseaux de transmission de l'information fiables et solides
- Optimisation des services relatifs à l'informatique et aux communications, notamment par l'extension du réseau TETRA et de la transmission de Guira FM, l'objectif étant d'améliorer la sécurité des communications dans l'ensemble de la Mission, et migration des serveurs de la Mission vers la plateforme en nuage Microsoft Azure dans le but de fournir au personnel de la Mission un accès aux applications de l'ONU depuis n'importe quel endroit

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction
- Suivi et communication des indicateurs clés de résultats de la délégation de pouvoirs dans un rapport trimestriel à la Chef de la Mission

- Appui au Groupe des commissions d'enquête par le suivi de l'application des recommandations essentielles et l'utilisation d'un système de suivi des mises à jour

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 20 appareils (7 avions et 13 hélicoptères)
- 12 929 heures de vol prévues assurées (dont 6 223 effectuées par des prestataires commerciaux et 6 706 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et de sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 20 appareils, ainsi que pour 79 aérodromes et sites d'atterrissage
- Exploitation et maintenance de 5 aéronefs à décollage et atterrissage verticaux de pointe au sein d'un système de drones aériens dans le cadre d'un contrat commercial pour des opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1,2 milliard de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 709 civils (741 agents recrutés sur le plan international, 624 agents recrutés sur le plan national, 41 temporaires et 303 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 382 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 64 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 5 134 demandes dans la zone de la Mission et 253 demandes en dehors de cette zone (64 à des fins de formation et 189 à des fins autres que la formation)

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 156 installations de la Mission réparties dans 49 sites
- Exécution de 6 projets de construction et de travaux de rénovation et d'aménagement dans 53 sites à Bangui et dans 103 sites dans les régions, et réparation et entretien de 150 km de routes et de 11 aérodromes
- Entretien de la décharge assainie de Kolongo (municipalité de Bangui)
- Exploitation et entretien de 322 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 13 systèmes de production d'énergie solaire
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (92 puits ou trous de sonde, 72 installations de traitement et de purification des eaux et 85 stations d'épuration) dans 85 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 152 sites

- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte antiparasitaire dans 41 sites, de services de blanchisserie dans 4 sites et de services de restauration dans 9 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 34,3 millions de litres d'essence (17,1 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations, 7,7 millions pour les transports terrestres et 9,5 millions pour les opérations aériennes) et de carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 17 sites

Services technologiques

- Fourniture de services d'appui et d'entretien concernant 5 843 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et à très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 558 radios mobiles pour véhicules UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 436 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF
- Exploitation et entretien de 15 stations de radio FM et 8 studios de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 36 terminaux VSAT, 21 systèmes Voix sur IP, 50 liaisons hertziennes point à point et 220 dispositifs hertziens point-multipoint, et fourniture de services d'appui et de maintenance pour 1 réseau satellitaire mondial à large bande, 261 téléphones satellites et 52 terminaux mobiles satellites à large bande
- Fourniture de 2 950 ordinateurs et de 357 imprimantes pour un effectif moyen de 3 048 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 2 083 appareils et 211 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 202 réseaux locaux et 80 réseaux étendus dans 75 sites
- Production de 4 000 cartes et mise à jour de 300 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles
- Entretien de 47 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 15 camps et des relevés de 20 km² de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission, et de 3 camps pour effectuer une cartographie 3D à l'appui de la planification logistique, et fourniture de services d'appui connexes
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 22 caméras et capteurs de ville intelligents pour la surveillance, la reconnaissance et l'alerte rapide dans le cadre de la protection des civils

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (1 unité médicale de niveau I à Bangui et 7 postes de soins d'urgence et de secours à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (40 unités médicales de niveau I et 4 hôpitaux de niveau II à Bangui, Bria, Bouar et Kaga Bandoro)
- Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales de niveau II appartenant aux contingents dans la zone de la Mission (à Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) et 7 unités médicales (3 de niveau III et 4 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la Mission

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 187,7 million de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 3 159 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil

d'immobilisation, d'un coût historique total de 496,8 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 17 420 militaires et policiers (155 observateurs militaires, 425 officiers d'état-major, 13 820 soldats, 600 membres de la police des Nations Unies et 2 420 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 54 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 79 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 15 525 membres des contingents et d'unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 16 676 militaires et policiers et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage : 348 demandes dans la zone de la Mission et 28 demandes en dehors de la zone de la Mission (18 à des fins de formation et 10 à des fins autres que la formation)

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 1 396 véhicules appartenant à l'ONU (734 véhicules légers de transport de passagers, 245 véhicules à usage spécial, 11 ambulances, 97 véhicules blindés, 24 engins du génie, 47 engins de manutention et 238 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés) et de 3 196 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de 12 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite, et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et des installations de la Mission
- Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 4 séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et d'autres domaines connexes afin d'obtenir des services de sécurité professionnels
- Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission
- Organisation de 6 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire l'incidence des menaces contre la sécurité
- 1 séance d'information hebdomadaire sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission
- 3 réunions d'information sur la sécurité par semaine à l'intention des nouveaux membres du personnel (2 en français et 1 en anglais)

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)
-

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ou des phénomènes météorologiques non prévus qui entravent et retardent l'exécution des projets prévus d'appui logistique à la Mission. Des cas de force majeure et des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice peuvent également entraver la réalisation des produits prévus.

Tableau 9
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie													Total	
I. Contingents														
Postes approuvés 2022/23													44	
Postes proposés 2023/24													44	
Variation nette													–	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
								<i>Agents des services généraux</i>			<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
II. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>services généraux</i>	<i>Total partiel</i>					
Section de la sécurité														
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	11	100	112	–	110	110		3	–	3	225
Postes proposés 2023/24	–	–	1	11	100	112	–	110	110		3	–	3	225
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–
Division de l'appui à la mission														
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission														
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	1	2	6	–	1	1		–	–	–	7
Postes proposés 2023/24	–	1	2	1	2	6	–	1	1		–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–
Service de la gestion des opérations et des ressources														
Postes approuvés 2022/23	–	1	17	18	96	132	12	83	95		22	3	25	252
Postes proposés 2023/24	–	1	17	19	96	133	13	85	98		22	3	25	256
Variation nette (voir tableaux 10 et 11)	–	–	–	1	–	1	1	2	3		–	–	–	4

Catégorie	Total												
Service de la prestation de services													
Postes approuvés 2022/23	–	1	11	12	81	105	11	96	107	55	37	92	304
Postes proposés 2023/24	–	1	12	15	86	114	11	100	111	61	37	98	323
Variation nette	–	–	1	3	5	9	–	4	4	6	–	6	19
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	–	–	–	–	–	10	10	–	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	10	10	–	–	–	10
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	11	12	81	105	11	96	107	55	37	92	304
Effectif proposé 2023/24	–	1	12	15	86	114	11	110	121	61	37	98	333
Variation nette (voir tableaux 12 à 15)	–	–	1	3	5	9	–	14	14	6	–	6	29
Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	1	9	10	65	85	8	51	59	14	10	24	168
Postes proposés 2023/24	–	1	9	10	65	85	8	53	61	14	10	24	170
Variation nette (voir tableau 16)	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	2
Services d'appui													
Plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Entebbe)													
Postes approuvés 2022/23	–	–	–	–	2	2	–	1	1	–	–	–	3
Postes proposés 2023/24	–	–	–	–	2	2	–	1	1	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil													
Postes approuvés 2022/23	–	4	40	52	346	442	31	342	373	94	50	144	959
Postes proposés 2023/24	–	4	41	56	351	452	32	350	382	100	50	150	984
Variation nette	–	–	1	4	5	10	1	8	9	6	–	6	25
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Catégorie	Total													
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-	-	10
Total (personnel civil, emplois de temporaire inclus)														
Effectif approuvé 2022/23	-	4	40	52	346	442	31	342	373	94	50	144	959	
Effectif proposé 2023/24	-	4	41	56	351	452	32	360	392	100	50	150	994	
Variation nette	-	-	1	4	5	10	1	18	19	6	-	6	35	
Total (I et II)														
Effectif approuvé 2022/23	-	4	40	52	346	442	31	342	373	94	50	144	1 003	
Effectif proposé 2023/24	-	4	41	56	351	452	32	360	392	100	50	150	1 038	
Variation nette	-	-	1	4	5	10	1	18	19	6	-	6	35	

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes et 10 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes

Service de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 10

Ressources humaines : Section des finances et du budget

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Création	
	+1	GN	Assistant(e) principal(e) au budget et aux finances	Création	
Total	+2				

93. Les postes approuvés pour la Section des finances et du budget sont au nombre de 22 : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 11 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 agents des services généraux. La Section est chargée de conseiller et d'appuyer le (la) Directeur(trice) de l'appui à la mission dans ses activités de gestion financière globale de la Mission, notamment en ce qui concerne la préparation de projets de budget et de rapports d'exécution complets, l'analyse coûts-avantages des principales propositions, et la coordination avec d'autres sections relevant de la composante Appui et de la composante opérationnelle de la Mission pour ce qui est d'établir les grandes priorités en matière de ressources. Elle est également tenue de définir des procédures financières et comptables efficaces et efficaces aux fins de la gestion des comptes de la Mission.

94. Sous la supervision directe du (de la) Chef de la Section des finances et du budget, le Groupe des opérations de caisse est chargé a) d'exécuter les tâches de trésorerie qui nécessitent une présence sur place, y compris, mais sans s'y limiter, la réception et l'examen des informations bancaires du personnel civil et en tenue, qui sont ensuite transmises à la gamme de service Opérations de caisse du Centre de services régional d'Entebbe pour traitement dans Umoja ; b) de traiter les chèques et les entrées et sorties de caisse au niveau de la Mission ; c) d'assurer la liaison avec la banque locale mandatée et de contrôler les services bancaires qu'elle fournit ; d) de suivre la situation de trésorerie et de collaborer avec le Centre régional de services des Nations Unies d'Entebbe et la Trésorerie du Siège pour assurer des réapprovisionnements en temps opportun ; e) de se mettre en rapport avec la banque locale pour l'approvisionnement en devises ; et f) de contrôler toutes les petites caisses et tous les comptes d'avances temporaires répartis sur les sites de la Mission.

95. Au fil des ans, la portée des processus financiers et budgétaires existants n'a cessé de croître, et de nouveaux processus ont été mis en place pour gérer l'enregistrement et la vérification des coordonnées bancaires du personnel en tenue, du personnel civil et du personnel contractuel dans Umoja. Qui plus est, l'augmentation du personnel en tenue prévue par la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité a entraîné une hausse significative du nombre d'opérations, notamment les paiements de l'indemnité de permission et de l'indemnité journalière versées aux contingents et aux unités de police constituées, ainsi que de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, aux observateurs militaires et aux policiers hors unités constituées. Elle a également engendré des demandes d'appui supplémentaires pour les formalités d'arrivée et de départ des membres du personnel. En outre, le volume des opérations de paiement n'a cessé de croître avec l'élargissement de la portée de la Mission, l'accroissement de ses effectifs et l'augmentation de son budget approuvé. Au total, le volume des opérations traitées au niveau de la Mission a plus que doublé depuis 2019, passant d'environ 6 400 en 2019 à environ 17 800 en 2021, ce qui a une incidence directe sur la charge de travail du Groupe des opérations de caisse, dans la mesure où le volume des entrées et sorties de caisse et des paiements par chèque a augmenté de manière proportionnelle.

96. En raison du sous-développement des infrastructures et des services bancaires dans le pays, ces services se cantonnent essentiellement à la capitale. La banque actuellement mandatée par la Mission n'a qu'une seule agence en dehors de Bangui, qui se trouve dans le bureau/état-major régional de Bouar. En raison de l'absence de services bancaires dans le reste du pays, la Mission a recours à des paiements en espèces pour mener à bien ses activités dans les régions. Elle a donc ouvert deux comptes d'avances temporaires à Bangui et 21 comptes à montant fixe en divers autres endroits, et émis des chèques à l'intention du personnel de la MINUSCA pour les retraits d'espèces. L'augmentation des activités relatives aux programmes et les projets de construction pour les bases opérationnelles temporaires ont également entraîné une augmentation de la demande de services financiers dans les régions, et les comptes à montant fixe détenus dans les régions ne permettent pas d'y faire face. La Mission prévoit donc de renforcer ses services financiers dans les régions, notamment les comptes d'avances temporaires. L'effectif actuel du Groupe des opérations de caisse ne suffit pas pour gérer et superviser correctement les opérations des comptes d'avances temporaires ou pour soutenir efficacement l'examen des transactions et la reconstitution de la trésorerie.

97. Du fait des restrictions imposées par le Gouvernement de la République centrafricaine sur les transactions en monnaies étrangères, des procédures supplémentaires ont dû être mises en place pour garantir que la banque locale mandatée soit en mesure de demander l'importation de devises fortes pour répondre aux besoins de la MINUSCA. En collaboration avec la banque, la Mission se charge

des longues procédures de justification et de demande d'importation de devises. Une fois les autorisations reçues et la banque autorisée à importer des devises, le Groupe des opérations des caisses veille à ce que l'émission de devises se fasse dans le respect des règles et règlements des Nations Unies.

98. En outre, la Mission prévoit de traiter les questions soulevées dans la lettre d'observations sur l'audit de la MINUSCA pour l'exercice 2021/22 en mettant fin à l'accord existant avec l'UNOPS pour la gestion des vacataires locaux et en reprenant ces fonctions en interne. Cela entraînera une charge de travail supplémentaire liée au traitement des paiements versés aux vacataires. Actuellement, l'UNOPS gère un total de 1 065 vacataires, dont au moins 310 reçoivent leurs paiements en espèces.

99. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) au sein de la Section des finances et du budget, comme indiqué dans le tableau 10. Le (la) spécialiste des finances et du budget dirigera l'équipe des opérations de caisse et supervisera les fonctions de caisse au sein de la MINUSCA, y compris les relations avec la banque locale et les comptes d'avances temporaires et les comptes à montant fixe ; servira de point de contact avec le Centre de services régional d'Entebbe pour toutes les questions relatives aux caisses ; prendra en charge l'augmentation de la charge de travail relative aux caisses ; et veillera au respect des politiques de caisse et de trésorerie et à la réalisation des contrôles y afférents.

100. Sous la supervision directe du (de la) Chef de la Section des finances et du budget, le Groupe du budget est responsable de la gestion globale des activités budgétaires de la Mission, notamment la préparation du budget annuel de la Mission conformément aux règlements, règles et procédures en vigueur ; de la présentation du projet de budget annuel de la Mission et de la collaboration avec les fonctionnaires responsables sur les clarifications et les modifications à y apporter ; de la préparation de la documentation et des informations à l'appui des budgets soumis aux organes intergouvernementaux et en réponse aux questions soulevées par ces organes ; de la répartition des allocations de crédit aux différentes unités administratives de la Mission ; de la gestion quotidienne des opérations budgétaires ; du suivi de l'utilisation du budget et de la collaboration régulière avec les unités administratives de la Mission visant à assurer une utilisation prudente des ressources ; de la préparation des rapports liés au budget annuel, notamment le rapport sur l'exécution du budget et les informations connexes relatives à la budgétisation axée sur les résultats ; et de la collaboration avec les organismes de réglementation et le Comité des commissaires aux comptes pour fournir des informations sur l'utilisation du budget le cas échéant.

101. Au fil des ans, le budget de la Mission est passé d'un budget annuel d'environ 628,7 millions de dollars pour l'exercice 2014/15 à 1,2 milliard de dollars proposé pour l'exercice 2023/24, ce qui représente une augmentation de 84,1 % du volume des fonds gérés par la Mission. Cette hausse du budget a entraîné une augmentation directe de la charge de travail du Groupe du budget, notamment le volume des documents d'engagement à établir et le contrôle additionnel de tous les engagements contractés au niveau de la mission, du Centre de services régional d'Entebbe et du Siège de l'ONU. En outre, l'augmentation du personnel en tenue a engendré un nombre accru de voyages dans la zone de la mission pour appuyer ces contingents, ce qui suppose un contrôle accru du budget des voyages, une fonction qui est centralisée au sein du Groupe du budget. Actuellement, le Groupe ne dispose pas d'effectifs suffisants pour gérer l'augmentation du volume des transactions, ce qui entraîne des retards dans l'accomplissement de ses tâches.

102. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur

le plan national) dans la Section des finances et du budget, comme indiqué dans le tableau 10. L'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances collaborera avec les unités administratives de la mission pour collecter des informations et des données aux fins de la préparation des projets de budget et des rapports d'exécution, préparera des analyses budgétaires selon les besoins, y compris des projections régulières, et contribuera au suivi et à la gestion des budgets consacrés aux voyages, aux vacataires et aux consultants, entre autres tâches.

Tableau 11

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Création	
	+1	GN	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Création	
Total	+2				

103. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Groupe de l'appui aux clients de la Section de la gestion des ressources humaines sont au nombre de 40 : 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 13 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents des services généraux et 8 Volontaires des Nations Unies.

104. Sous la supervision directe du (de la) spécialiste des ressources humaines, le Groupe de l'appui aux clients fournit une gamme complète de services de gestion des ressources humaines à la MINUSCA, tels que le traitement des avantages et des droits à prestations du personnel civil et l'enregistrement du temps de travail et des présences, et sert de point de contact au Centre de services régional d'Entebbe pour les gammes de services Avantages du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national. Par ailleurs, le Groupe appuie le recrutement de vacataires et de consultants aux niveaux local et international, notamment en publiant des avis de vacance de poste dans Inspira dans le cas d'un poste soumis à recrutement international et sur les plateformes locales dans le cas d'un recrutement de vacataires locaux. Le 11 juin 2019, la MINUSCA et l'UNOPS ont signé un accord financier d'une durée de 13 mois par lequel l'UNOPS fournit des services d'appui technique à la MINUSCA. Depuis lors, l'accord initial a été amendé à trois reprises. Le 30 juillet 2022, la MINUSCA et l'UNOPS ont signé un nouvel accord financier pour la période allant d'août 2022 à juin 2023. Dans la lettre d'observations sur l'audit externe de la MINUSCA pour l'exercice financier 2021/22, le Comité des commissaires aux comptes a noté que le recours à l'UNOPS pour gérer les vacataires, en lieu et place de l'autogestion par la MINUSCA, augmentait le coût et la charge financière de la Mission et n'était donc pas considéré comme la meilleure option sur le plan financier. En conséquence, le présent projet de budget inclut une réduction de 1,1 million de dollars au titre de la rubrique budgétaire relative aux vacataires en raison du transfert des fonctions connexes à la MINUSCA. Étant donné que la majorité des fonctions, telles que le recrutement, les paiements et la gestion administrative, seront restituées à la MINUSCA, le Groupe de l'appui aux clients aura besoin de capacités supplémentaires.

105. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste d'administrateur(trice) soumis à recrutement national et un poste d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national au sein du Groupe de l'appui aux clients de la Section de la gestion des ressources humaines, comme indiqué dans le tableau 11. Le (la) spécialiste des ressources humaines (administrateur(trice))

recruté(e) sur le plan national) aura les tâches suivantes : a) diriger l'équipe des consultants et des vacataires et assumer le rôle de responsable adjoint du Groupe de l'appui aux clients ; b) assurer la liaison avec les responsables de postes à pourvoir s'agissant de la sélection et du recrutement de consultants et de vacataires ; c) consulter la Section des finances et du budget sur les questions de financement ; d) traiter les demandes de services de consultants ou de vacataires dans Umoja ; e) veiller à ce que la durée des contrats ne dépasse pas 9 mois sur une période de 12 mois et informer les responsables de postes à pourvoir des départs et des remplacements à venir ; f) traiter, vérifier et approuver les contrats et les renouvellements conformément aux règles et aux procédures en vigueur ; g) recevoir, examiner et évaluer les réclamations et les plaintes relatives aux consultants et aux vacataires ; h) participer à l'élaboration et à l'automatisation des processus d'exécution des tâches des consultants et des vacataires ; et i) coordonner le recrutement de civils détachés à titre gracieux à la MINUSCA.

106. L'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) aidera le (la) spécialiste des ressources humaines à coordonner et à réviser les termes des contrats ; à préparer et à publier les avis de vacance de poste ; à examiner les candidatures et à préparer une longue liste de candidats en vue d'un examen plus approfondi par les responsables des postes à pourvoir ; à demander des numéros de code dans Umoja pour les candidats retenus ; à travailler avec l'équipe des finances et à mettre à jour les coordonnées bancaires des vacataires ; à classer les candidats retenus ; à traiter les feuilles de présence et les feuilles de saisie des services pour approbation par les agents certificateurs ; et à soumettre des demandes de traitement des paiements à la Section des finances et du budget.

Service de la prestation de services

Tableau 12

Ressources humaines : Section des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-5	Chef de section (opérations aériennes)	Création	
	+1	P-3	Spécialiste des opérations aériennes	Création	
	+3	SM	Spécialiste des opérations aériennes	Création	
	+2	SM	Assistant(e) aux opérations aériennes	Création	
	+4	GN	Assistant(e) aux opérations aériennes	Création	
Total partiel	+11				
Emplois de temporaire	+10	GN	Assistant(e) aux opérations aériennes	Création	
	+3	VNU recruté sur le plan international	Assistant(e) aux opérations aériennes	Création	
Total partiel	+13				
Total	+24				

107. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des transports aériens sont au nombre de 27 : 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 10 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents des services généraux et 7 Volontaires des Nations Unies. La Section des transports aériens est chargée de fournir des services de transport aérien sûrs, rentables et fiables pour le fret et pour

le personnel, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de mission. La Section assure également des vols de liaison politique pour l'équipe dirigeante de la Mission, des évacuations sanitaires primaires et secondaires, des déploiements de contingents, des vols de réapprovisionnement en fret, des relèves et insertions de contingents, le déploiement de forces d'intervention rapide pour la protection des civils, des missions de recherche et de sauvetage, des reconnaissances de jour et de nuit, ainsi que des vols réguliers de passagers.

108. Actuellement, la fonction des transports aériens de la MINUSCA manque cruellement d'effectifs, ce qui constitue un risque sérieux pour le personnel et les moyens aériens, comme cela a été observé lors d'un audit des opérations aériennes de la MINUSCA réalisé par le BSCI en 2022 (rapport 2022/041), dans lequel le niveau de risque connexe a été qualifié d'élevé. Le BSCI a recommandé que, pour une mission de la taille de la MINUSCA et conformément aux normes aéronautiques des Nations Unies, les effectifs du personnel de l'aviation de la mission soient considérablement renforcés. Actuellement, l'effectif total de la section des transports aériens de la MINUSCA est de 27 personnes, qui gèrent 18 moyens aériens et opèrent depuis quatre villes (Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) sur plus de 50 sites, avec trois moyens aériens basés dans chacune des trois villes sièges du secteur (Bouar, Bria et Kaga Bandoro). L'audit du BSCI a également révélé de graves lacunes qui ont mis davantage en péril le personnel et les biens des Nations Unies, comme le fait que la MINUSCA emploie un seul météorologue recruté sur le plan national et n'emploie pas de responsable de la sécurité aérienne, ce qui a renforcé le risque d'accident et de blessures pour le personnel, et de dommages pour les aéronefs. L'audit a également révélé qu'il n'y avait pas de personnel chargé de la manutention au sol dans 16 des 19 aérodromes fréquemment utilisés et qu'aucun membre du personnel n'était responsable de la prévention des incendies. En outre, l'audit a révélé que 4 véhicules de lutte contre les incendies sur 10 n'étaient pas déployés dans les bureaux locaux en raison d'un manque d'opérateurs qualifiés et formés. Le BSCI a donc recommandé un renforcement des effectifs de la Section des transports aériens, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses principales activités et garantir la réactivité et la fiabilité des opérations aériennes à l'appui du mandat de la mission. Le BSCI a également recommandé que toutes les aérogares soient équipées de moyens de lutte contre les incendies, notamment d'extincteurs en état de marche, d'équipements de protection individuelle et de responsables de la prévention des incendies formés pour répondre aux situations d'urgence. Actuellement, la section des transports aériens dispose de 10 véhicules de lutte contre les incendies déjà déployés à travers la mission sans opérateurs spécialisés. En outre, conformément au *Manuel des services d'aéroport* de l'Organisation de l'aviation civile internationale, chaque véhicule de lutte contre les incendies doit être opéré par au moins trois personnes. L'absence d'équipes spécialisées dans la lutte contre les incendies pour utiliser ces véhicules spécialisés lors du ravitaillement, du démarrage, du décollage et de l'atterrissage des aéronefs expose les moyens aériens et le personnel de la mission à un risque très élevé.

109. Dans l'ensemble, les effectifs de l'aviation sont en nombre largement insuffisant sur tous les sites où la mission opère régulièrement. Les cellules d'aviation minimales de base dont les secteurs doivent disposer doivent être dirigées par des spécialistes internationaux de l'aviation. Comme le prévoient les normes aéronautiques des Nations Unies, l'objectif premier est de veiller à ce que les moyens aériens des Nations Unies soient utilisés de manière sûre, efficace et efficiente, notamment en coordonnant la gestion des risques, en supervisant toutes les opérations aériennes, en réalisant des évaluations techniques, en supervisant les opérations de soutien en matière de lutte contre les incendies et de sauvetage, en gérant les aires de trafic, et en assurant la coordination avec le personnel chargé du contrôle des mouvements et la sécurité aéroportuaire.

110. Les aéronefs de la mission opèrent de jour comme de nuit, y compris le samedi et le dimanche, ce qui nécessite des effectifs optimaux afin de supporter les longs programmes des vols. La MINUSCA rencontre également des difficultés particulières lors de l'exploitation des aéronefs, telles que des problèmes persistants de brouillage des signaux et la faible capacité du pays en matière de navigation. Dans ce contexte, il convient également de noter que la mission dispose d'une proportion de 1,5 membre du personnel d'aviation par moyen aérien, contre une moyenne de 4,0 dans les trois autres grandes missions de maintien de la paix en Afrique¹.

111. Sur la base d'un examen préliminaire des effectifs de l'aviation de la MINUSCA par le Département de l'appui opérationnel, le (la) contrôleur(euse) a approuvé à titre exceptionnel la création de 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au niveau national pour l'exercice 2022/23, en tant que mesure provisoire avant finalisation d'un examen complet des effectifs. Les dépenses connexes ont été imputées sur les crédits ouverts au budget de la MINUSCA pour l'exercice 2022/23.

112. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer, au sein de la Section des transports aériens, 1 poste de Chef de section (opérations aériennes) (P-5), 1 poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3), 3 postes de spécialiste des opérations aériennes (Service mobile), 2 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (Service mobile) et 4 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que 10 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaires des Nations Unies), comme indiqué dans le tableau 12.

113. Le (la) Chef de section (opérations aériennes) (P-5) sera chargé(e) de superviser tous les aspects relevant de l'aviation sur le terrain et de conseiller en temps utile le (la) Directeur(trice) de l'appui à la mission, sous la supervision et la direction du (de la) Chef du Service des transports aériens au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le (la) spécialiste des opérations aériennes (P-3) sera chargé(e) de superviser la coordination des opérations d'appui militaire et civil au sein du Centre des opérations aériennes, de planifier et d'utiliser efficacement les moyens aériens de la mission et de veiller à ce que l'affectation des moyens aériens soit conforme aux priorités de la mission, sous la direction du (de la) Chef du Groupe des opérations aériennes (P-4).

114. Les trois spécialistes des opérations aériennes (Service mobile) seront chargés de gérer et de coordonner les opérations aériennes du secteur, en veillant à l'utilisation efficace des moyens aériens et à l'exécution en temps voulu des missions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire. L'un(e) des trois assistant(e)s aux opérations aériennes (Service mobile) aidera l'un(e) des spécialistes des opérations aériennes à mettre en œuvre le programme d'assurance de la qualité pour l'aviation à l'échelle de la mission. Les deux autres assistant(e)s aideront le (la) spécialiste des opérations aériennes du Centre des opérations aériennes à coordonner et à utiliser efficacement les moyens aériens et à assurer la continuité des opérations pendant les congés de détente et les congés annuels.

115. L'un(e) des quatre assistant(e)s aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) assistera l'unique météorologue de la Mission afin de fournir des prévisions et des mises à jour météorologiques continues et efficaces pour assurer la sécurité des opérations aériennes tout au long de l'année ; le (la) deuxième appuiera l'établissement de rapports sur l'utilisation des aéronefs, la documentation des équipages et la gestion de la base de données des contrats de

¹ Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : 5,7 ; MONUSCO : 3,8 ; et Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) : 2,5.

location des aéronefs afin d'apporter en temps voulu des contributions à l'élaboration et à l'exécution du budget ; le (la) troisième appuiera les opérations aériennes en renforçant l'équipe pendant les vols de nuit afin d'assurer la continuité des services ; et le (la) quatrième travaillera au Centre des opérations aériennes sous la supervision directe du (de la) superviseur(euse) de la planification (FS-5) et participera à la planification et à la coordination des opérations aériennes.

116. Les 10 assistants aux opérations aériennes [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] fourniront des services de lutte contre les incendies. Les trois assistants aux opérations aériennes (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) coordonneront l'établissement de rapports et les mises à jour des bases de données pour le groupe de la conformité technique dans les secteurs.

Tableau 13

Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	+1	VNU recruté sur le plan international	Électricien(ne)	Création	
Total	+1				

117. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section du génie et de la gestion des installations sont au nombre de 122 : 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 34 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 44 agents des services généraux et 33 Volontaires des Nations Unies. La Section a pour mandat de fournir un soutien et des services d'ingénierie globaux à l'ensemble du personnel de la MINUSCA, en divers endroits de la zone de la Mission.

118. La MINUSCA dépend toujours entièrement de générateurs pour son alimentation en électricité. Compte tenu de la récente crise du carburant à la MINUSCA et de la politique de l'Organisation visant à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, à réduire les émissions de carbone et à accroître la dépendance à l'égard des énergies renouvelables, la Mission a investi dans des systèmes d'énergie solaire et prévoit d'autres investissements dans les énergies renouvelables qui devraient être consentis d'ici à juin 2025. Dans ce contexte, des capacités supplémentaires seront nécessaires dans le domaine de la production d'énergie, notamment en matière d'énergie solaire. La mise en œuvre des projets de la Mission relatifs aux énergies renouvelables dépend actuellement de deux personnes, le (la) superviseur(euse) du groupe électrogène et un(e) électricien(ne).

119. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste d'électricien(ne) (Volontaire des Nations Unies) au sein de la Section du génie et de la gestion des installations, comme indiqué dans le tableau 13. L'électricien(ne) sera responsable de la planification et de la mise en œuvre de projets relatifs à l'énergie solaire à Bangui, en se rendant dans les secteurs où l'installation des systèmes solaires est prévue, en prodiguant des conseils et une formation au personnel des secteurs et en supervisant les travaux jusqu'à l'achèvement des projets. L'électricien(ne) sera également chargé(e) de contribuer au renforcement des capacités du personnel local et de lui fournir l'encadrement nécessaire par l'intermédiaire de tâches pratiques, afin de transférer les connaissances et les compétences nécessaires au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de technologies similaires dans le pays.

Tableau 14

Ressources humaines : Section des approvisionnements essentiels (Groupe des carburants)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Fonctionnaire chargé(e) des carburants	Création	
Emploi de temporaire	+1	VNU recruté sur le plan international	Assistant(e) à la gestion des carburants	Création	
Total	+2				

120. Les postes approuvés pour le Groupe des carburants sont au nombre de 14 : 1 P 4, 5 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 agents des services généraux. Le Groupe des carburants gère les opérations liées aux carburants destinés aux forces en tenue et à la composante civile sur l'ensemble du pays. Il est en outre chargé de gérer l'approvisionnement en carburants et lubrifiants et leur distribution à toutes les composantes de la Mission et à toute autre entité habilitée par la direction à appuyer la mise en œuvre du mandat de la Mission.

121. Actuellement, le Groupe des carburants gère l'approvisionnement en carburants et lubrifiants et leur répartition dans 18 points de distribution qui prodiguent en moyenne 34,3 millions de litres de produits pétroliers par an à une flotte mixte de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, composée de 18 aéronefs, de 4 592 véhicules et de 1 748 groupes électrogènes. Au moins 70 % du carburant est consommé dans les secteurs, principalement par la composante militaire et la composante Police. Le Groupe se heurte à des difficultés majeures en raison de l'augmentation de la charge de travail et du manque de personnel pour gérer efficacement la grande quantité de carburant consommée dans la zone de la Mission et les services connexes.

122. Le Groupe des carburants a été créé en 2014 et doté de deux points de distribution de carburant à Bangui. Il existe actuellement 17 points de distribution de carburant et cinq grands dépôts aux états-majors de secteur à Bangui, Kaga Bandoro, Bria et Bouar, en plus du bureau local à Bambari. Dans chacun de ces dépôts de carburant, la Mission stocke des réserves de carburant stratégiques et locales, qui nécessitent la supervision du Groupe des carburants, y compris des contrôles de la qualité. En outre, le nombre de membres du personnel en tenue a augmenté de 48,3 % depuis 2014, en plus de l'augmentation progressive du personnel civil. Cette augmentation significative du personnel ne s'est pas accompagnée de la hausse du nombre de membres au sein du Groupe des carburants nécessaire pour assurer la fourniture efficace de services d'appui en carburant et de services connexes. Le Groupe des carburants effectue des inspections d'assurance qualité du carburant aviation et du carburant pour véhicules, traite les demandes de carburant et de lubrifiants, tient des registres pour les audits, examine les rapports de consommation de carburant en vrac, établit des rapports quotidiens et hebdomadaires sur le carburant, contrôle les stocks de carburant, met à jour l'équipement relatif au carburant dans le système d'information concerné, rapproche la consommation de carburant et les fournisseurs de carburant, détecte et signale les fraudes au carburant présumées, examine l'exécution des contrats d'approvisionnement en carburant, établit des factures et des tableaux de bord mensuels sur les risques liés au carburant, élabore et contrôle le budget relatif au carburant et veille à l'exactitude de l'équipement de distribution de carburant. L'efficacité des résultats est toutefois entravée par un manque de personnel et de présence dans les secteurs.

123. Le manque de personnel du Groupe des carburants a fait l'objet d'observations d'audit, une fois par le BSCI en 2018 (rapport 2018/147) et deux fois par le Comité

des commissaires aux comptes, qui a recommandé à la MINUSCA d'allouer des ressources suffisantes au Groupe des carburants et a constaté qu'en raison du manque de personnel, certaines tâches essentielles ne pouvaient pas être exécutées, telles que l'analyse de la consommation de carburant par équipement consommant du carburant, les enquêtes sur les écarts inhabituels et les inspections des sites où se trouve le carburant, ce qui affectait l'efficacité du Groupe et sa capacité à assurer la supervision de l'utilisation efficace et appropriée du carburant au sein de la Mission. En outre, dans les endroits éloignés où du carburant en vrac était distribué aux groupes de la Mission, le Groupe des carburants n'avait qu'une visibilité limitée sur l'utilisation réelle du carburant en vrac sur le site et comptait principalement sur l'autodiscipline des bénéficiaires du carburant.

124. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé(e) des carburants (P-3) et un poste d'assistant(e) (carburants) (Volontaire des Nations Unies) au sein du Groupe des carburants, comme indiqué dans le tableau 14. Le (la) fonctionnaire chargé(e) des carburants proposé(e) sera basé(e) à Bangui et sera chargé(e) de la gestion et de la supervision de la Cellule d'appui, d'administration et de comptabilité/de gestion de l'information du Groupe des carburants. Le (la) fonctionnaire chargé(e) des carburants proposé(e) assistera le (la) Chef du Groupe des carburants et sera chargé(e) de préparer les cahiers des charges et les documents connexes relatifs aux appels d'offres, ainsi que les informations et les documents pour les audits ; de suivre les réalisations concrètes du contrat ; de surveiller les marchés pétroliers et de comparer les prix du marché par rapport aux factures ; et de préparer les rapports comptables sur les carburants et le budget relatif aux carburants, entre autres. Le poste de Volontaire des Nations Unies proposé sera basé à Bria et son (sa) titulaire sera chargé(e) des activités opérationnelles liées au carburant, des inspections d'assurance qualité, des inspections de prévention de la fraude au carburant des contingents, de l'examen des retours mensuels de carburant en vrac, de la fourniture de détails et d'états précis sur les équipements consommant du carburant et du suivi étroit de l'état des réserves de carburant pour Bria, Birao, Ippy, Zémio, Rafaï, Ouadda et Ouanda Djallé.

Tableau 15

Ressources humaines : Section des approvisionnements essentiels (Groupe des rations)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Fonctionnaire chargé(e) des rations	Création	
Emploi de temporaire	+1	VNU recruté sur le plan international	Assistant(e) (rations)	Création	
Total	+2				

125. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Groupe des rations sont au nombre de 14 : 6 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux et 3 Volontaires des Nations Unies. Le Groupe des rations gère les opérations liées aux rations destinées aux forces en tenue et à la composante civile sur l'ensemble du pays. Il s'assure que les rations et l'eau en bouteille fournies par le contractant sont conformes aux normes des Nations Unies en matière de rations, qu'elles sont propres à la consommation humaine et qu'elles sont livrées en quantité suffisante, au bon moment et au bon endroit.

126. Le Groupe des rations est responsable des crédits ouverts pour les rations, qui s'élèvent en moyenne à environ 3,9 millions de dollars par mois. Ces crédits ont connu une forte croissance au fil du temps en raison de l'augmentation du nombre de

contingents. Le (la) Directeur(trice) des rations supervise la vérification et le traitement exacts des factures et des documents justificatifs. Actuellement, le Groupe des rations gère également la distribution d'environ 900 tonnes de rations alimentaires par mois à 91 cuisines à l'appui des contingents de la MINUSCA et conserve 1 600 tonnes de produits frais en réserve. Avec l'augmentation des contingents, la quantité de nourriture requise par mois a été portée à environ 1 200 tonnes livrées à quelque 110 cuisines. En outre, le Groupe gère 360 tonnes de boîtes de rations de combat et 2 575 tonnes d'eau en bouteille pour la Mission. Il s'assure également que les aliments sont manipulés, transportés et stockés en toute sécurité, afin de prévenir d'éventuelles maladies d'origine alimentaire ou des intoxications alimentaires massives.

127. Le Groupe des rations est également responsable du traitement des commandes alimentaires, du suivi de la distribution des aliments, de l'inspection de la qualité des aliments, de l'inspection des cuisines des unités et des installations de stockage des aliments, du traitement des factures et de la vérification des documents justificatifs. L'augmentation du nombre de contingents a considérablement accru ces activités, ce qui a entraîné une augmentation de la charge de travail du personnel du Groupe.

128. Dans son rapport 2021/072, le BSCI a relevé que le Groupe des rations n'était pas en mesure d'inspecter la cuisine de chaque contingent une fois tous les trois mois et a notamment recommandé à la MINUSCA de fournir les ressources nécessaires pour effectuer des inspections trimestrielles de la sécurité et de l'hygiène alimentaires dans tous les lieux d'affectation des unités constituées.

129. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé(e) des rations (P-3) et un poste d'assistant(e) (rations) (Volontaire des Nations Unies) au sein du Groupe des rations, comme indiqué dans le tableau 15. Les titulaires de ces postes apporteront la capacité supplémentaire nécessaire pour appuyer la composante Personnel en tenue et seront responsables de l'assurance de la qualité des aliments. Le (la) fonctionnaire chargé(e) des rations veillera à l'approvisionnement efficace de la Mission en rations et autres services alimentaires conformément au contrat d'approvisionnement en rations en vigueur, qui comprend des produits secs, en conserve, frais et congelés, de l'eau en bouteille, des boîtes de rations de combat, des services de restauration et des services de stockage, en tant que de besoin. Il (elle) aura également pour tâche d'appuyer toutes les activités et opérations quotidiennes avec les fournisseurs de rations, d'appliquer les lignes directrices relatives aux rations, d'élaborer des instructions permanentes spécifiques à la Mission et de veiller au respect des dispositions contractuelles. L'assistant(e) (rations) sera responsable de l'assurance qualité des aliments, de l'établissement, du suivi et de la vérification du programme d'assurance qualité de la Mission, de la vérification du respect des spécifications et du suivi des normes de performance acceptables par les fournisseurs de rations alimentaires et les contingents. Il (elle) formera également le personnel des contingents désignés afin d'harmoniser leurs compétences et leurs connaissances en matière d'assurance qualité et de sécurité sanitaire des aliments, tout en veillant à ce que les fournisseurs et les contingents respectent les normes techniques dans ces domaines en ce qui concerne la manipulation des rations alimentaires au niveau des secteurs.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 16

Ressources humaines : Groupe du contrôle des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+2	GN	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Création	
Total	+2				

130. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Groupe du contrôle des mouvements sont au nombre de 64 : 1 P-4, 1 P-3, 17 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents des services généraux et 19 Volontaires des Nations Unies. Le Groupe se charge du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents et des mouvements du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU. Il assure également le dédouanement, l'expédition de fret, l'envoi d'effets personnels, la gestion des réservations et de l'enregistrement des passagers voyageant à bord des moyens de transport aérien et de transport de surface de l'ONU, la gestion des mouvements du personnel civil et en tenue, y compris les personnalités importantes, la manutention du fret, les expéditions, les convois sur le théâtre et les opérations d'entreposage en transit à l'aéroport, à la base de soutien logistique et dans les différents secteurs. En outre, le Groupe du contrôle des mouvements supervise le Groupe des transports lourds militaires (matériel appartenant aux contingents, un facteur déterminant de la mission), le Groupe des transports lourds (matériel appartenant à l'ONU) et les transporteurs sous contrats chargés de répartir le matériel appartenant à l'ONU sur l'ensemble de la zone de mission. Le Groupe dirige également la Section des transports aériens et le Groupe des transports de la Mission dans le cadre des besoins en matière de transport aérien et de surface dans la zone de la mission.

131. Située dans le secteur est, Bangassou a récemment enregistré une augmentation des déploiements de contingents, avec la création d'un quartier général à la suite du déploiement d'un bataillon supplémentaire, d'une unité de police constituée et d'une compagnie de génie à Bangassou et le long du corridor est jusqu'à Obo. Le Groupe du contrôle des mouvements à Bangassou ne compte actuellement qu'un seul poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et, en raison du cycle du congé annuel, il arrive souvent que ce groupe se retrouve dépourvu de toute capacité.

132. Bambari constitue une plaque tournante très active, avec plusieurs vols réguliers par semaine et des convois routiers réguliers qui traversent le poste en direction de Bria et du corridor Alindao-Bangassou-Obo. Par ailleurs, Bambari compte deux contingents militaires et une unité de police constituée. Le Groupe du contrôle des mouvements à Bambari appuie également les relèves d'autres membres du personnel militaire situés dans le secteur central, à Alindao, Mobaye et Pombolo. Les relèves de tous ces contingents exigent l'appui du Groupe du contrôle des mouvements, qui veille à ce que les activités connexes soient menées en toute sécurité et conformément aux règles et procédures établies. Le Groupe du contrôle des mouvements à Bambari ne compte actuellement qu'un seul poste d'agent(e) du Service mobile et, en raison du cycle du congé annuel, il arrive souvent que ce groupe se retrouve dépourvu de toute capacité.

133. Par ailleurs, il est nécessaire que le Groupe du contrôle des mouvements soit présent à Bangassou et à Bambari pour appuyer les opérations de mouvement, notamment : a) les réservations pour les passagers des aéronefs de la MINUSCA ;

b) l'enregistrement des passagers et le chargement et le déchargement des aéronefs ; c) la réception et le traitement des demandes de mouvement de fret ; d) la réception et la consolidation des envois pour l'expédition ; e) l'organisation de convois routiers ; f) la réception et la répartition des marchandises ; g) la gestion de la manutention des marchandises dangereuses et la sécurisation de leur transport par voie aérienne ; h) la réalisation de relèves régulières des contingents et du personnel de police. En raison de l'augmentation du nombre de contingents et de relèves régulières à Bangassou, de la fréquence des vols vers et via Bambari, et du nombre de mouvements réguliers de convois, il est nécessaire de renforcer le Groupe du contrôle des mouvements dans les deux sites afin de garantir des opérations sûres et efficaces.

134. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer deux postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au sein du Groupe du contrôle des mouvements dans ces localités, comme indiqué dans le tableau 16. Les titulaires de ces postes seront chargés de : a) réceptionner les demandes des clients pour le transport de passagers ou de marchandises, y compris les marchandises dangereuses nécessitant un traitement spécial, au moyen de formulaires de demande de mouvements de personnel ou de fret ; b) aider à la planification et à la programmation du transport de passagers et de marchandises des unités militaires et des unités de police ; c) coordonner les activités de transport ; d) préparer les bagages et les cargaisons à transporter en fonction des destinations ; e) compiler et communiquer les manifestes de passagers et de cargaison au personnel des transports aériens et de surface ; f) vérifier que le chargement des aéronefs et des véhicules corresponde aux manifestes ; g) informer les passagers du calendrier, des itinéraires, des horaires et des exigences de sécurité ; h) procéder à l'enregistrement des passagers et du fret sortants ; i) contribuer à l'analyse des flux de passagers et de fret afin d'estimer les ressources nécessaires ; j) enregistrer des données statistiques sur les mouvements de passagers et de fret au sein de la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22) (1)	Montant alloué (2022/23) (2)	Dépenses prévues (2023/24) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 401,3	8 181,3	8 540,2	358,9	4,4
Contingents	435 761,0	485 251,3	519 639,3	34 388,0	7,1
Police des Nations Unies	25 833,4	31 808,3	32 212,0	403,7	1,3
Unités de police constituées	66 094,4	76 773,5	82 496,4	5 722,9	7,5
Total partiel	536 090,1	602 014,4	642 887,9	40 873,5	6,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	155 600,5	170 946,0	165 327,8	(5 618,2)	(3,3)
Administrateurs recrutés sur le plan national	8 553,3	8 859,9	10 587,3	1 727,4	19,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	16 200,5	15 675,5	17 016,0	1 340,5	8,6
Volontaires des Nations Unies	17 715,6	18 790,4	19 309,2	518,8	2,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	13 681,9	8 335,2	5 962,9	(2 372,3)	(28,5)
Personnel fourni par des gouvernements	5 541,4	5 990,0	5 893,3	(96,7)	(1,6)
Total partiel	217 293,2	228 597,0	224 096,5	(4 500,5)	(2,0)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	511,6	971,4	690,1	(281,3)	(29,0)
Voyages officiels	3 396,6	2 948,2	3 440,9	492,7	16,7
Installations et infrastructures	88 194,8	61 557,2	75 568,2	14 011,0	22,8
Transports terrestres	31 245,8	18 684,7	21 673,5	2 988,8	16,0
Opérations aériennes	57 368,0	68 206,1	94 238,3	26 032,2	38,2
Opérations maritimes ou fluviales	1 033,0	500,0	501,0	1,0	0,2
Communications et informatique	41 210,6	40 235,9	39 672,7	(563,2)	(1,4)
Santé	2 044,2	3 067,3	2 785,9	(281,4)	(9,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	54 914,9	44 605,5	49 121,0	4 515,5	10,1
Projets à effet rapide	2 976,2	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	282 895,7	243 776,3	290 691,6	46 915,3	19,2
Montant brut	1 036 279,0	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	15 935,5	16 062,9	17 042,5	979,6	6,1
Montant net	1 020 343,5	1 058 324,8	1 140 633,5	82 308,7	7,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 036 279,0	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8

B. Contributions non budgétisées

135. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	60 310,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	125,9
Total	60 436,3

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

136. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	606,7	L'installation de nouveaux systèmes électriques hybrides photovoltaïques-diesel autonomes dans les locaux de la MINUSCA, qui vise à réduire l'empreinte carbone de la Mission et à accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, permettra de réduire la consommation de carburant et les coûts d'entretien courant des groupes électrogènes. On estime que cela permettra d'économiser 300 720 litres de carburant, soit l'équivalent de 601 440 dollars (montant calculé en se basant sur un coût approximatif de 2 dollars par litre de diesel), ainsi que 85 241 dollars supplémentaires sur les coûts d'exploitation et d'entretien (52 125 dollars au titre des pièces de rechange, 40 096 dollars au titre des lubrifiants et 8 020 dollars au titre de la main-d'œuvre, auxquels s'ajoutera éventuellement un montant de 15 000 dollars pour l'entretien des nouveaux systèmes de production d'énergie solaire). En outre, la Mission prévoit de réduire ses émissions de carbone de 752 tonnes environ au cours de l'exercice 2023/24.
Total	606,7	

D. Taux de vacance

137. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2021/22^a</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	14,2	5,0	1,0
Contingents	18,0	5,5	5,0
Police des Nations Unies	18,2	5,0	1,0
Unités de police constituées	21,8	4,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,7	13,0	15,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	9,3	11,0	8,8
Agents des services généraux	4,6	5,0	4,0
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	5,9	7,0	2,9
Volontaires recrutés sur le plan national	2,2	2,0	8,3
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	19,7	15,0	30,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	3,7	2,0	–

^a Calculé sur la base du taux de déploiement mensuel effectif et du taux mensuel d'occupation des postes prévus.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

138. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue et de l'entrée en fonctions du personnel civil. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

139. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 194 780 100 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Contingents	Montant prévu	
		Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	109 239,4	16 117,2	125 356,6
Soutien logistique autonome	59 686,4	9 737,1	69 423,5
Total	168 925,8	25 854,3	194 780,1
Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,4	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	2,7	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,9	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-5,0		

F. Formation

140. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	30,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	358,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	814,2
Total	1 202,4

141. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>
Formation interne	658	3 709	3 085	582	3 081	2 297	12 172	27 791	37 149
Formation externe ^a	4	60	45	2	10	19	–	12	18
Total	662	3 769	3 130	584	3 091	2 316	12 172	27 803	37 167

^a Comprend les formations dispensées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

142. Durant l'exercice 2023/24, le nombre total de participants à des formations augmentera aux fins suivantes : a) permettre à la Mission de dispenser une formation initiale obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles aux membres du personnel civil et du personnel en tenue, y compris les agent(e)s en tenue supplémentaires ; b) faire acquérir aux membres du personnel qui entretiennent des contacts et communiquent avec les communautés les compétences voulues dans des domaines prioritaires essentiels à la mise en œuvre du mandat de la Mission, relatifs notamment à la protection des civils, au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, à l'appui au processus de décentralisation et à la conduite du processus électoral ; c) faire face aux besoins entraînés par la participation du personnel à des programmes obligatoires de certification professionnelle ayant trait aux achats, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité et à la gestion financière.

143. Les formations dispensées porteront avant tout sur : la déontologie et la discipline, en particulier s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; le perfectionnement du personnel dans le domaine de la communication, et le renforcement des compétences nécessaires au règlement de problèmes spécifiques au contexte local, à la réalisation du mandat de la Mission dans le domaine électoral et au processus de décentralisation ; la direction des opérations ; la performance ; le renforcement des compétences et des connaissances linguistiques ; la formation initiale des nouveaux fonctionnaires ; les applications et les compétences en matière d'informatique et de communications ; la gestion des fournitures et des biens et la sécurité.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

144. Les ressources nécessaires au titre des voyages officiels (hors formation) pour l'exercice 2023/24 sont estimées à 3 082 700 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant en milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage du budget total 2022/23</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>
Voyages dans la zone de la Mission	5 482	1 942,6	0,2	0,2
Voyages hors de la zone de la Mission	199	1 140,1	0,1	0,1
Total	5 681	3 082,7		

145. Au cours de l'exercice 2023/24, le personnel de la MINUSCA effectuera des voyages officiels, principalement imputés aux rubriques Voyages dans la zone de la Mission et Voyages hors de la zone de la Mission, pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission, notamment aux fins suivantes : a) participation des dirigeants à des réunions politiques, notamment avec l'Union africaine, et à des consultations au Siège de l'ONU à New York, pour rechercher des moyens et des solutions concernant tous les aspects relatifs à l'établissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, par la mobilisation des parties prenantes internationales ; b) participation à des séances de planification et à des réunions bilatérales visant à informer les principaux partenaires des progrès réalisés dans l'exécution du mandat concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et la mobilisation de ressources à l'appui de projets et d'activités ; c) visites dans certains pays fournissant des contingents pour améliorer la préparation au déploiement et renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; d) voyages dans tout le pays pour tenir des conférences de presse locales et mettre en avant les activités de la Mission tout en présentant les difficultés auxquelles font face la population centrafricaine et les bureaux régionaux de la MINUSCA ; e) visites sur le terrain afin d'évaluer et de soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique et de se rendre dans les bureaux locaux ; f) visites sur le terrain afin d'évaluer la méthode utilisée par le fournisseur pour éliminer les déchets dangereux et de contrôler la manière dont les déchets de la MINUSCA sont évacués et recyclés au Cameroun, dans le cadre de l'application de la recommandation figurant dans le résumé du rapport d'assistance technique et le plan d'action du projet d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (REACT) ; g) fourniture d'un appui aux opérations de contrôle des mouvements pour la réception, la gestion et la distribution ultérieure de plusieurs tonnes de marchandises dans la zone de la Mission ; h) fourniture d'un appui au personnel des services de communications et d'informatique et au personnel chargé de la gestion des installations et du génie pour la mise en place de nouvelles installations et les opérations d'entretien dans les secteurs et les bases opérationnelles temporaires et pour l'acheminement de matériel et d'équipements vers les bureaux locaux.

H. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

146. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration ainsi que de la lutte contre la violence locale pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	9 000,0
Total	9 000,0

147. Au cours de l'exercice 2023/24, la Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre progressive d'opérations de désarmement et de démobilisation pour un millier d'ex-combattants supplémentaires, principalement des membres de groupes armés anciennement affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ayant rejoint l'Accord politique dans le cadre de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle apportera en outre un appui technique et une aide à la réinsertion pendant les opérations de désarmement et de démobilisation des ex-combattants, et elle fournira aux équipes mobiles une aide

technique et logistique aux fins de l'exécution d'activités de communication et de sensibilisation organisées à l'intention des groupes armés (500 000 dollars). Par ailleurs, elle continuera de soutenir les activités de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que d'encourager les civils à remettre volontairement leurs armes dans la région de Bangui, notamment en menant des activités de sensibilisation et d'information du public dans certaines communautés (100 000 dollars).

148. La Mission continuera d'œuvrer en faveur des programmes de lutte contre la violence locale en menant des activités articulées autour des grands axes suivants : questions sociales, questions économiques, infrastructure et sécurité. Elle continuera de miser sur ces programmes, qui sont un outil important de stabilisation, en ciblant les populations vulnérables, notamment les membres des groupes armés non admis à participer au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés et les femmes, dans les sites de Bangui et dans sept localités (Bouar, Bria, Bangassou, Bossangoa, Kaga Bandoro, Birao et Ndélé). Pour répondre aux besoins de stabilisation qui se présentent en faisant preuve de souplesse et d'adaptation, la MINUSCA devra étendre les interventions de lutte contre la violence locale aux zones isolées récemment touchées par la violence et à celles où les groupes armés prolifèrent, des milices sont actives ou des violences intercommunautaires se produisent. À cet égard, elle déploiera des équipes mobiles dans cinq nouveaux sites, afin de cibler 5 500 nouveaux bénéficiaires directs. Les programmes de lutte contre la violence locale offrent aux populations visées des solutions viables leur permettant d'éviter de prendre les armes ou de se livrer à des activités néfastes, par exemple : des programmes travail contre rémunération menés dans le cadre de projets communautaires et de la remise en état des infrastructures, des formations professionnelles, des aides au lancement d'activités génératrices de revenus et des services de suivi et de conseils, ainsi que des activités d'éducation civique, de renforcement des capacités dans le domaine du règlement des conflits, de sensibilisation à la réconciliation nationale et à la coexistence pacifique et de désarmement volontaire et de collecte d'armes (8 400 000 dollars).

149. Les dépenses prévues au titre des programmes décrits ci-dessus sont réparties comme suit : a) programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration : opérations de désarmement et de démobilisation, activités de réinsertion, activités de communication et de sensibilisation et indemnités versées aux ex-combattants (250 000 dollars) et fourniture de services, entre autres logistiques, s'agissant notamment des déplacements des équipes mobiles de désarmement et démobilisation (250 000 dollars) ; b) fourniture d'un soutien à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, au moyen notamment d'activités de sensibilisation et d'information du public dans des communautés ciblées (100 000 dollars) ; c) programmes de lutte contre la violence locale : fournitures et matériel (1 800 000 dollars pour les outils destinés au lancement d'activités génératrices de revenus), services (5 000 000 dollars pour la formation, le coaching, le travail qualifié et les dépenses opérationnelles) et indemnités de transport et de repas versées aux bénéficiaires des programmes pendant les trois mois de formation professionnelle (1 600 000 dollars).

I. Services de détection des mines et de déminage

150. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24, s'agissant notamment de la gestion des armes et des munitions, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	8 240,0
Total	8 240,0

151. Pendant l'exercice 2023/24, la MINUSCA appliquera des mesures destinées à atténuer la menace que représentent les engins explosifs pour les soldats de la paix, les acteurs humanitaires et les civils, et continuera d'aider le Gouvernement à développer des capacités nationales efficaces et fiables en matière de gestion des armes et des munitions. Ces activités, qui feront partie intégrante du mandat de la Mission, seront réalisées par le Service de la lutte antimines en collaboration avec l'UNOPS.

152. La force de la Mission conserve la responsabilité de la neutralisation des explosifs et munitions, domaine dans lequel ses capacités ont été renforcées au cours de l'exercice 2022/23, avec le déploiement de cinq équipes de neutralisation des explosifs et munitions supplémentaires, chacune équipée de chiens entraînés à la détection d'explosifs et de véhicules télécommandés. La force ayant bénéficié en 2022/23 d'une formation initiale intensive à la recherche et à la détection afin de répondre à des besoins opérationnels urgents, le Service de la lutte antimines a pu réduire l'appui fourni en 2023/24, d'où une diminution des crédits demandés par rapport à l'exercice précédent.

153. Le Service de la lutte antimines continuera de veiller à ce que l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue concerné de la MINUSCA, ainsi que le grand public, reçoivent une formation sur la sensibilisation au danger que représentent les engins explosifs, de façon à atténuer les risques qui en découlent. Les activités devant être mises en œuvre à cet effet comprennent : a) des évaluations préalables au déploiement destinées à repérer les éventuels besoins et lacunes en matière de capacités, compte tenu de spécificités propres à la République centrafricaine et à sa situation, et à faciliter la conception et l'exécution d'activités de formation préalables au déploiement ; b) des stages de recyclage et des activités de mentorat concernant les techniques de recherche et de détection des engins explosifs, organisés à l'intention des équipes de trois unités d'infanterie, l'objectif étant de renforcer les capacités de la force en la matière et, partant, de lui permettre d'opérer en toute sécurité dans un environnement particulièrement dangereux ; c) des formations à la conduite d'enquêtes après explosion destinées aux membres de la force et aux premiers intervenants concernés ; d) des activités d'appui à l'évaluation et à l'accréditation des membres des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSCA aux fins du déminage humanitaire ; e) des séances de formation à l'évaluation des risques liés aux engins explosifs, organisées à l'intention du personnel de la Mission et des organismes humanitaires ; f) des séances de sensibilisation aux risques organisées à l'intention des populations civiles concernées dans l'ouest et le centre du pays, l'accent étant mis sur les zones difficiles d'accès ; g) des formations et des activités de mentorat sur la neutralisation des explosifs et munitions destinées aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure ; h) des activités visant à aider le Gouvernement à mettre sur pied une structure de coordination nationale pour combattre la menace que représentent les engins explosifs.

154. En outre, afin de soutenir le rétablissement et l'extension progressive de l'autorité de l'État, d'une façon responsable et efficace, le Service de la lutte antimines continuera également d'œuvrer pour que les forces de défense nationale et

de sécurité intérieure appliquent les meilleures pratiques en matière de gestion des armes et des munitions : elle organisera des formations spécialisées à l'intention des acteurs de la sécurité nationale, mènera des activités conjointes d'assurance de la qualité, surveillera de près la gestion des armes et des munitions et améliorera les installations de stockage.

155. Les activités susmentionnées – qui répondent aux priorités stratégiques de la Mission et à la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et d'améliorer la liberté de mouvement en dépit de la menace croissante que représentent les engins explosifs – contribueront à la protection des civils et faciliteront l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État.

J. Autres activités relatives aux programmes

156. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale)	4 966,0
Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/aide au système judiciaire)	1 197,5
Formation et partage des locaux des forces de police	1 208,7
Droits humains	942,2
État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	700,0
Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés)	510,0
Affaires politiques (consolidation de la paix)	713,6
Soutien apporté aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles	384,1
Questions de genre (participation des femmes au processus de paix et au processus politique)	200,0
Total	10 822,1

157. Les autres activités relatives aux programmes, menées essentiellement dans le cadre de projets internes et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux, en fonction de leurs avantages comparatifs, seront les suivantes :

a) **Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale).** La Mission continuera de soutenir le bon fonctionnement de la Cour afin d'assurer la poursuite des enquêtes lancées et de veiller à ce que les affaires soient portées en justice ; elle contribuera notamment, en vue d'appuyer cette instance dans son ensemble, à renforcer la structure du Greffe. Ainsi, les experts détachés auprès de la Cour veilleront, entre autres, au déroulement normal d'activités essentielles du Greffe, en matière par exemple de protection des victimes et des témoins, d'aide judiciaire, de gestion de l'information, d'administration et de sécurité. La Mission fournira par ailleurs des conseils et un encadrement au Bureau du (de la) Procureur(e) spécial(e) et appuiera, sur les plans technique et logistique, la mise en œuvre de la stratégie de la Cour en matière d'enquêtes et de poursuites. En outre, elle continuera de s'entretenir avec les partenaires financiers et techniques afin de s'assurer que la

Cour pénale spéciale bénéficie d'un soutien international continu, notamment en travaillant en étroite collaboration avec le PNUD dans le cadre du projet conjoint relatif à la Cour. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport publié sous la cote [A/76/760/Add.10](#), qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/282](#), on trouvera dans le tableau ci-dessous des informations sur les montants mobilisés auprès des donateurs et sur la structure des dépenses depuis la création de la Cour :

Ressources financières mobilisées pour le projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale depuis la création de celle-ci et jusqu'en janvier 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateurs	Année ou exercice ^a							Total
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	
MINUSCA	2 125,2	1 973,5	3 312,8	4 613,8	4 690,9	3 963,8	3 630,9	24 310,9
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Ressources de base du PNUD	–	461,7	1 350,5	1 378,3	818,5	1 124,1	635,3	5 768,4
Union européenne	–	–	2 066,1	–	2 922,5	–	–	4 988,6
États-Unis d'Amérique	–	1 021,3	599,2	151,8	–	1 481,5	1 975,3	5 229,1
France	–	283,6	–	–	–	–	–	283,6
Pays-Bas	163,5	1 153,5	1 006,9	1 000,0	–	–	–	3 323,9
Programme des Volontaires des Nations Unies	–	400,0	–	–	–	–	–	400,0
République centrafricaine	–	38,2	137,7	118,5	118,5	110,9	102,2	626,0
Total partiel^b	163,5	3 358,3	5 160,4	2 648,6	3 859,5	2 716,5	2 712,8	20 619,6
Total	2 288,7	5 331,8	8 473,2	7 262,4	8 550,4	6 680,3	6 343,7	44 930,5

^a Les rapports financiers du PNUD portent sur l'année civile, tandis que les rapports internes de la MINUSCA portent sur l'exercice allant de juillet à juin.

^b Certains montants correspondent à des subventions pluriannuelles qui ont été versées sur plusieurs années. Par souci de simplicité, ces montants sont indiqués dans la case correspondant à l'année de signature du mémorandum d'accord.

Dépenses prélevées sur les fonds de la MINUSCA consacrés aux activités relatives aux programmes et engagées en faveur du projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale, depuis la création de celle-ci et jusqu'en janvier 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Année ou exercice ^a							Total
	2016	2017/2018 ^b	2019	2020	2021	2022	2023 (projection) ^c	
Total (MINUSCA)	886,4	2 355,9	2 311,7	3 892,4	3 828,3	3 171,8	2 147,0	18 593,5

^a Les rapports financiers du PNUD portent sur l'année civile, tandis que les rapports internes de la MINUSCA portent sur l'exercice allant de juillet à juin.

^b Les données ventilées par année ne sont pas disponibles.

^c Dépenses prévues pour le premier semestre 2023.

b) **Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/aide au système judiciaire).** La Mission soutiendra les activités ayant trait au système pénitentiaire, qui devraient faciliter les progrès dans le rétablissement progressif de l'autorité de l'État et de l'état de droit et contribuer à la lutte contre l'impunité en République centrafricaine. Ces activités contribueront à la mise en place d'un système de gestion des prisons fondé sur le respect de droits et règlements, faisant passer les responsabilités en matière de sécurité et de gestion, auparavant assumées par l'armée, aux mains des civils. À cet égard, la Mission s'attachera à : i) poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de démilitarisation des prisons en renforçant les capacités du personnel civil de ces établissements, notamment par l'organisation de formations spécialisées destinées aux autorités pénitentiaires ; ii) améliorer les services médicaux fournis dans ces lieux, grâce, entre autres, à l'optimisation des infrastructures sanitaires ; iii) évaluer les risques liés à la corruption et à la sécurité en milieu carcéral, notamment les mesures de sécurisation des prisons, et les activités de réinsertion sociale ; iv) améliorer en permanence les conditions de détention ; v) conformément au plan d'action concernant la mise en œuvre de la politique relative au secteur de la justice, continuer de collaborer avec les autorités judiciaires nationales et divers partenaires en vue d'appuyer, sur le plan de la logistique, la tenue d'enquêtes et les poursuites, de renforcer les capacités locales et d'améliorer l'aptitude du personnel judiciaire à enquêter efficacement sur les crimes graves, notamment les crimes commis contre des soldats de la paix et les crimes sexuels et fondés sur le genre, dans le respect des normes internationales ; vi) doter les centres d'aide juridique de moyens et former les acteurs de la justice, ainsi que fournir du matériel aux bibliothèques juridiques de l'ordre des avocats de la République centrafricaine et de huit tribunaux du pays afin de renforcer les capacités du personnel judiciaire et d'améliorer l'accès de la population à la justice, notamment des groupes marginalisés, tels que les déplacés et les personnes isolées dans des zones soumises au contrôle de groupes armés ; vii) coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales dans le cadre du programme ;

c) **Formation et partage des locaux des forces de police.** La Mission : i) fournira un soutien continu en vue du renforcement des capacités opérationnelles et contribuera au redéploiement des forces de sécurité intérieure, grâce notamment à des activités de formation et à des ateliers destinés à améliorer les compétences – tant de base que spécialisées – de la police, notamment en matière de criminalistique, de protection des lieux de crime, de maintien de l'ordre public, de prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre, de protection de l'enfance et de lutte contre la drogue et le blanchiment d'argent ; ii) soutiendra les forces de sécurité intérieure en rénovant des postes de police et de gendarmerie situés dans tout le pays et en leur fournissant du matériel ; iii) améliorera les conditions de travail des forces de sécurité intérieure et leur donnera les moyens de répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière de sécurité et de protection, notamment afin de protéger celle-ci contre la violence électorale ; iv) contribuera au rétablissement de l'autorité de l'État, par un déploiement accru des forces de sécurité intérieure en dehors de Bangui, et à la réhabilitation des services de base de l'administration publique ; v) collaborera étroitement avec les partenaires, dont des organisations non gouvernementales locales et des représentants des forces de sécurité intérieure, dans le cadre du plan de partage des locaux ;

d) **Droits humains.** La Mission : i) veillera à ce que les droits humains soient pris en compte dans le processus de paix et le processus politique, la protection des civils, la justice transitionnelle et la réforme du secteur de la sécurité, afin de promouvoir ces droits en République centrafricaine ; ii) accordera une attention particulière à la nécessité de développer des capacités nationales plus complètes et mieux coordonnées afin de prévenir et de traiter tout problème relatif aux droits

humains et à la protection des civils ; à cet effet, elle s'attachera à contribuer, des points de vue technique et logistique, au renforcement des capacités nationales, en particulier s'agissant des institutions nationales de défense des droits humains, des organisations de la société civile, des forums sur les droits humains, des dispositifs d'alerte rapide et des ministères de tutelle, ainsi qu'à soutenir les mécanismes de justice transitionnelle et leur pleine opérationnalisation ; iii) fournira un appui logistique et une aide au transport aux membres et au personnel de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, afin de faciliter les visites sur le terrain, avec pour objectif de recueillir des informations sur les violations graves des droits humains, d'informer la population des travaux menés par la Commission, de renforcer les capacités de la société civile à contribuer au processus de justice transitionnelle, et d'échanger avec les victimes de violations des droits humains en vue de réparer les dommages causés ; iv) continuera d'apporter son appui à l'élaboration d'un plan national visant à prévenir les violations graves des droits de l'enfant, qu'elle exécutera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) ; ce projet est appelé à rassembler le Gouvernement, les groupes armés et la société civile, afin qu'ils œuvrent de concert à l'élaboration de plans de prévention ;

e) **État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité.** La Mission continuera à apporter un soutien dans les domaines suivants : i) mise en œuvre opérationnelle du système de justice militaire grâce à la fourniture d'un appui dans le cadre de l'application du code militaire de justice et de la formation des magistrats, de la police judiciaire et des greffiers ; ii) assistance stratégique et technique aux fins de la mise en œuvre des plans sectoriels tels qu'énoncés dans la politique de sécurité nationale ; iii) contrôle démocratique civil des institutions du secteur de la sécurité pour faire assumer l'obligation de rendre compte et protéger les droits humains ; iv) renforcement de l'Inspection générale de l'armée nationale et inspections d'autres institutions du secteur de la sécurité ; v) assistance consultative stratégique et technique aux fins de l'installation de forces de défense nationale dans les différentes zones de défense du pays, conformément au plan de défense nationale, ainsi que de la mise en œuvre du plan cadre en matière d'infrastructure, l'objectif étant de faciliter la transition vers une armée de garnison et, plus globalement, de rétablir l'autorité de l'État ; vi) mise en œuvre de la gestion des eaux et des forêts et développement de mécanismes de gestion des frontières ; vii) mise en place du comité technique sur l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et harmonisation des grades dans ce contexte par l'organisation d'ateliers et d'activités de formation ; viii) appui à la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment en assurant un recrutement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure qui soit équitable, inclusif et transparent afin de renforcer la professionnalisation des membres des forces et de favoriser une représentation régionale équitable, et soutien à la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité prévues dans l'Accord. La MINUSCA travaillera en étroite collaboration avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité nationale ;

f) **Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés).** La Mission continuera de mener des initiatives visant à renforcer la confiance, à améliorer les capacités nationales et à encourager la participation de la population aux fins de la mise en œuvre des processus locaux de réconciliation et de l'application de l'Accord politique, d'organiser des ateliers, des sessions de formation et des activités de sensibilisation et d'échange ayant pour objectif de renforcer les capacités des autorités territoriales et des fonctionnaires, au niveau local, ainsi que les mécanismes de coordination concernant le rétablissement et l'extension de l'autorité

de l'État, au niveau national, et d'améliorer la protection des civils, le dialogue entre les communautés, la réconciliation, le règlement des conflits et le rétablissement de l'autorité de l'État. Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et les organisations non gouvernementales ;

g) **Affaires politiques (consolidation de la paix)**. La Mission continuera à :

- i) mener un programme d'éducation politique, de négociation et de renforcement des capacités et des sessions d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires, afin de contribuer à la paix et à la stabilité en soutenant la réconciliation et la cohésion sociale et en appuyant le processus de paix et le processus politique aux niveaux préfectoral et sous-préfectoral.
- ii) renforcer les capacités des principaux acteurs politiques en matière de résolution des conflits, notamment les partis, les chefs religieux, les autorités locales, les dirigeants de la société civile, les groupes armés et les organisations de femmes et de jeunes, et garantir une mise en œuvre intégrale de l'Accord politique et une citoyenneté participative ;
- iii) chercher à renforcer les capacités des institutions nationales en vue de les aider à s'approprier les activités menées, encourager la coordination et accroître les capacités de direction, aux fins de l'amélioration du processus de paix et du processus politique à l'échelle nationale ;
- iv) fournir un soutien financier et technique au niveau local aux comités et initiatives ad hoc, à savoir les comités de mise en œuvre préfectoraux et les comités techniques de sécurité, en tant que mécanismes de mise en œuvre de l'Accord politique. Les mécanismes locaux de mise en œuvre de l'Accord politique et les initiatives connexes ont joué un rôle crucial pour ce qui est de faciliter la paix et la réconciliation. La fourniture d'un soutien financier et technique devrait permettre de renforcer le rôle de gouvernance essentiel que jouent les mécanismes locaux et les institutions nationales ;

h) **Soutien apporté aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles**. En l'absence, complète ou presque, de soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels au niveau local, la Mission collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et les partenaires nationaux, dans le cadre de projets visant à réhabiliter les victimes se trouvant dans des situations de vulnérabilité aiguë et à les aider à devenir autonomes sur le plan économique, grâce à la fourniture d'un soutien médical, d'une aide au logement, d'un appui psychosocial et de moyens de subsistance. Il est notamment prévu que la Mission et ses partenaires : i) prennent en main les dossiers des victimes d'exploitation et d'abus sexuels, s'agissant entre autres de l'évaluation de leurs besoins ; ii) fournissent aux victimes qui en font la demande une assistance psychosociale et psychologique adaptée ; iii) orientent les victimes vers des spécialistes compétents et s'acquittent de leurs frais de santé – médicaments y compris – ainsi que de ceux de leurs enfants ; iv) s'occupent de transférer les dossiers aux instances juridiques voulues et prennent en charge les frais juridiques et auxiliaires ; v) mènent des activités de renforcement des capacités visant à aider les victimes à acquérir des compétences génératrices de revenus et contribuent à la mise en œuvre, par ces personnes, d'activités lucratives ; vi) contribuent à l'éducation des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels ou nés de tels actes, notamment en s'acquittant de leurs frais de scolarité et des coûts associés et en garantissant leur accès à une cantine scolaire ;

i) **Questions de genre (participation des femmes au processus de paix et au processus politique)**. Dans le cadre de son mandat de promotion de l'égalité des genres et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Mission s'attellera à renforcer le rôle que jouent les femmes dans le processus de paix et de réconciliation nationale et à accroître leur représentation et leur participation à la prise de décision, en particulier au niveau de la gouvernance locale, en prévision des élections locales. La Mission favorisera une plus grande participation des femmes aux mécanismes de

justice transitionnelle, par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation, de plaider et de renforcement des capacités, l'objectif étant de promouvoir une prise en compte effective des besoins des femmes victimes de conflits en matière de justice et de réparation. Les activités menées dans ce domaine viseront en outre à appuyer les initiatives destinées à encourager le concours des femmes aux efforts de promotion de la paix et de la réconciliation nationale, ainsi qu'à mobiliser les communautés et les organisations de femmes en faveur de la participation de ce groupe de la population aux élections locales, l'objectif étant d'améliorer la représentation au niveau local. Pour ce faire, un soutien pratique sera apporté aux initiatives féminines de promotion de la paix et de la réconciliation à l'échelon local, et des activités de formation et des ateliers de renforcement des capacités seront organisés à l'intention des conseillères municipales élues concernant leur rôle dans la gouvernance locale. Dans le cadre de ce programme, la MINUSCA coopérera étroitement avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

K. Projets à effet rapide

158. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2021/22 (montant effectif)	2 976,2	102
2022/23 (montant approuvé)	3 000,0	85
2023/24 (montant proposé)	3 000,0	90

159. La MINUSCA poursuivra l'exécution de projets à effet rapide, qui jouent un rôle stratégique dans la mise en œuvre du processus politique, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, le but étant d'améliorer concrètement et rapidement les conditions de vie de la population centrafricaine. Par l'intermédiaire de ces projets, elle continuera de faciliter la mise en place de conditions propices à l'exécution efficace de son mandat, en améliorant sa crédibilité et en renforçant la confiance inspirée par son action, ses objectifs et le processus de paix. Dans le cadre de la décentralisation des activités, 90 petits projets à effet rapide seront mis en œuvre par 12 bureaux locaux de la Mission et à Bangui, et s'articuleront autour des trois priorités de la vision stratégique de la Mission, qui sont les suivantes :

a) **Appui à la revitalisation du processus politique.** Des projets seront mis en œuvre en étroite coordination avec les ministères concernés et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de soutenir l'application de l'Accord politique, de contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones isolées, d'améliorer la réforme du secteur de la sécurité et d'appuyer les autorités nationales et les forces de défense et de sécurité en renforçant la sécurité aux frontières. La MINUSCA prévoit de mettre en œuvre 25 projets d'un coût de 36 000 dollars chacun (environ deux projets par bureau local) ;

b) **Appui à la protection des populations locales et renforcement de la présence des forces de défense et de sécurité nationales.** Les projets porteront sur la construction ou la rénovation de ponts et de bateaux transbordeurs, afin d'améliorer l'accès aux zones reculées pour les patrouilles et les opérations militaires, de prévenir les menaces à la sécurité, de faciliter l'accès humanitaire et de rétablir la liberté de

mouvement, ainsi que de promouvoir la gestion des conflits et de réduire les violences dont sont victimes les femmes à cause de la transhumance. Ces projets permettront à la force de la MINUSCA, aux autorités nationales et locales et aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure de mener des interventions rapides et adaptées, par la mise en place et le renforcement des dispositifs d'alerte rapide et l'amélioration des systèmes de communication et de coordination à l'appui des activités de protection des civils mises en œuvre par la Mission. Ils permettront également de renforcer les moyens dont disposent les membres des communautés pour s'organiser et participer au dispositif de protection de la MINUSCA, et faciliteront la libre circulation des biens et de la population locale. Ainsi, 40 projets d'un coût de 30 000 dollars chacun (trois ou quatre projets par bureau local) seront mis en œuvre ;

c) **Appui à la réintégration et à l'autonomisation socioéconomique.** Des projets visant à promouvoir les activités génératrices de revenus, à séparer des jeunes des groupes armés en leur offrant des possibilités de formation et d'emploi (par la fourniture de kits d'équipement professionnel) et à faciliter l'accès aux services sociaux, notamment aux centres de santé, aux puits, aux marchés, aux écoles et à d'autres installations, dans les municipalités de zones nouvellement accessibles, seront mis en œuvre en coordination avec le programme de lutte contre la violence locale élaboré par la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUSCA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Des projets visant à préparer des zones de retour pour les réfugiés et les personnes déplacées (infrastructures sociocommunautaires) pourront être définis, conçus et mis en œuvre dans le cadre du programme de solutions durables et en étroite collaboration avec les acteurs de ce programme et les organisations humanitaires. D'autres projets seront mis en œuvre pour accroître le sentiment de sécurité des communautés, ce qui favorisera la réintégration et l'autonomisation socioéconomique de la population locale. À cet égard, 25 projets d'un coût approximatif de 36 000 dollars chacun (près de deux projets par bureau local) seront mis en œuvre.

III. Analyse des variations²

160. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	358,9	4,4 %

• Gestion : modification des taux de vacance

161. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de l'application d'un taux de vacance moins élevé, soit 1,0 %, contre 5,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

² Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	34 388,0	7,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents, car la performance du matériel majeur devrait globalement s'améliorer par rapport aux exercices précédents ; b) les frais de mise en route d'un nouveau contrat d'approvisionnement en rations à compter de novembre 2023, liés à la mise en place prévue d'un entrepôt afin de stocker des quantités plus importantes de nourriture, en raison de l'augmentation des effectifs en tenue, par rapport aux estimations figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; c) un tarif horaire moyen des vols affrétés pour les voyages (déploiement, relève et rapatriement) plus élevé pris en compte dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme, en raison de la hausse mondiale du coût du carburant, par rapport au taux appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; d) l'augmentation des coûts liés au remboursement standard au titre des contingents en raison de l'application d'un taux de remboursement plus élevé, soit 1 448 dollars, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/276](#), par rapport au taux de 1 428 dollars appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; e) la hausse des dépenses au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents, car il est prévu de renouveler une part plus importante du matériel qui a atteint sa durée d'utilité estimée et qu'il n'est plus intéressant d'un point de vue économique de réparer ou d'entretenir dans la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	403,7	1,3 %

• **Facteurs externes : évolution des prix**

163. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du coût moyen estimé des voyages relatifs au déploiement, à la relève et au rapatriement, les prix du marché étant plus élevés que ceux pris en compte dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de l'application d'un taux de vacance moins élevé, soit 1,0 %, contre 5,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	5 722,9	7,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

164. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses au titre des rations en raison des frais de mise en route liés à la mise en place prévue d'un entrepôt, dans le cadre d'un nouveau contrat d'approvisionnement qui entrera en vigueur en novembre 2023, afin de stocker des quantités plus importantes de nourriture du fait de l'augmentation des effectifs en tenue, par rapport aux estimations figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la hausse des dépenses afférentes aux remboursements au titre des unités de police constituées, qui tient à : i) l'application d'un taux de vacance plus faible (1,0 %, contre 4,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; ii) l'application d'un nouveau taux de remboursement (1 448 dollars à compter du 1^{er} juillet 2022, contre 1 428 dollars dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/276](#).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(5 618,2)	(3,3 %)

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

165. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la réduction des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international sur la base des dépenses effectives pour la période allant du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance plus élevé (15,3 %, contre 13,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23). Cette diminution est en partie contrebalancée par le fait qu'il est proposé de créer 11 postes soumis à recrutement international.

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	1 727,4	19,5 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

166. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, en raison de l'application rétroactive du nouveau barème à partir d'avril 2021, par rapport aux montants prévus à ce titre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance plus faible (8,8 %, contre 11,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23).

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 340,5	8,6 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

167. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, en raison de l'application rétroactive du nouveau barème à partir d'avril 2021, par rapport aux montants prévus à ce titre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance plus faible (4,0 %, contre 5,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; c) le fait qu'il est proposé de créer huit postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	518,8	2,8 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux de vacance

168. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de 2,9 % (contre 7,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international ; b) la hausse des compléments d'indemnités de logement et l'augmentation du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pouvant prétendre à des primes d'installation, à des frais de voyage vers le lieu d'affectation et au remboursement des dépenses liées aux mesures de sécurité applicables au domicile, par rapport au montant prévu pour les indemnités dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; c) le fait qu'il est proposé de créer huit postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international et un poste de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(2 372,3)	(28,5 %)

• **Gestion : modification des taux de vacance**

169. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (30,4 %) que celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (15,0 %). b) le fait qu'en 2023/24, la Mission n'aura plus à assumer sa part des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(281,3)	(29,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

170. La réduction des ressources demandées par rapport aux estimations figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de moins faire appel à des consultants, en raison du renforcement des compétences internes et des efforts déployés par la Mission pour répondre aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [75/298](#) et [76/274](#).

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	492,7	16,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

171. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les voyages liés aux projets de construction en cours concernant les nouveaux camps mis en place en raison du déploiement du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; b) la hausse des visites d'évaluation sur le terrain et des actions de sensibilisation menées dans de nouveaux sites afin de renforcer la capacité de la Mission de prévenir et de gérer les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; c) la hausse des tarifs moyens des billets d'avion et de certains taux d'indemnité journalière de subsistance par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	14 011,0	22,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

172. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à :

a) la hausse des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, qui s'explique par : i) l'augmentation prévue de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des tendances (17,1 millions de litres, au prix moyen de 1,900 dollar par litre, contre 15,7 millions de litres, au prix moyen de 1,649 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; ii) la hausse des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, car il est prévu d'augmenter les capacités de stockage de carburant afin de respecter la règle des 90 jours pour la gestion des réserves stratégiques et des stocks locaux, de manière à assurer la continuité des opérations ;

b) l'augmentation des coûts de construction, d'aménagement et de rénovation et des dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien en raison des projets de construction suivants : i) un camp devant accueillir 150 personnes et des logements et bureaux pour 30 personnes à Sam Ouandja dans le secteur est, afin de transférer une unité de police constituée de Bangui, conformément à la stratégie de la force visant à combattre les menaces présentes dans cette zone ; ii) travaux concernant des routes et des ponts, notamment des réparations à divers endroits, afin de faciliter la circulation du personnel et des marchandises.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	2 988,8	16,0 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

173. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, en raison des facteurs suivants : a) la hausse prévue de la consommation de carburant pour les véhicules, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des tendances (7,7 millions de litres, au prix moyen de 1,900 dollar par litre, contre 7,4 millions de litres, au prix moyen de 1,649 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; ii) la hausse des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, car il est prévu d'augmenter les capacités de stockage de carburant afin de respecter la règle des 90 jours pour la gestion des réserves stratégiques et des stocks locaux, de manière à assurer la continuité des opérations ;

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	26 032,2	38,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

174. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à :

a) la hausse prévue du prix d'un système de drone aérien (21,8 millions de dollars) pour la première année d'entrée en vigueur d'un nouveau contrat commercial, actuellement en phase finale de négociation, relatif à la fourniture de cinq drones aériens (technologie de pointe, décollage et atterrissage vertical) dotés de caractéristiques améliorées permettant aux forces de mener des opérations de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide afin de protéger les civils et d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. Ce montant est à comparer au prix de 12,6 millions de dollars qui avait été pris en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 pour les quatre mini-drones Orbiter actuellement mis à disposition au titre d'une lettre d'attribution ;

b) l'augmentation des dépenses afférentes à la location et à l'exploitation d'hélicoptères, en raison d'un nombre d'heures de vol plus élevé (7 176 heures contre 5 966 heures dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23). Ces ressources visent à financer le déploiement du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) et le bon fonctionnement des bases opérationnelles temporaires qui ne sont accessibles que par voie aérienne pendant la saison des pluies ;

c) l'augmentation des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, qui s'explique par : i) la hausse prévue de la consommation de carburant pour la flotte aérienne, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des tendances (9,5 millions de litres, au prix moyen de 1,724 dollar par litre, contre 8,6 millions de litres, au prix moyen de 1,297 dollar par litre dans le budget approuvé

pour l'exercice 2022/23) ; ii) la hausse des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, car il est prévu d'augmenter les capacités de stockage de carburant afin de respecter la règle des 90 jours pour la gestion des réserves stratégiques et des stocks locaux ;

d) l'augmentation des dépenses au titre de la location et de l'exploitation d'avions, en raison des facteurs suivants : i) la hausse du coût des heures de vol garanties, qui s'explique par le fait qu'il est prévu de faire l'acquisition d'un avion DHC-8 et d'un appareil C-130 dans le cadre d'un accord de partage des coûts, afin de renforcer les capacités aériennes de la Mission pour qu'elle ait en permanence à sa disposition des appareils et qu'elle puisse répondre à tous les besoins en matière de transports aériens ; ii) le fait que le nombre d'heures de vol devrait augmenter (5 753 heures contre 5 148 heures dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), afin de permettre la rotation des contingents supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021).

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(563,2)	(1,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

175. La réduction des ressources demandées tient essentiellement au fait que les dépenses au titre des services de télécommunication devraient diminuer, en raison de la baisse du coût unitaire moyen des services liés à la bande passante Internet et à l'utilisation du transpondeur interne, par rapport au coût moyen approuvé pour l'exercice 2022/23. Cette diminution est en partie contrebalancée par le fait qu'il est prévu d'acquérir de nouveaux équipements réseaux et informatiques pour remplacer et mettre à niveau le matériel ; des centres transportables pour l'hébergement du matériel informatique et de communication critique dans les bureaux locaux, et des émetteurs FM et du matériel de diffusion radiophonique pour élargir la zone de couverture de Guira FM et combattre la campagne de désinformation menée contre la MINUSCA.

	<i>Variation</i>	
Santé	(281,4)	(9,2 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

176. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à la réduction des dépenses au titre des fournitures, qui s'explique par les facteurs suivants : a) la baisse du coût des pièces de rechange de la machine utilisée en laboratoire pour réaliser les tests par amplification en chaîne par polymérase, en raison de la mise en place d'un contrat-cadre permettant d'obtenir des pièces de rechange compatibles à moindre coût, par rapport aux prix appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la réduction des achats de fournitures médicales, étant donné qu'un stock suffisant a été constitué durant les exercices précédents ; c) le coût moins élevé des tests rapides de dépistage de la COVID-19, en raison de la réduction des prix unitaires par rapport à ceux pris en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

177. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) les montants prévus pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des dépenses liées aux services médicaux fournis au personnel civil, aucun crédit n'ayant été prévu à ce titre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) la hausse prévue du coût des services hospitaliers dans les hôpitaux de niveau III et IV en Ouganda et au Kenya, en raison du déploiement du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	4 515,5	10,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

178. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à : a) la hausse des dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes, qui s'explique par les facteurs suivants : i) le renforcement des activités de lutte contre la violence locale dans cinq nouvelles zones de tension afin d'appuyer les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de promouvoir le dialogue entre les communautés, le but étant de faire cesser la violence, d'améliorer la sécurité, de contribuer au relèvement des communautés et de protéger les civils ; ii) l'intensification des activités judiciaires de la Cour pénale spéciale, plusieurs affaires étant prêtes à être jugées ; iii) la fourniture d'un appui à la rénovation d'instituts publics de formation pour les enfants et les jeunes dans chaque préfecture, afin de former jusqu'à 150 enfants par centre et de faciliter la réintégration des enfants qui ont quitté les groupes armés et de les protéger contre les violations des droits humains, l'exploitation et la maltraitance ; iv) l'appui à la revitalisation du processus de paix par l'application du calendrier du Gouvernement et du processus de décentralisation, afin de susciter une meilleure adhésion nationale et de renforcer la collaboration régionale ; b) l'augmentation des dépenses de fret, afin d'appuyer le déploiement du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#), et la hausse mondiale du prix du carburant.

179. L'augmentation des dépenses est en partie compensée par la baisse des coûts dans les domaines suivants : a) services de détection des mines et de déminage, en raison de la diminution prévue des dépenses de formation liées à la gestion des armes et à la détection des engins explosifs, compte tenu de la baisse des prix contractuels et de la réduction du nombre de modules de formation, étant donné que certains pays fournisseurs de contingents disposent de capacités internes, d'où une diminution des besoins en matière de stages de recyclage ; b) les services de vacataires, étant donné qu'aucun crédit n'est prévu au titre des frais administratifs et de gestion dans l'accord conclu avec l'UNOPS concernant l'assistance technique fournie au personnel contractuel. Les fonctions de gestion administrative connexes seront assurées en interne, au moyen des quatre postes qu'il est proposé de créer, comme indiqué aux paragraphes 99, 102 et 105 ci-dessus.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

180. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSCA portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 157 676 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) mise en recouvrement d'un montant de 434 128 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 novembre 2023 ;

c) mise en recouvrement d'un montant de 723 547 500 pour la période allant du 16 novembre 2023 au 30 juin 2024, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 96 473 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/282 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 76/274)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).

Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18).

Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19).

La MINUSCA procède régulièrement à des exercices de suivi afin de s'assurer de l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents, un accent particulier étant mis sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) encore ouvertes. À la fin du mois de janvier 2023, un total de 212 recommandations, dont 124 émanant du Comité et 88 du BSCI, étaient en cours d'application. Une demande concernant le classement de 37 recommandations du Comité figurait dans l'annexe aux commentaires de la MINUSCA relatifs à la lettre d'observations du Comité, et des demandes seront faites sur le système de suivi en ligne afin de classer 13 recommandations du BSCI. La MINUSCA examine chaque trimestre les recommandations en suspens.

La répartition des ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national est présentée dans la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières ».

La MINUSCA a également inclus dans le présent rapport des informations afin de justifier tous les changements concernant les postes ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et rendu compte de l'incidence des changements et des augmentations sur l'exécution de son mandat.

La Mission sensibilise les voyageurs en diffusant la règle selon laquelle les demandes d'autorisation de voyage doivent être établies 21 jours avant la date de début du voyage. Elle a également attribué des rôles supplémentaires d'agent(e) certificateur(trice) afin de réduire les retards dans les premières étapes du traitement des demandes d'autorisation de voyage.

Le taux actualisé d'application des directives est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26).

La MINUSCA a mis en œuvre les mesures suivantes pour améliorer la gestion du carburant :

- a) signature d'un accord de prestation de services avec le Bureau de l'informatique et des communications à Bangkok, l'objectif étant de mieux former le personnel du Groupe des carburants au système électronique de gestion des carburants, notamment pour ce qui est d'analyser les fichiers de la base de données, de manière à renforcer le suivi de la consommation de carburant afin de détecter les utilisations suspectes de carburant et de repérer les fraudes ;
- b) mesures visant à remédier au manque de personnel du Groupe des carburants, par la création de postes proposée dans le présent projet de budget, afin de mettre en place les effectifs nécessaires, en particulier dans les secteurs ;
- c) utilisation d'un colorant pour carburant, qui permet de distinguer le carburant de la MINUSCA de celui disponible sur le marché. Cette mesure permet de réduire la vente directe de carburant de la MINUSCA sur le marché, car il peut être facilement identifié ;
- d) organisation de formations périodiques pour les composantes militaire et de police sur l'utilisation des ressources en carburant et l'application du principe de responsabilité à cet égard ;
- e) analyse et examen réguliers du système électronique de gestion des carburants et élaboration de rapports afin d'enquêter sur les transactions qui semblent frauduleuses ;
- f) mise au point d'instructions permanentes sur la prévention de la fraude au carburant, approuvées le 1^{er} octobre 2022 par la Représentante spéciale du Secrétaire général, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, afin d'analyser et d'harmoniser la procédure de gestion des carburants, en particulier avec les composantes militaire et de police qui sont les principales consommatrices de carburant ;
- g) mobilisation de points de distribution supplémentaires sur le terrain afin de limiter les livraisons en gros aux composantes militaire et de police, les risques associés à cette pratique étant réduits au minimum lorsque le carburant est distribué directement aux véhicules par le sous-traitant ;
- h) planification d'une visite technique du Bureau de l'informatique et des communications (New York et Bangkok) en janvier 2023 pour former les effectifs du Groupe des carburants, les parties prenantes et le

Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).

Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28).

personnel du fournisseur de carburant aux nouvelles applications relatives à l'utilisation des scanners Android pour le système électronique de gestion des carburants et à la configuration de l'utilisation de plusieurs générateurs pour un suivi approprié de la consommation de carburant.

Le ratio d'appui de la MINUSCA, qui s'établit à 49,9 pour l'exercice 2022/23, est à son niveau le plus bas depuis la création de la Mission. La MINUSCA et le Département de l'appui opérationnel procèdent actuellement à un examen des besoins en personnel civil, dont la première phase a consisté à réaliser une évaluation en interne afin de déterminer les principaux domaines pour lesquels la composante Appui à la Mission manquait d'effectifs, en vue de répondre de manière adéquate aux besoins en personnel et d'adapter la taille des effectifs à la composante Personnel en tenue. Les conclusions de l'examen, qui a mis en avant la nécessité de créer des postes et des emplois de temporaire supplémentaires dans certains domaines essentiels, ont été prises en compte dans le présent rapport. La Mission a demandé l'aide de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel pour mener la deuxième phase de l'examen des effectifs, qui portera sur d'autres domaines de la composante Appui et sur l'ensemble de la composante opérationnelle.

La MINUSCA effectue en permanence des examens de ses effectifs civils et de son personnel de sécurité dans le cadre de la préparation de la procédure annuelle d'établissement du budget, afin d'assurer l'efficacité et la souplesse de sa structure d'effectifs aux fins de l'exécution de son mandat. Ainsi, elle a pu clairement déterminer qu'il était nécessaire de recourir à des effectifs supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'agents en tenue, dont le déploiement dans la zone de Mission est en cours d'achèvement. En plus des examens déjà effectués, la MINUSCA procédera au cours de l'exercice 2022/23 à une étude complète des effectifs en coopération avec le Département de l'appui opérationnel, afin d'analyser de manière plus globale les effectifs déployés dans l'ensemble de sa zone de responsabilité. Cet examen s'inscrit dans le cadre d'une démarche continue de la Mission visant à analyser les améliorations apportées à ce jour, notamment les progrès réalisés par la République centrafricaine dans le déploiement des forces de sécurité intérieures, ce qui permet à la MINUSCA de disposer d'une force plus mobile et de mieux optimiser ses ressources afin

Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46).

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et

d'être plus proactive et de mettre l'accent sur les domaines prioritaires.

Les informations demandées sont indiquées dans le système pilote d'information budgétaire.

On trouvera une liste des postes vacants depuis longtemps dans le document complémentaire.

La Mission continuera de renforcer ses capacités en matière de personnel recruté sur le plan national. Les ressortissants recrutés comme vacataires et les Volontaires des Nations Unies sont prioritaires lorsqu'un poste devient vacant. En outre, 51,3 % des nouveaux postes et emplois proposés pour l'exercice 2023/24 relèvent des catégories du personnel recruté sur le plan national.

Pendant l'exercice 2023/24, le recours aux consultants externes sera limité au strict minimum. La Mission compte utiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée. Les ressources demandées au titre des consultants et des services de conseil pour l'exercice 2023/24 permettront à la Mission d'engager des consultants pour des tâches spécifiques limitées dans le temps et nécessitant une expertise spécifique dont son personnel ne dispose pas. Le recours à des consultants externes permettra également à la Mission de recevoir une évaluation équitable et impartiale d'un certain nombre de ses domaines de travail afin de mieux s'acquitter de son mandat.

La MINUSCA poursuivra le processus d'aménagement des bases opérationnelles temporaires qui existent depuis plus de 30 jours afin qu'elles répondent à des normes acceptables et fonctionnelles, en veillant à accorder une priorité élevée au bien-être, à la sûreté et à la sécurité du personnel, pour qu'il puisse mener ses activités de manière efficace et productive.

Les systèmes de drones aériens ont joué un rôle primordial pour permettre à la force de la MINUSCA de mener ses activités de surveillance et de collecter

*Décision ou demande**Mesures prises*

l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 53).

Prie le Secrétaire général de continuer de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer la fiabilité, l'adaptabilité et le rapport coût-efficacité des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 54).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 55).

Prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la

des informations dans les zones reculées où les patrouilles routières n'étaient pas possibles, en raison de l'absence de voies d'accès et de l'épaisseur du couvert forestier.

La MINUSCA a fait appel aux compétences du Groupe des transports aériens et de la cellule des systèmes de drones aériens de la force pour créer une capacité interne capable d'assurer la supervision technique de l'utilisation de ces systèmes.

Les systèmes de drones aériens ont la capacité unique de pouvoir effectuer des vols de reconnaissance sur zone sans être détectés pendant des heures, fonction que ne peuvent remplir ni les hélicoptères menant des opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ni les quadrirotors utilisés par les observateurs militaires. Les besoins en matière de systèmes de drones aériens ne feront que croître dans les années à venir. Ces équipements essentiels permettent d'assurer la protection des forces de la MINUSCA et contribuent à l'exécution du mandat de protection des civils.

Les enseignements tirés de la lettre d'attribution ont servi à définir les modalités de gestion des appels d'offres visant à se procurer de nouveaux systèmes de drones aériens fiables, adaptables et rentables sur le marché.

Le nouveau contrat prévoit la fourniture d'un système de drone aérien capable de voler plus longtemps et plus loin, ainsi qu'en cas de fortes pluies et de vents violents, et doté d'une fonction de décollage vertical qui éliminera le besoin de pistes et de sites d'atterrissage. Il sera basé sur le principe du paiement à l'utilisation.

La MINUSCA a fait appel aux compétences du Groupe des transports aériens et de la cellule des systèmes de drones aériens de la force pour créer une capacité interne capable d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote.

À cet égard, elle a organisé 18 séances de formation pratique à l'intention de 160 soldats au cours de la période allant de juillet 2021 à juin 2022, et 6 séances de formation pratique à l'intention de 77 soldats au cours de la période allant de juillet 2022 à décembre 2022, sur l'utilisation des micro-drones appartenant à l'Organisation des Nations Unies.

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies a lancé un appel d'offres auprès de prestataires de services concernant la fourniture de nouveaux systèmes de drones aériens pour la MINUSCA. Cette initiative, qui

bonne utilisation des ressources en la matière, de veiller à ce que les achats de systèmes aériens sans pilote auprès d'entreprises soient conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation et à ce que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, et le prie de rendre compte des mesures prises à cet égard dans son prochain rapport d'ensemble (par. 56).

Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficacité, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59).

s'appuie sur l'expérience et les enseignements tirés de la lettre d'attribution en vigueur pour le déploiement de systèmes de drones aériens, vise à déterminer le rapport coût-efficacité en examinant l'utilisation de ces systèmes par rapport aux besoins opérationnels de la Mission. C'est l'unité administrative chargée de la gestion du matériel appartenant aux contingents qui veille à la conformité des systèmes de drones aériens déployés par le pays fournisseur de contingents dans le cadre de la Mission.

On trouvera des informations plus détaillées dans les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

La MINUSCA continuera de renforcer la coopération interrégionale afin de réaliser des économies d'échelle avec les autres missions de la région, notamment le BRENUAC, de manière à améliorer la collaboration, le partage et l'analyse des informations, et la facilitation, le cas échéant. Elle continuera d'exploiter les ressources d'autres missions après leur retrait et la réduction de leurs effectifs pour répondre à ses besoins opérationnels. Elle fera une meilleure utilisation des services de la Section de l'appui centralisé aux achats située à Entebbe pour fournir des produits et des services à l'appui de l'exécution de son mandat, et inclura la Section dans sa gestion des achats, dans le cadre de la planification de la demande, le cas échéant. Elle continuera également d'utiliser la plateforme logistique de la MONUSCO, à Entebbe, en y détachant un(e) agent(e) des services généraux et deux agent(e)s du Service mobile chargé(e)s d'apporter un appui dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUSCA, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les allocations-logement, les services de sécurité, les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques conformément à l'accord de prestation de services.

Dans ce contexte, la MINUSCA continuera d'exploiter les services de gestion de la chaîne d'approvisionnement en utilisant les stocks stratégiques de la Base de soutien logistique des

Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que les partenariats et les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux et permettent d'exécuter les mandats dans le respect des meilleures pratiques, et à ce que les accords y relatifs soient passés en toute transparence (par. 70).

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81).

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au

Nations Unies à Brindisi, afin de réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle dans le domaine des achats. En outre, le Centre de service régional d'Entebbe continuera de compléter les besoins de formation externe de la MINUSCA.

La Mission continue d'améliorer le suivi et l'évaluation s'agissant du financement des activités relatives aux programmes, ainsi que la communication de l'information et la responsabilité effective à cet égard, y compris en renforçant les systèmes de suivi et d'évaluation des programmes et la communication de l'information financière, et en assurant l'efficacité de la coordination des financements. Le groupe exécutif chargé de la gestion des ressources prête par ailleurs son concours au contrôle des activités relatives aux programmes et de leur impact. La Mission continue d'utiliser des procédures de sélection des partenaires d'exécution qui permettent notamment d'évaluer les avantages comparatifs des partenaires et leurs capacités par rapport aux résultats attendus et à la durée et à la visée des projets. Le Comité d'examen des projets a été mis en place afin d'analyser les projets et de faire des recommandations à la Représentante spéciale du Secrétaire général aux fins de leur approbation et de leur mise en œuvre après la signature du mémorandum d'accord.

On trouvera des précisions à ce sujet dans le document complémentaire.

La Mission considère qu'il importe d'exécuter les projets à effet rapide en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité. Elle procède

renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82).

Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83).

régulièrement à des évaluations internes dans le cadre d'examens trimestriels, semestriels et annuels. Le dernier examen semestriel interne a été réalisé en décembre 2022.

La Mission continue en outre à mettre en œuvre les recommandations formulées lors du dernier audit du Comité des commissaires aux comptes, qui a été mené en août et septembre 2022. Pour l'exercice 2020/21, le Comité a recommandé que la MINUSCA : a) mobilise tous les moyens nécessaires pour s'assurer que tous les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais prévus, afin de tirer pleinement parti des retombées de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents ; b) continue de faire le point avec les partenaires d'exécution sur les dépenses et la mise en œuvre des programmes afin de lutter contre la corruption ; c) prenne des mesures pour améliorer la sensibilisation aux cas de fraude présumée dans le cadre des projets à effet rapide gérés par les partenaires d'exécution et assure la transparence de la sélection des partenaires et la mise en concurrence de ces derniers. La Mission a également examiné un audit des projets à effet rapide mené récemment par le BSCI (rapport 2021/004). Toutes les conclusions et recommandations ont été clôturées et communiquées aux auditeurs. La mise en œuvre des recommandations a permis d'améliorer les programmes relatifs aux projets à effet rapide, notamment en réduisant les délais de conception, d'approbation et d'exécution des projets.

Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2020/21 étaient soit déjà mises en œuvre, soit en cours d'application en janvier 2023. Les délais ont été fixés et sont respectés à toutes les étapes du cycle des projets à effet rapide et tous les partenaires concernés, notamment les partenaires d'exécution, utilisent les formulaires d'évaluation des risques. En outre, la Mission propose une formation à la gestion de projet aux partenaires internes et externes chargés de la gestion des projets à effet rapide.

Le tableau de bord d'évaluation environnementale de la Mission figure dans le document complémentaire.

La MINUSCA a mis en œuvre des mesures visant à réduire la dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles en installant des systèmes solaires hybrides d'une capacité de 300 kilowatts-crête (kWc) sur le site d'UCATEX et des systèmes d'une capacité de 82 kWc dans le camp Fidèle à Bangui. Elle exécute actuellement un projet visant à installer un nouveau système solaire photovoltaïque

d'une capacité de 82 kWc à la base de soutien logistique de Bangui.

Au cours de l'exercice 2023/24, elle prévoit de terminer l'installation de systèmes solaires photovoltaïques sur le terrain nu de M'Poko à Bangui et sur les sites de Birao, Bambari et Bossangoa.

Elle a fait l'acquisition de 21 incinérateurs de déchets solides de taille moyenne, de 10 broyeurs de déchets industriels et de 31 incinérateurs portables à fût. En outre, la construction de déchetteries se poursuit grâce à l'achat de matériel de gestion des déchets. La Mission a installé et mis en service sept des huit nouveaux incinérateurs de déchets biomédicaux et facilité la formation des opérateurs travaillant sur ces machines.

La rénovation de la décharge de Kolongo étant presque achevée, le programme visant à renforcer les capacités du personnel municipal en matière d'exploitation de la décharge a été mené à bien et les activités de mentorat débiteront dès la fin des travaux.

La Mission a célébré la Journée mondiale de l'environnement dans le cadre des activités de portée plus générale destinées à laisser une empreinte positive. En juin 2022, des arbres ont été plantés sur les sites de la Mission en coopération avec la population, parallèlement à d'autres activités de sensibilisation à l'environnement menées à Bangui.

Afin de renforcer la surveillance des risques environnementaux dans certains sites, les coordonnateurs pour les questions environnementales ont suivi un programme de formation dispensé en anglais et en français, qui s'est achevé en août 2022.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/282 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26).

Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38).

Dans un souci de clarté, le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies, recruté(e)s sur le plan international ou le plan national. Il compte également que les futurs budgets des missions comprendront davantage de propositions de création de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant (par. 53).

Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint. Il espère en outre que les dispositions de la circulaire [ST/SGB/2009/9](#) seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général optimisera la composition des parcs de véhicules des missions, conformément au paragraphe 40 de la résolution [70/286](#) de l'Assemblée générale, et fournira des informations complètes dans le prochain rapport d'ensemble (par. 57).

On trouvera des informations détaillées sur la méthode utilisée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les incidences financières sont présentées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

Les chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies sont présentés dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

On trouve davantage d'informations à ce sujet au point G (Voyages officiels) de la section II du présent rapport, ainsi que dans le document complémentaire.

Des orientations générales et des données consolidées pour toutes les missions figurent dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On trouvera également des informations à ce sujet dans le document complémentaire.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).

La Mission a communiqué des informations sur l'appui fourni sur la base du recouvrement des coûts, les produits disponibles et non disponibles et les montants à restituer aux États Membres pour l'exercice 2021/22, ainsi que sur le plan de recouvrement des coûts pour l'exercice 2023/24 dans le document complémentaire relatif au présent projet de budget.

Demandes concernant les opérations de maintien de la paix en général formulées dans la résolution relative au financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/76/760/Add.9 et résolution 76/288 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions.

On trouvera des informations détaillées dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(A/76/760/Add.10)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 75/298, par. 27). Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 29).

La Mission fournit dans les informations complémentaires au projet de budget pour l'exercice 2023/24 des justifications concernant le maintien des postes vacants depuis longtemps, et elle a redoublé d'efforts pour pourvoir rapidement ces postes. Les demandes de recrutement et de sélection internes sont en cours de numérisation afin de simplifier la procédure d'approbation. Des personnes référentes ont été désignées dans les sections afin d'aider les responsables des postes à pourvoir à accélérer les recrutements.

Le Comité consultatif recommande de nouveau que, dans un souci de clarté, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés concernant les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national et les incidences

La Mission s'emploie à mettre en œuvre la stratégie de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et fait à cet égard des efforts pour renforcer les capacités nationales. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies

financières correspondantes. Il compte également que les futurs budgets des missions comprendront davantage de propositions de création de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant (par. 31).

Le Comité consultatif note que la MINUSCA a commencé à contribuer à la Cour pénale spéciale dès sa création et que sa contribution représente actuellement 58 % des ressources disponibles pour le budget de la Cour pour 2022. Il compte que la Mission fera figurer dans le prochain projet de budget des informations sur les montants mobilisés auprès des donateurs et sur la structure des dépenses depuis la création de la Cour, ainsi que sur la stratégie de financement durable de la Cour (par. 42).

Le Comité consultatif compte que la MINUSCA continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, et sans que les installations et services fournis fassent double emploi. Il compte que des informations actualisées sur les projets, notamment sur les sites où ils sont mis en œuvre, leur planification, leur exécution et leur évaluation, seront présentées dans le cadre du prochain projet de budget (par. 46).

recruté sur le plan national au titre du présent projet de budget, dans lequel sont présentés les chiffres ventilés concernant les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national et les incidences financières correspondantes.

La Mission continue de s'entretenir avec les partenaires financiers et techniques afin de s'assurer que la Cour bénéficie d'un soutien international continu.

Dans le cadre du projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale, elle collabore étroitement avec le PNUD, notamment pour trouver des moyens de financer durablement la Cour. Parmi les donateurs, on peut citer la MINUSCA, le PNUD, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et les Pays-Bas. En collaboration avec le PNUD et la Cour, la Mission élabore actuellement une stratégie de financement durable qui tiendra compte de l'augmentation des activités judiciaires de la Cour et de la prorogation de son mandat jusqu'en octobre 2028. On trouvera de plus amples détails sur les montants mobilisés et la structure des dépenses depuis la création de la Cour dans la section J ci-dessus (par. 157 a) et tableaux correspondants).

La MINUSCA continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, à ce qu'ils aient un lien direct avec les tâches prescrites et à ce que les installations et les services fournis ne fassent pas double emploi avec d'autres initiatives menées par la Mission ou le pays hôte. Elle continue de faire appel à un comité pour examiner toutes les demandes de financement relatives aux projets à effet rapide, afin de s'assurer qu'elles correspondent aux critères fixés pour de tels projets et qu'il n'y a pas de chevauchement avec d'autres initiatives. Elle fournit des informations complètes et actualisées sur tous les projets, notamment sur les sites où ils sont mis en œuvre, leur planification, leur exécution et leur évaluation, dans le document complémentaire relatif au présent projet de budget.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

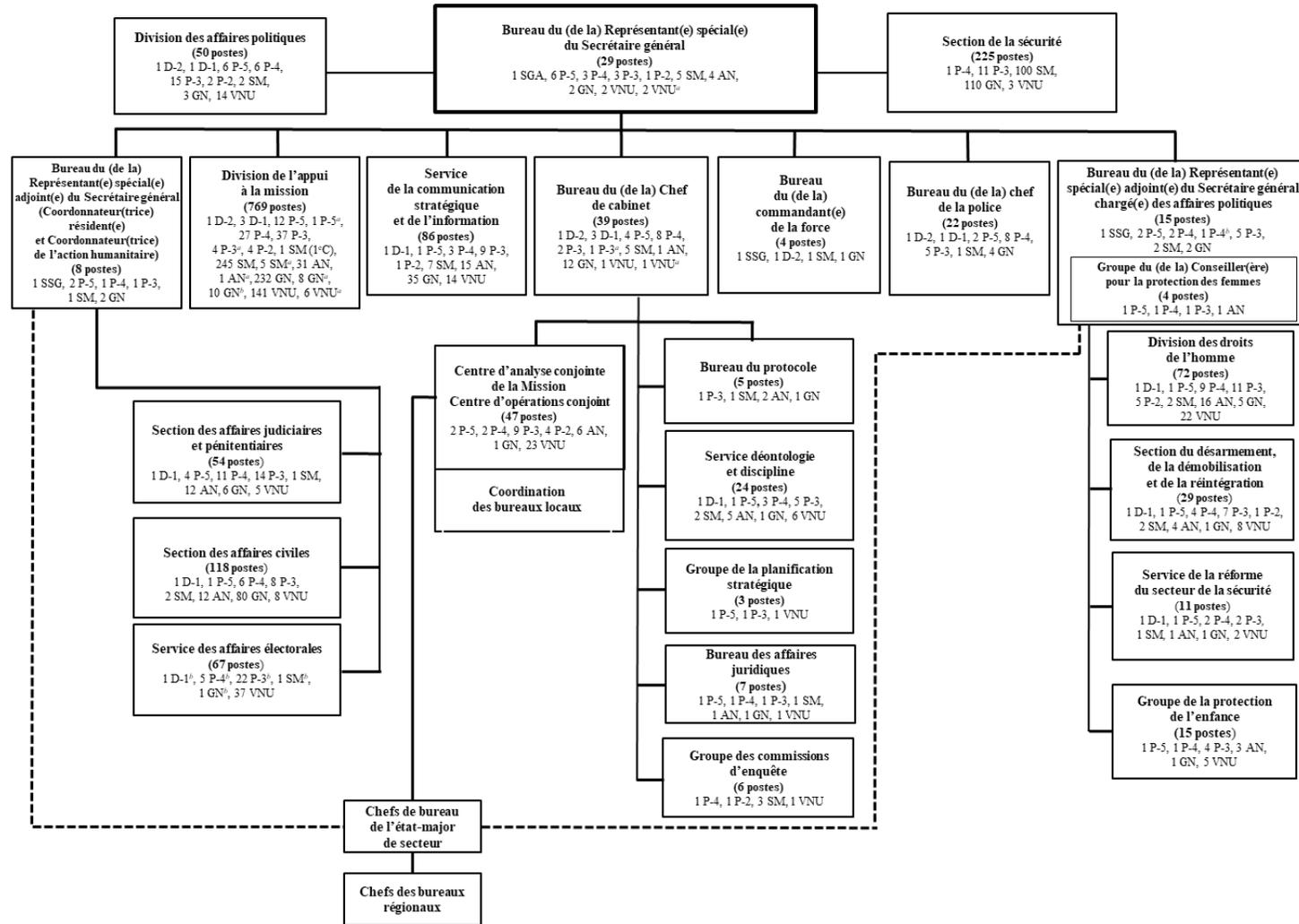
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
 - **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

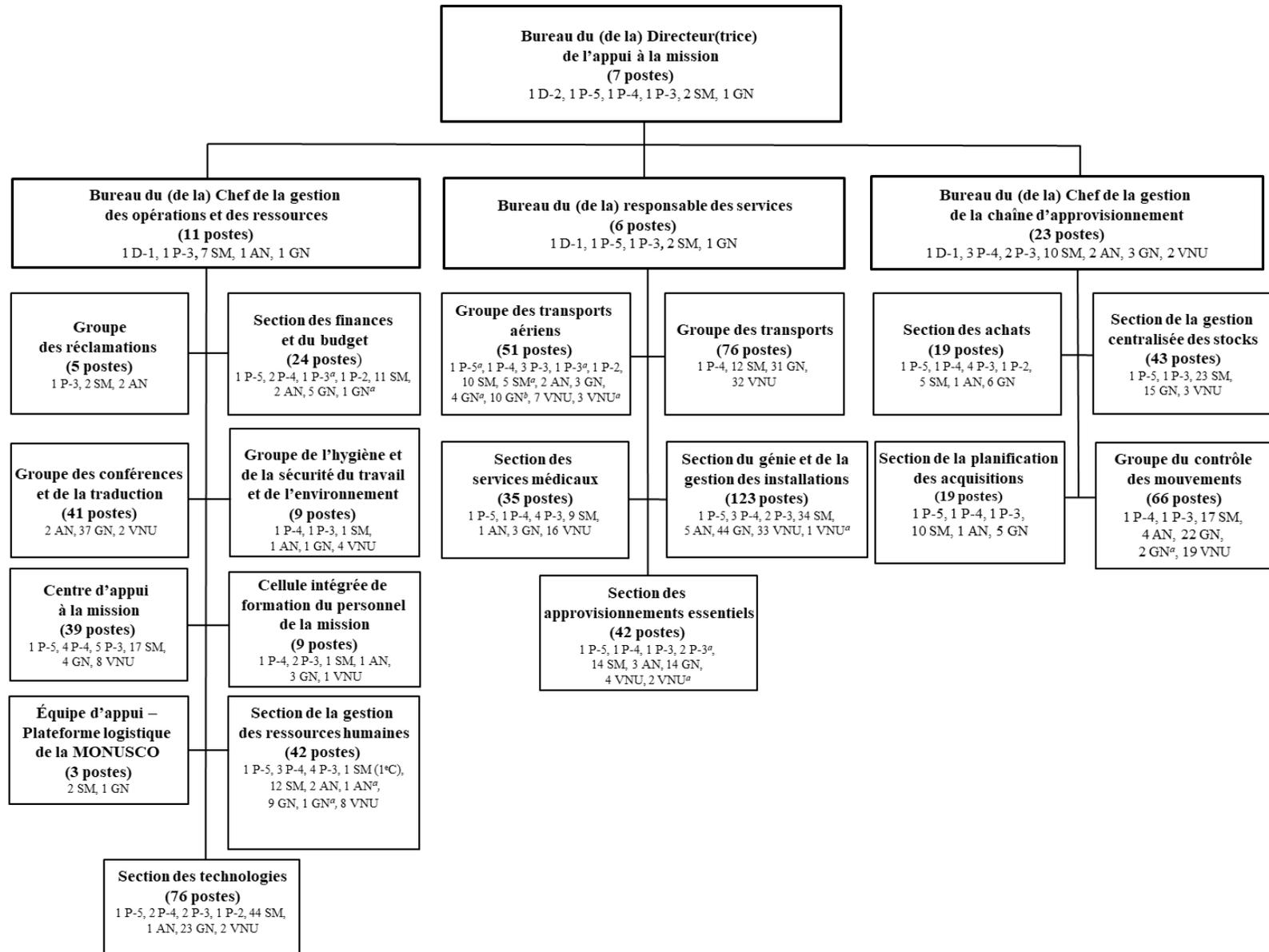


Abréviations : AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM (1^{re}C) = agent(e) du Service mobile (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création de poste.

^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Division de l'appui à la mission



Carte

